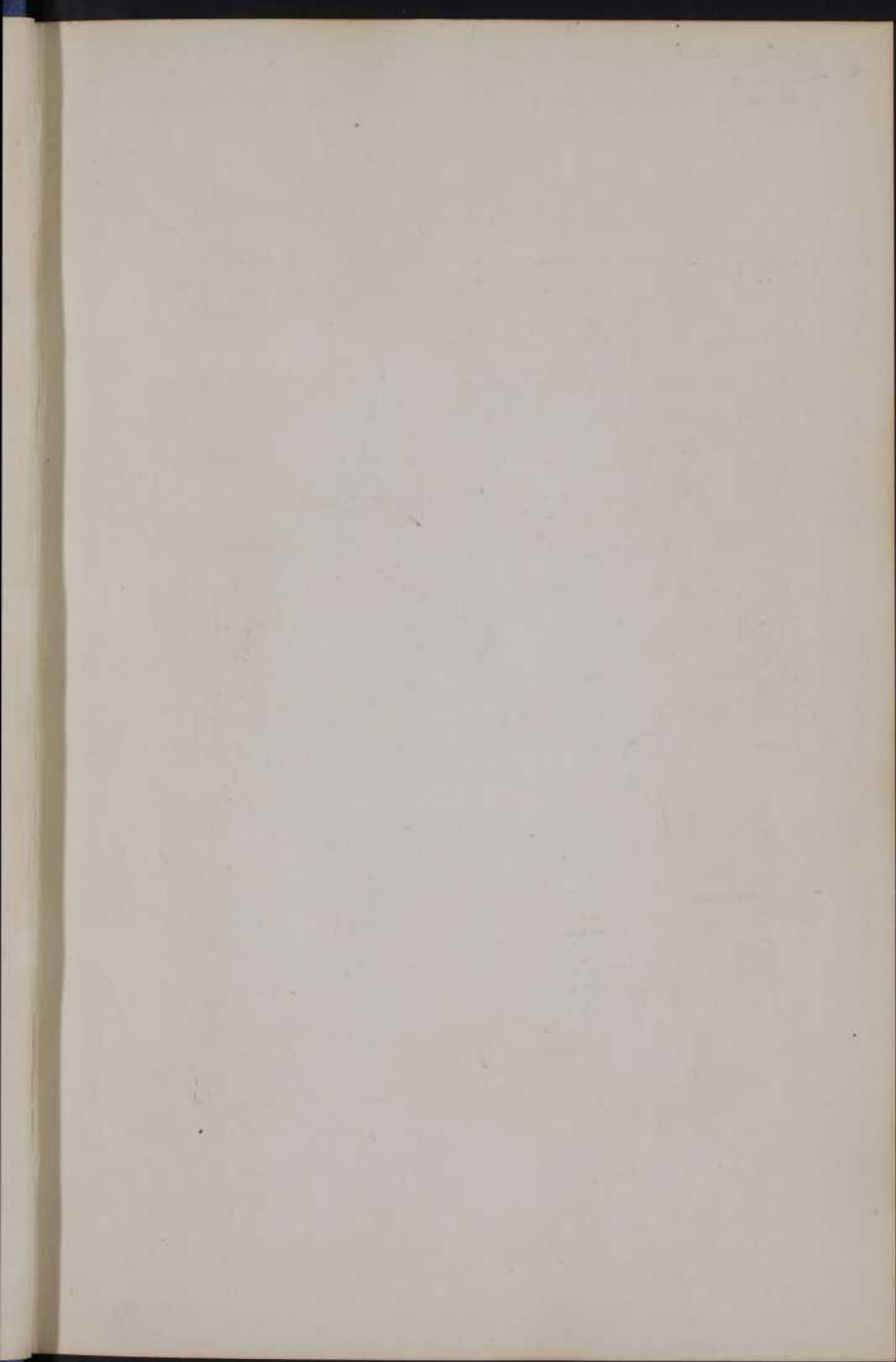


114.

114.

VIANNEY BÉLANGER
RELIEUR







Le Père Joseph Denis

Premier Récollet Canadien
(1657-1736)

PAR LE

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

AVEC UNE INTRODUCTION

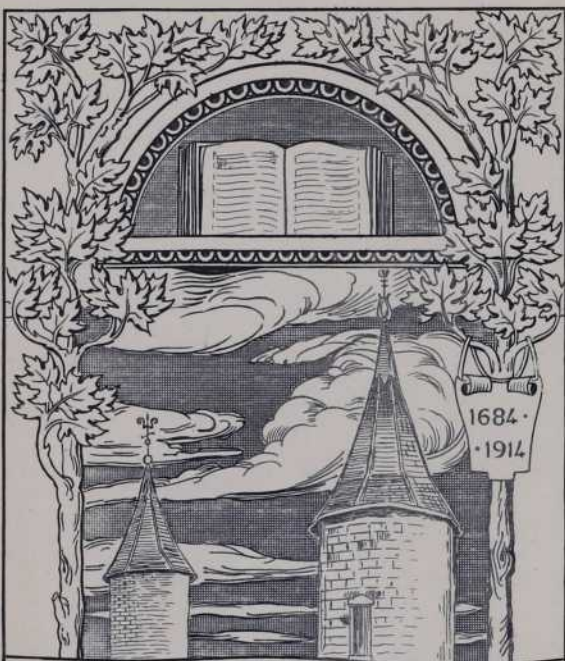
PAR

M. ÆGIDIUS FAUTEUX

I

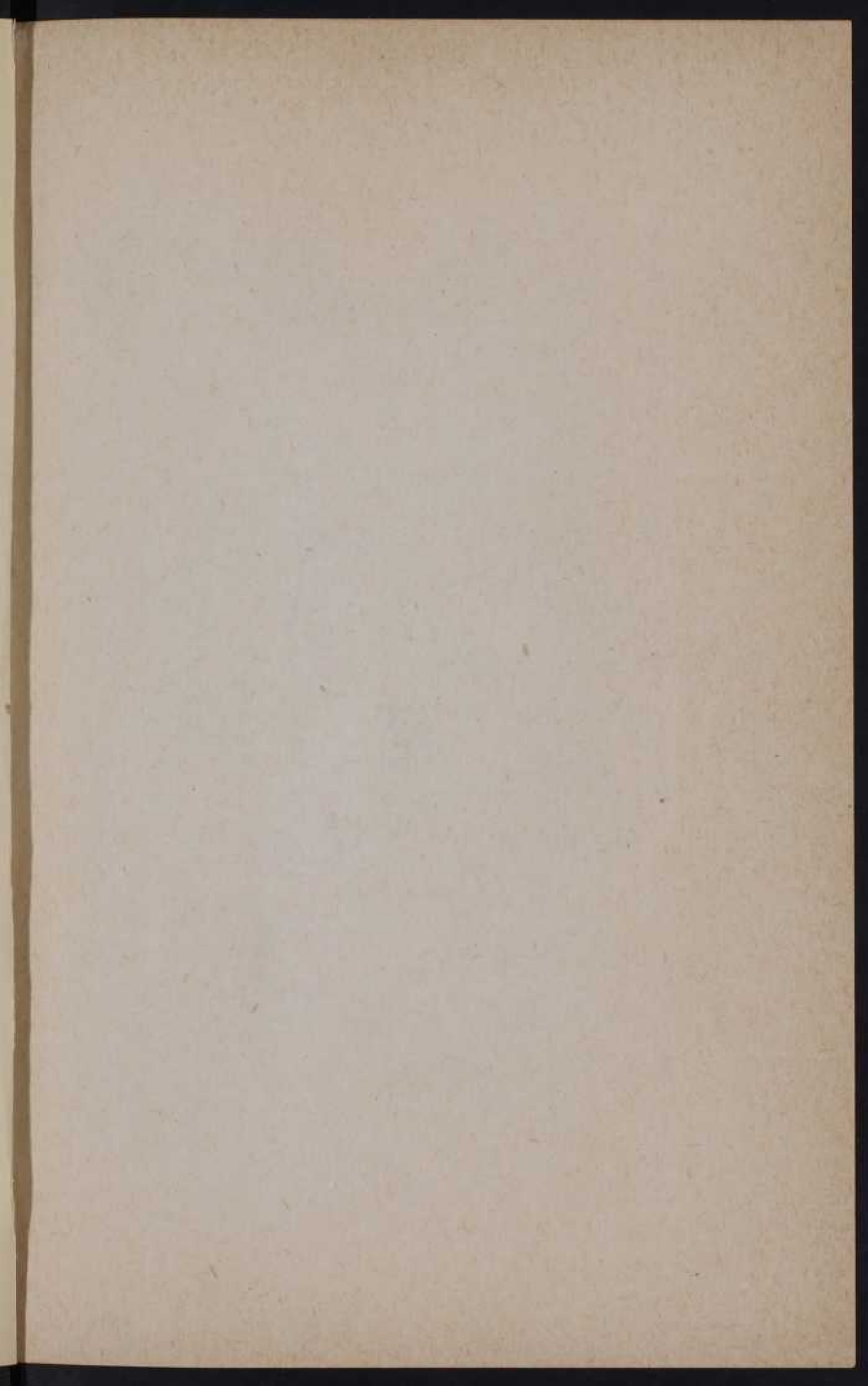
QUÉBEC

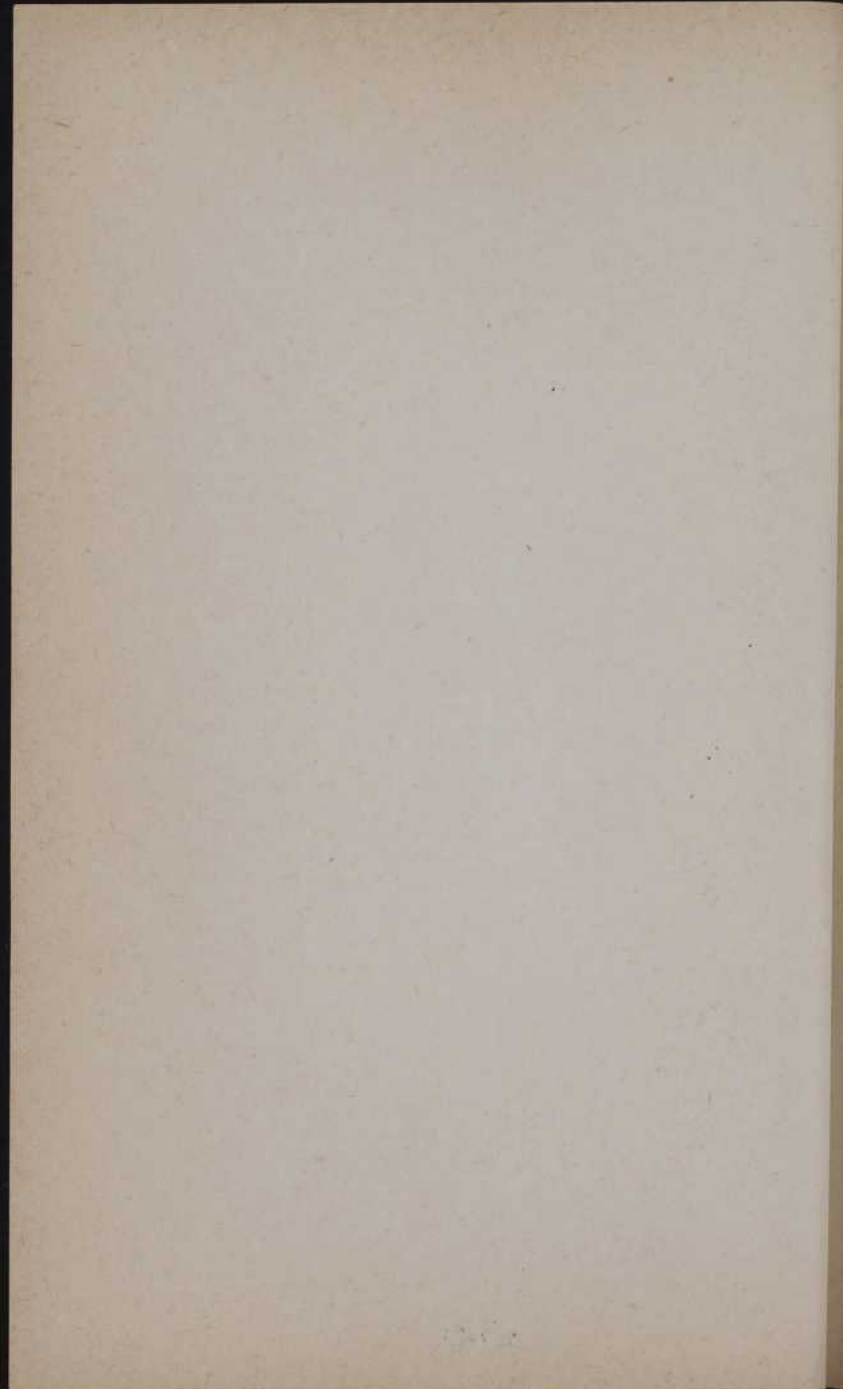
1926



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL







LE PÈRE JOSEPH DENIS

Premier Récollet Canadien

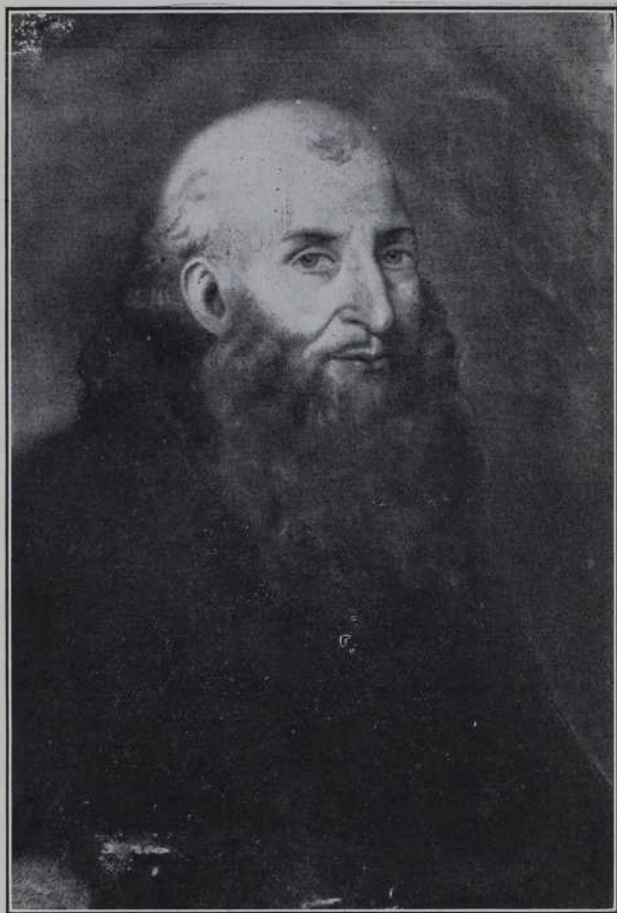
69546

OUVRAGES SUR LES RECOLLETS
DU CANADA

PAR LE MÊME AUTEUR

- L'établissement des Récollets à Montréal, 1692.*
—56 p. 8°. Montréal, 1911.
- L'établissement des Récollets de la Province de Saint-Denis à Plaisance, en l'Île de Terre-Neuve, 1689.*—24 p. 8°. Québec, 1911.
- L'établissement des Récollets à l'Île Percée (1673-1690).*—48 p. 8°. Québec, 1912.
- Les Récollets de la Province de l'Immaculée-Conception en Aquitaine, missionnaires en Acadie (1619-1633).*—21 p. 8°. Lévis, 1912.
- Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-Pistoles et de l'Île-Verte, tenus par les Récollets (1701-1769).*—24 p. 8°. Montréal, 1913.
- De Québec à Percé, sur les pas des Récollets.*—36 p. 8°. Montréal, 1913.
- Le Père Joseph Denis, premier Récollet canadien (1657-1736).* — 2 vols. 12°. Québec, 1926.





Portrait supposé du Père Joseph Denis. (Voir, au T. II,
Appendice IV.)

Le Père Joseph Denis

Premier Récollet Canadien

(1657-1736)

PAR LE

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

M. ÆGIDIUS FAUTEUX

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

QUÉBEC

1926

Nihil obstat

Fr. Philippus Lecompte, o. f. m.

Fr. Theodoricus Paré, o. f. m.

Censor. del.

Marianopoli, die 28a et 29a Augusti 1925.

Imprimi potest

Fr. Joannes-Joseph, o. f. m.,

Com. prov.

Marianopoli, die 30a Augusti 1925.

Nihil obstat

Canon. Aemilius Chartier,

Censor librorum.

Marianopoli, die 10a Septembris 1925.

Imprimatur

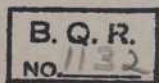
† Emmanuel Alphonse, V. G.,

évêque de Thénésis,

Auxiliaire de Montréal.

Marianopoli, die 11a Septembris 1925.

BX
4705
D407H8
V.1 [5



INTRODUCTION

Plusieurs se sont étonnés déjà que les Récollets, après avoir évangélisé le Canada du commencement du XVII^e siècle jusqu'au déclin du XVIII^e, avec une seule interruption de 40 ans, occupent relativement si peu de place dans notre histoire écrite. Jusqu'à ces dernières années, nous ne connaissions un peu que leurs premiers travaux apostoliques de 1615 à 1629. Je dis un peu, car, quelque précieux que soit le récit de Champlain, quelque circonstanciées que soient les relations de Sagard et de Leclercq, ces témoignages sont encore loin de projeter toute la lumière désirable sur les débuts d'une œuvre qui nous intéresse entre toutes, celle du premier établissement de la foi en terre canadienne. Mais que dire de l'ombre épaisse qui enveloppe et qui recouvre presque toute la seconde période des missions franciscaines au Canada! Sans doute, pendant une quinzaine d'années encore après leur difficile ren-

trée de 1670, nous pouvons suivre quelques-uns des mouvements des Récollets à travers leur mission reconquise, car Chrestien Leclercq et Xyste Le Tac nous conduisent heureusement jusque-là, et les écrits du Père Hennepin lui-même, quoiqu'ils soient principalement géographiques, ne laissent pas d'éclairer certains aspects particulièrement intéressants de la vie du missionnaire. Mais, à partir de 1695 ou à peu près, plus rien. Les Récollets eux-mêmes se taisent et s'enferment dans un silence qu'ils ne rompent plus jamais. Quant aux autres annalistes, c'est à peine s'il leur arrive d'effleurer en passant la robe de bure d'un fils de saint François, au hasard des rencontres sur la route de l'histoire. Nous ignorons pour ainsi dire tout des nombreux Récollets de la deuxième heure qui, pendant plus d'un long siècle, poursuivent leur humble mais fructueux apostolat au milieu de nos pères. Pour nous aider à reconstituer leur vie, nous n'avons guère plus d'autre fil conducteur que la chaîne, malheureusement trop lâche encore, de nos registres paroissiaux, et si ces registres peuvent nous renseigner dans une certaine mesure sur le théâtre toujours flottant de leur activité, ils ne peuvent nous apprendre hélas! que bien peu de

etose sur leur personnalité que l'on devine pourtant si attachante.

Comment expliquer, à l'endroit des Récollets, ce silence qui a toutes les apparences d'une longue injustice?

Nous croyons qu'il faut en chercher une première explication chez les Récollets eux-mêmes. Chacun sait qu'en matière de renommée, comme en bien d'autres, l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Or, nos missionnaires franciscains du XVIII^e siècle paraissent avoir délibérément négligé cette précaution si humaine. Lorsqu'ils s'embarquaient pour un poste quelconque que la Providence leur avait destiné, ils ne songeaient même pas à encombrer d'une trompette leur bagage extrêmement simplifié. Comment, d'ailleurs, auraient-ils pensé à se glorifier eux-mêmes, ces sages entre les sages qui, dans leur absolu détachement de toute préoccupation temporelle, ne s'embarrassaient même pas du soin de se nourrir ou de se vêtir? Si, plus que tous les autres, le Récollet est resté ignoré, c'est que, moins que tous les autres, il n'a pas parlé de lui.

Sans doute, il est certain que, comme tous les ordres monastiques, les Récollets ont possédé

des archives et que, si ces archives avaient survécu, l'on y retrouverait beaucoup de ce qui nous manque aujourd'hui pour écrire leur simple mais émouvante histoire. Mais pourquoi n'a-t-il surnagé que quelques pages en somme, tandis que d'autres archives, auxquelles le vandalisme des révolutions ne dut pas être moins fatal, nous retrouvons toujours et sans cesse quelque bribe nouvelle? C'est évidemment que les fils de saint François, chevaliers de la croix plus encore que de l'écritoire, n'avaient guère gonflé de paperasses les cartons de leurs chartriers et n'avaient laissé que bien peu à disperser au caprice du vent. Nous pouvons en juger d'ailleurs par ce que les nôtres, pour ne parler que de ceux-là, ont laissé d'imprimés. Trois volumes de Gabriel Sagard, deux de Chrestien Leclercq, un de Xyste Le Tac, trois ou quatre de Louis Hennepin, et un dernier d'Emmanuel Crespel, voilà toute la production littéraire dont le Canada soit redevable à tout l'Ordre franciscain pendant près de trois siècles, et, bien qu'il en coûterait aujourd'hui des milliers de dollars au bibliophile pour la reconstituer en éditions premières, elle n'occupe cependant pas plus de la moitié d'un rayon ordinaire de bibliothèque.

Mais le silence des Récollets sur eux-mêmes

n'explique pas à lui seul le peu de place qui semble leur avoir été accordé dans nos annales. Parler de soi et faire parler de soi sont deux choses différentes et qui ne découlent pas nécessairement l'une de l'autre. Pourquoi les Récollets ne se seraient-ils pas, par quelques actions extraordinaires, imposés malgré eux à l'attention des chroniqueurs contemporains ? S'ils ne l'ont pas fait, c'est que, très probablement, la même grâce d'état qui les a défendus contre l'entraînement du discours les a aussi gardés des actions éclatantes. Qu'ils fussent capables d'héroïsme, et même du martyre à l'occasion, les Récollets l'ont montré, et avant tous les autres, par l'exemple du R. P. Viel, massacré en haine de la foi sur le seuil même de notre histoire, dès 1625. Si la Providence n'avait pas voulu qu'ils fussent retirés du pays brusquement et quelques années seulement après leur venue, comment douter que plusieurs autres des leurs n'auraient pas, dans cette mission des Hurons dont ils avaient offert à Dieu les prémices, opposé aux supplices iroquois le même cœur courageux que les Brébeuf, les Jogues et les Lalemant ? Mais, on le sait, ils n'obtinrent de reprendre leur œuvre interrompue que longtemps plus tard, en 1670, après que la

vie du missionnaire eut elle-même cessé, non pas sans doute d'être rude, mais d'être à proprement parler périlleuse. D'ailleurs, s'ils revenaient au Canada reprendre leurs travaux, c'était sur les instances réitérées de la population et pour répondre à un besoin particulier : le ministère des paroisses et celui des troupes. Un semblable ministère impliquait encore en ce temps-là d'assez durs travaux, mais il n'avait dans son ensemble rien d'éclatant. A tout instant, pour voler au chevet de quelque chrétien qui réclamait son secours à l'une des extrémités de son vaste territoire, le Récollet devait partir à pied par d'impraticables chemins, au risque quelquefois de se perdre dans le dédale des forêts, ou s'embarquer dans un canot fragile, avec la perspective aussi peu rassurante d'un bain forcé, sinon même d'une noyade, à l'abord de quelque saut dangereux. Ni l'ardente brûlure du soleil en été, ni la cruelle morsure de la bise en hiver ne l'arrêtaient dans sa marche, et il ne savait pas toujours s'il trouverait chaque soir au bout de sa route le pain dont il avait besoin pour sustenter ses forces. Une seule de ces aventures effrayerait bien des volontés d'aujourd'hui qui passent pour fortement trempées, mais il y a 150 ou 200 ans, c'était la monnaie

courante de l'existence apostolique, et une telle existence, à cause même de sa continuité, était considérée toute simple. L'héroïsme constant à l'unité de la plaine, et c'est pourquoi il n'arrête pas le regard de l'histoire qui, d'ordinaire, ne s'arrête qu'aux sommets.

Il faut aussi se souvenir que les Récollets étaient les moines les plus pacifiques de la terre. Or, les pacifiques font souvent du bien, mais ils ne font jamais de bruit, et chacun sait que pour entrer dans l'histoire un peu de fracas n'est pas inutile. Comment parler de quelqu'un qui n'a pas d'ennemi et dont on ne peut pas même rappeler la moindre petite querelle avec son voisin? Et l'on peut dire que ç'a été le cas des bons Récollets.

A quoi doivent les Jésuites, par exemple, d'occuper dans l'histoire de tous les pays une place aussi large? Ils le doivent sans doute pour une bonne part à l'héroïsme de leurs confesseurs et à l'érudition de leurs savants. Mais peut-être le doivent-ils plus encore au nombre quasi incalculable de leurs ennemis. C'est un fait avéré que les Jésuites, depuis leur existence, ont gagné plus de querelles et soutenu plus de luttes que tous les autres ordres religieux ensemble. Et, de par la mission même

que leur avait donnée leur pieux fondateur, il n'en pouvait être autrement. Saint Ignace de Loyola a voulu faire de son ordre une milice essentiellement combattante, et il l'a hardiment posée sur les frontières de l'Eglise, avec instruction particulière d'empêcher les envahisseurs de toute sorte d'y faire incursion. C'était la lutte incessante avec le pouvoir civil qui empiète et avec l'hérésie qui menace. Il convient de dire à l'honneur de la Compagnie de Jésus qu'elle n'a pas failli à son rôle; les haines innombrables qu'elle a amassées sur elle en sont un assez sûr garant.

Les Récollets, eux, avaient une mission toute différente; ils ne se considéraient pas chargés de la police extérieure de l'Eglise et ils se contentaient de cultiver, dans l'enclos dont d'autres s'occupaient de surveiller les abords, le petit jardin qui leur était assigné. Leur rôle n'était pas moins élevé aux yeux de Dieu, car une âme à sauver vaut comme champ d'action tout le reste du monde, mais il avait certainement moins d'éclat aux yeux des hommes. Tout entiers à leur humble ministère, ils n'ambitionnèrent jamais d'en sortir, et, sans l'avoir jamais calculé, ils obtinrent de tout temps ce résultat heureux de ne point susciter d'embarras

et de n'en point recevoir. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, a-t-on dit. S'il y a si longtemps que nous sommes à la recherche de celle des Récollets canadiens, peut-être est-ce pour une semblable raison.

Cependant, il n'est pas besoin de plus de documents que nous n'en possédons pour mesurer l'extraordinaire influence exercée par les Récollets dans la paix du silence sur la vie religieuse de la nation canadienne. S'il est vrai que l'attachement qu'il a pour son clergé est un assez sûr indice de la foi d'un peuple, nous avons le droit de penser qu'elle fut particulièrement vivante au sein des vieilles paroisses que desservait entre 1700 et 1800 les Franciscains à robe de bure, car il paraît bien que jamais missionnaires, dans toute notre histoire, n'ont été entourés par leurs ouailles d'une affection aussi constante et aussi profonde. Il n'y a qu'à lire à ce sujet le charmant chapitre consacré aux anciens Récollets par M. de Gaspé dans ses *Mémoires*. Il est sans doute permis de se défier des anecdotes du vieux conteur, mais l'esprit même qui anime tout le morceau ne saurait tromper et l'on sent parfaitement que l'auteur est bien l'écho de tout un heureux passé lorsqu'il écrit que « les Récollets étaient chéris

et aimés de toute la population canadienne-française ».

Et comment le peuple n'aurait-il pas aimé ces bons religieux dont ils recevaient à tout instant les preuves les moins équivoques du dévouement le plus désintéressé et le plus complet? « Les pauvres religieux de saint François, écrivait Gabriel Sagard, ayant le vivre et le vêtir, c'est tout leur partage sur la terre. » Et tels ils ont été en effet aussi longtemps que subsista leur ordre en Canada. Contents de peu, ne vivant que des aumônes que les fidèles voulaient bien leur donner, ils réduisaient à leur minimum les préoccupations matérielles et leur âme, libérée d'autant, s'animait d'une flamme toute spirituelle qui se reflétait sur leur figure toujours joyeuse. Dans chaque maison, c'était une fête lorsque le missionnaire y entraît au hasard de ses pérégrinations pour s'y réchauffer un instant à la flamme du foyer ou pour s'y restaurer d'une bonne lampée de cidre. Il était connu de tous. Le respect dont on l'entourait était empreint d'une sorte de familiarité cordiale. C'est que le Récollet, afin de mieux servir le peuple, avait su se faire peuple aussi.

N'est-il pas remarquable, en effet, que tant de nos familles canadiennes aient donné de

leurs fils à l'ordre des Récollets? Il fut un temps où la majorité des religieux étaient d'origine canadienne. Plusieurs même appartenaient aux familles les plus en vue du pays, comme les Denys, les de Gannes, les LeNeuf, les LaCorne, les Chartier de Lotbinière, etc. Les jeunes gens devant qui s'ouvrait l'avenir le plus brillant n'hésitaient pas à tout abandonner pour revêtir la robe du moine mendiant. Il me semble que rien ne prouve mieux l'attrait de l'âme populaire canadienne envers les Récollets. Nous ne connaissons d'autre part que deux Canadiens jusqu'à 1760 qui soient entrés dans la Compagnie de Jésus et encore n'exercèrent-ils jamais leur ministère en ce pays. La Compagnie de Jésus n'en était pas moins universellement respectée, mais, à cause de ses qualités différentes, elle ne possédait pas sur les masses la même emprise que les modestes Récollets avec leur bonhomie dévote, leurs façons candides et leur ton de piété plébéienne.

« Ces humbles religieux (les Récollets) ont laissé dans le peuple un souvenir impérissable », écrivait M. J.-Edmond Roy dans une étude sur St-Etienne de Beaumont, paroisse longtemps desservie par les moines franciscains. Personne n'hésitera à souscrire à ces paroles d'un de nos

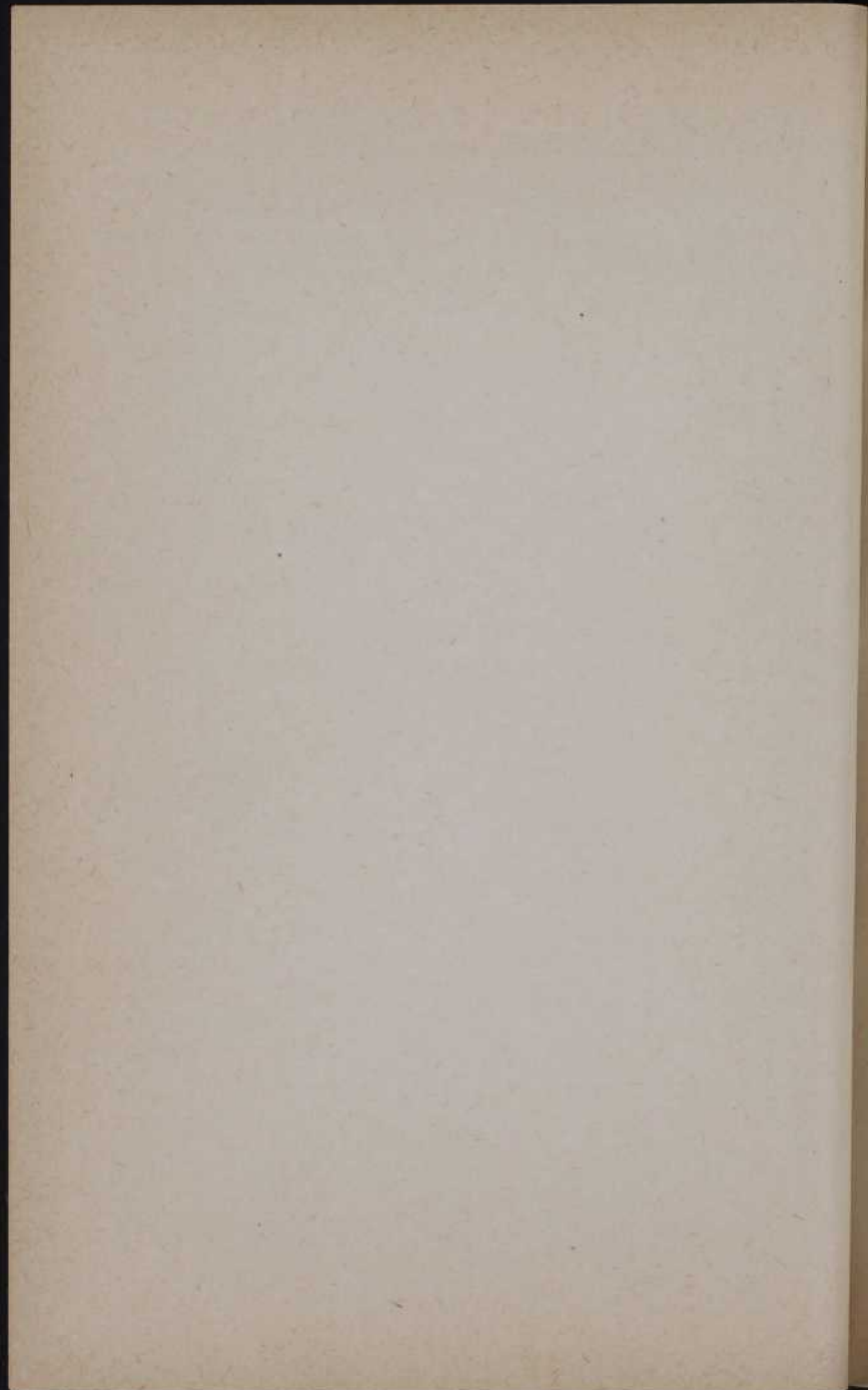
historiens qui ont le mieux connu la vieille âme canadienne pour l'avoir poursuivie pendant plus de trente ans à travers les documents poudreux de nos greffes.

Malheureusement, nous l'avons vu, ce souvenir ne subsiste guère que dans une tradition aux vagues contours. Le temps est venu de le transvaser dans les formes plus rigides et plus constantes de la parole écrite. C'est la tâche qu'ont assumée les Pères Franciscains d'aujourd'hui et ils s'y emploient avec un zèle que l'on ne saurait trop louer. Par cela même que le passé qu'il s'agit de recréer leur appartient, eux seuls pouvaient s'atteler à une aussi difficile entreprise, pouvaient y appliquer toute la patience et toute l'énergie nécessaires.

Déjà en 1915, le R. P. Odoric nous a donné un premier volume sur les origines des Franciscains en Canada. Ce n'est que le portique d'un plus grand ouvrage qui nous est promis et qui viendra sûrement. En attendant, les monographies se succèdent qui sont autant de pierres prêtes à ajuster pour le monument définitif. Le présent travail n'aura pas été la moins précieuse de ces contributions, car il éclaire l'une des plus belles figures canadiennes dont s'honore l'ordre franciscain, et jette en même

temps un jour tout nouveau sur toute une période de notre vie religieuse. Souhaitons que l'œuvre se poursuive avec la même sûreté dans la méthode et avec le même bonheur dans la recherche. Grâce à la volonté franciscaine, nous ne désespérons pas de voir enfin relevée chacune des traces si heureusement imprimées dans notre sol par la sandale des Récollets. Et le peuple canadien ne pourra qu'être reconnaissant au R. P. Odoric et au R. P. Hugolin d'avoir enfin, en son nom, restitué un trop long arriéré d'histoire à l'ordre vénéré entre tous qui a fait pour lui plus que tout autre peut-être en le dotant à la fois d'une première messe, d'une première école et d'un premier martyr.

AEGIDIUS FAUTEUX.



PREFACE

Ce livre a une brève histoire que nous nous devons de raconter aux bibliographes — et à quelques autres.

De 1907 à 1911—sauf interruption d'un an et demi imposée par la maladie—nous publiâmes dans les pages de la Revue du Tiers-Ordre (depuis Revue Franciscaine) la biographie du Père Joseph Denis. Notre récit, trop chargé au début, fut ensuite abrégé à la taille de la revue, et pour en finir—nous pensions que ça devenait fastidieux pour les lecteurs—nous l'allégeâmes même de chapitres entiers. Notre intention étant de mettre cette biographie en volume, entretemps nous fîmes paraître sous divers titres, mais débordant le rôle du Père Joseph, en monographies complètes, certains chapitres de notre futur ouvrage¹.

En 1914, le tout fut revu, complété et agencé

1. *L'établissement des Récollets à l'Isle Percée. Québec, 1912.*

L'établissement des Récollets à Plaisance. Québec, 1911.

L'établissement des Récollets à Montréal. Montréal, 1911.

en vue de l'édition par la Librairie Beauchemin, de la vie du Père Joseph. L'impression du livre devant être faite en Belgique, la guerre mit fin au projet. Le manuscrit préparé en 1914 fut plus tard prêté au Père Odoric, o. f. m., à son départ pour la France, et nous l'attendons encore.

Amené à publier enfin la vie du Père Joseph Denis, nous avons donc dû la rebâtir à nouveau — et nous le craignons, à perte. Nous avons un souvenir vague mais réel, que le manuscrit de 1914 s'était enrichi de quelques détails que nous ne pouvons aujourd'hui retracer. De plus, nous avons lieu de croire que le Père Odoric, depuis qu'il est retourné en France, a trouvé sur place, dans les dépôts d'archives, des faits nouveaux intéressant notre Récollet. Nous publions quand même et tel quel notre livre, en lui donnant une forme un peu modifiée du manuscrit de 1914, et en l'enrichissant de gravures et d'appendices qui n'y figuraient pas.

Plusieurs motifs nous sollicitent d'offrir au public la biographie du Père Joseph Denis. Le Père Joseph Denis est le premier Récollet-prêtre canadien², le premier religieux³ qu'aie

2. Actes du Frère Didace. Attestation du Père Joseph.

3. Avec le Père Ambroise Pellerin et le Frère Charles Bazire, aussi Récollets.

donné le séminaire de Québec⁴, et il fut l'un de ses premiers élèves comme l'un de ses premiers prêtres. Un second motif qui fera accueillir avec faveur, espérons-nous, cette biographie par les nombreux dévôts du bon Frère Didace, est que le Père Joseph fut, durant presque toute la vie religieuse du serviteur de Dieu, son supérieur, son confesseur et son directeur.

Un troisième motif, au moins aussi sérieux, c'est que le Père Denis a été, durant près d'un demi siècle, comme la cheville ouvrière des entreprises des Récollets dans la Nouvelle France, et que sa vie nous donnera un aperçu sur cette longue période de leur histoire.

On sait que ce furent les Récollets qui, avec les Jésuites, appelés par eux au Canada en 1615 pour partager leurs travaux, jetèrent les fondements de la foi chrétienne en ce pays. Or il se trouve que l'apostolat et les travaux des Jésuites sont infiniment mieux connus que ceux des Récollets, grâce aux Relations, et grâce aussi aux publications que les Jésuites ont fait paraître depuis cinquante ans, au Canada et en France. Les Récollets nous ont seulement laissé quelques livres : le Premier établissement de la

4. Fondé par Mgr de Laval le 9 octobre 1668.

foy du Père Chrestien Leclercq et sa Nouvelle relation de la Gaspésie, l'Histoire du Canada et le Grand voyage au pays des Hurons du Frère Sagard, les ouvrages du Père Hennepin sur ses voyages vers le Mississipi; c'est à peu près tout. Et depuis plus de deux siècles, rien.

Les documents manuscrits eux-mêmes concernant les Récollets sont peu nombreux et dispersés partout, en France et au Canada. Quelques-uns de ces documents, plus à la portée des chercheurs d'occasion, avec les ouvrages plus haut mentionnés, avaient, jusques il y a vingt-cinq ans, été les seules sources de première main pour les rares et superficielles monographies concernant les Récollets publiées au Canada jusqu'à 1900.

Cette pénurie des sources est particulièrement sensible pour la seconde période, celle qui va de 1670—année du retour des Récollets au Canada — à leur extinction dans la première moitié du XIXe siècle. Les archives des Récollets de la province de Saint-Denis en France et celle du commissariat canadien n'existent plus ou, ce qui revient au même pour l'historien, sont introuvables. Les quelques documents connus de celles de Paris sont aux archives de l'Etat, à Versailles, et constituent le Fonds-Ré-

collets; M. Réveillaud les a publiés presque tous en appendice à l'Histoire chronologique de la Nouvelle France attribuée au Récollet Xiste Le Tac. Des archives des Récollets du Canada il n'y a plus trace. Ainsi: registres de vêtture, de profession et d'ordination; procès verbaux des délibérations des conseils des différents couvents et du conseil du commissaire provincial de la mission; relations, correspondance officielle: de tout cela il ne reste rien, et nous ne pouvons même reconstituer le gouvernement interne de la mission des Récollets au Canada, ni son status canonique vis à vis de la province en France. Ténèbres presque complètes sur tout.

C'est à dissiper ces ténèbres épaisses que depuis vingt-cinq ans travaille notre Père Odoric Jouve. Nommé par ses supérieurs archiviste des Récollets pour reconstituer leur histoire, depuis un quart de siècle il y est corps et âme, avec l'activité, la conscience, la ténacité, la persévérance qui le caractérisent, et qui sont un gage assuré de succès.

Nous disons bien: de succès. Le succès a en effet souri à ses labeurs. Il a fait des trouvailles fort appréciables que les ouvrages qu'il a publiés ne contiennent pas toutes, loin de là! Il a des réserves pour de prochains livres. Mais dé-

jà ses découvertes utilisées lui ont permis de publier l'histoire de l'Etablissement de la foi au Canada par les Récollets, c'est-à-dire leur histoire de 1615 à 1629. Naturellement, l'auteur a rajeuni Leclercq et les autres historiens Récollets: c'est le fonds de son livre. Mais aussi il apporte des documents nouveaux et de la plus grande importance. Ainsi il nous fait connaître une supplique au Pape du Général des Franciscains, et en réponse un bref de Paul V, en date du 26 mai 1615, deux pièces qui établissent sans conteste que dès 1615 le chef de l'Eglise catholique confiait à l'Ordre de saint François, de la façon la plus authentique possible, l'évangélisation du Canada. L'auteur a consulté personnellement ces documents à Rome, aux archives du Vatican. Une autre pièce fort précieuse que contient cet ouvrage, c'est l'intéressante relation que le Père Denis Jamet adressait au cardinal de Joyeuse, en France, le 15 juillet 1615, sur le Canada, les sauvages et leurs mœurs. Document de tout premier ordre, retrouvé à Paris, à la Bibliothèque Nationale, dans la collection dite des Cinq-Cents, de Colbert.

Enfin, grâce à l'ouvrage du Père Odoric, nous avons enfin, reconstituée de façon peut-être définitive, l'histoire de l'établissement de la foi

au Canada. Nous pouvons suivre les premiers missionnaires dans leurs nombreuses pérégrinations parmi les tribus sauvages jusqu'aux Grands lacs; nous assistons à la fondation de la première chapelle à Québec; à l'action conjointe des Récollets et de Champlain pour assurer la prospérité religieuse et matérielle de la colonie naissante; nous constatons que les Récollets furent les premiers instituteurs du Canada; et qu'ils y furent les premiers martyrs de la foi. Pour tout dire ils jetèrent sur les bords du Saint-Laurent les fondements de l'Eglise catholique.

Ils ne purent, hélas, voir s'élever le majestueux édifice. En 1629 la colonie tomba aux mains des Anglais, et les Récollets durent retourner en France. Ce n'est qu'en 1670 qu'ils purent revenir au Canada et reprendre leurs travaux interrompus.

C'est sur cette deuxième période de leur histoire, avons-nous dit, que règne encore une obscurité presque complète. Ou plutôt, elle n'est déjà plus aussi opaque. Car c'est à dissiper ces ténèbres de la deuxième époque que s'est particulièrement efforcé le Père Odoric. Il y a fait des trouées lumineuses considérables; et tout

autour on voit plus clair ; c'est encore la pénombre, mais annonciatrice du plein jour.

Pour parler sans figure—en archiviste, type très positif—la chasse aux documents ou aux bribes d'informations (pièces à côté, souvent les seules existantes) à travers les registres paroissiaux et les dépôts d'archives les plus variés a été fructueuse, tellement fructueuse que le Père Odoric a sinon réussi à reconstituer l'histoire d'ensemble, vivante et détaillée, des Récollets après 1670, du moins, sur tous les Récollets, dont un bon nombre ne sont même pas connus de nom par nos historiens, il a accumulé des notes nombreuses qui formeraient une galerie de première valeur et pourrait s'intituler Répertoire des Récollets du Canada... Il a également réussi à écrire la vie du bon Frère Didace. Cette vie est imprimée. Il a tiré du néant—le mot est presque juste, tant il y apporte du neuf—l'histoire manuscrite en deux tomes de l'histoire des Récollets aux Trois-Rivières et dans le district des Trois-Rivières.

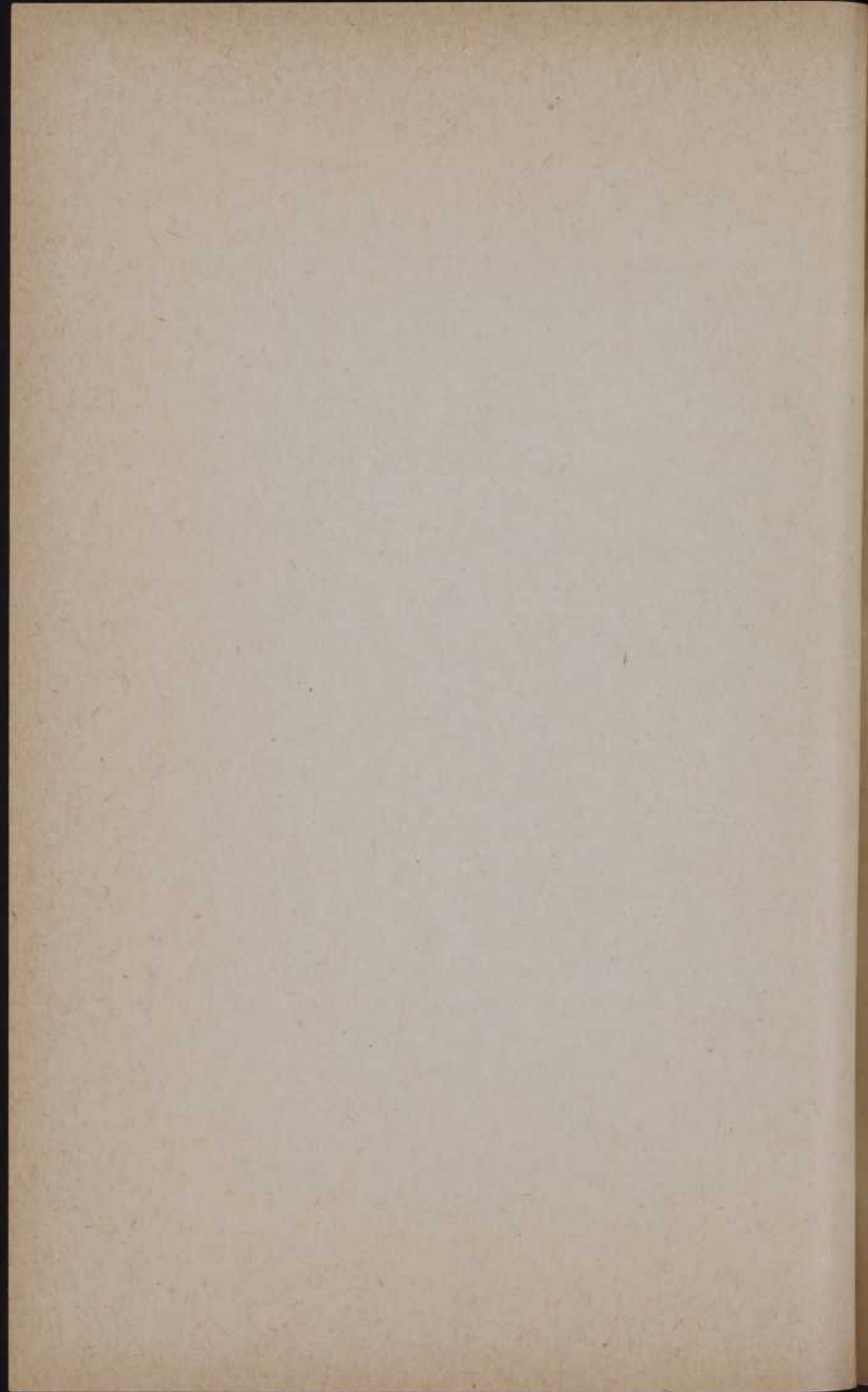
Aussi bien attendons-nous de lui—et même la réclamons-nous — pour un avenir prochain, la publication de ses travaux achevés ou prêts de l'être.

Pour en revenir au présent ouvrage, cette

étude sur le Père Denis jettera elle-même quelque lumière sur l'histoire des Récollets. Mais cette biographie est typique de cette histoire, telle qu'elle pourrait être reconstruite avec nos moyens actuels: c'est un jeu d'ombre et de lumière. Sur des années entières, voire sur des époques de la vie du Père Denis, nous n'avons aucune information directe, et c'est ce qui fera paraître étriquée cette Vie, et mal balancée dans ses parties. Nous sentons vivement ce vice de notre travail, qu'il est malheureusement impossible de corriger; il y faudrait les documents qui nous manquent.

C'est notre intention de reprendre et de continuer la série de monographies concernant les Récollets que nous avons commencé de publier il y a dix ou quinze ans. Ce seront autant de points éclaircis de leur histoire, et des pierres d'attente pour leur futur historien.

P. HUGOLIN, o. f. m.



CHAPITRE I

LES ANCÊTRES

Simon, grand-père de notre Récollet, naquit à Saint-Vincent de Tours en 1599. Il se ruina à faire des établissements et à construire des forts en Acadie. Puis nous le voyons devenir concessionnaire, en Nouvelle France, de différents fiefs, en 1655, 1656, 1658, 1660¹ et même dès 1650. A cette date il obtient des Jésuites à Québec un terrain devenu au XIXe siècle le site de la citadelle².

En quelle année précise Simon Denys s'établit-il à Québec? Nous ne saurions le dire au juste. Ses enfants sont baptisés en France jusqu'en 1649; Marguerite est baptisée ou du moins naquit à Sainte-Anne, port du Cap Breton, en 1650 ou 1651; en 1652, le 14 juin, Barbe est baptisée à Québec³, et tous les autres le se-

1. Rap. des Arch., 1885. *Précis de Foy et Hommage*, 37, 43.

2. *The Jesuit Relations and Allied Documents*, XXXVI, note 50 de l'appendice.

3. Tanguay, *Dict. général*, I, 180. Filleule de Lauzon, gouverneur, et de Melle d'Ailleboust.

ront pareillement. C'est dire que Simon Denys eut une très nombreuse famille; il eut en effet 27 enfants⁴, parmi lesquels il convient de signaler les suivants.

Pierre, l'aîné, Sieur de la Ronde, père de notre Récollet; Charles, Sieur de Vitré, membre du Conseil Souverain. Catherine, élevée comme sa sœur Gabrielle, aux Ursulines de Québec; elle entra chez les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph à Montréal, le 21 novembre 1666. « Les annales de sa maison rendent le plus beau témoignage à sa vertu⁵ ». Elle y mourut le 6 septembre 1730, âgée de 90 ans. Paul, Sieur de Saint-Simon⁶; Barbe, mariée à Antonin Pécody-Contrecoeur; Claude. Ce dernier, baptisé le 12 octobre 1657 (la même année que son neveu, le Père Joseph), fut amiral des vais-

4. Arch. du Sém. de Québec; Tanguay en donne 16. En 1661, Simon Denys avait 14 enfants *vivants*. Le dernier naquit en 1669.

5. *Ursulines de Québec*, I, 324.

6. Un fils de Paul, Alexandre, cousin germain du Père Joseph, sera prêtre. Voici ce que dit de lui l'abbé Tanguay: "il signait *Saint-Simon*. Né à Québec, le 30 mai 1696, était fils de Paul Denis, écuyer, sieur de Saint-Simon, grand prévost de la maréchaussée de Québec, et de dame Madeleine Depeiras. Ordonné le 14 juillet 1720, il desservit de suite la paroisse de Saint-Jean, île d'Orléans, mourut le 7 septembre 1721, à l'âge de 25 ans et 4 mois, de la pourpre. Il fut inhumé dans la cathédrale de Québec." *Répertoire*, 1893, p. 96.

seaux du roi à Messine, puis, ayant perdu sa femme, il entra dans l'état ecclésiastique et devint diacre. Il mourut en 1724⁷, à l'âge de 66 ans, et fut inhumé dans la cathédrale de Québec⁸. Gabrielle, baptisée le 19 août 1658, se fit religieuse Hospitalière à Québec, sous le nom de Gabrielle de l'Annonciation, et devint, le 11 avril 1699, deuxième supérieure-générale de l'Hôpital-Général. Elle fit l'édification de sa Communauté, à qui elle rendit d'inappréciables services, et mourut saintement le 27 octobre 1704⁹. Enfin, nommons Charlotte, mariée en secondes noces à Pierre Boucher, Seigneur de Boucherville.

Par sa mère, le Père Joseph Denis descend de la famille Le Neuf de la Poterie. Les Le Neuf, originaires de Caën en Normandie, vinrent avec les Le Gardeur et autres s'établir au Canada en 1636. L'arrivée de ce renfort de 45 personnes fut tout un événement pour la colonie, qui comptait à peine 125 habitants¹⁰. La

7. Le 27 janvier, d'après le *Dict. général.*, 1, 180; le 29 juin, d'après le *Répertoire général*, 1893, p. 96.

8. *Répertoire*, 96, d'après les registres de l'Hôtel-Dieu de Québec.

9. *Mgr de Saint Vallier et l'Hôpital-Général*, pp. 117, 135 et suiv., 168 et suiv.

10. Cf. *Samuel de Champlain*, par N.-E. Dionne, II, p. 457.

Relation de 1636 nous a conservé le souvenir heureux de cette arrivée et l'écho de l'allégresse générale.

« Le même jour (11 juin) parut un vaisseau commandé par M. de Courpon qui nous rendit le Père Nicolas Adam et notre frère Ambroise Cauvet... Notre joie ne se tint pas là : la quantité de familles qui venaient grossir notre colonie l'accrut notablement ; — celles entre autres de M. de Repentigny et de M. de la Poterie, braves gentilshommes, composées de quarante-cinq personnes. Quand on nous dit, à Québec, qu'il y avait nombre de personnes à Tadoussac qui venaient grossir notre colonie, qu'on ne voyait là qu'hommes, femmes et petits enfants, nous louâmes Dieu et le priâmes de répandre sa sainte bénédiction sur cette nouvelle peuplade. Mais quand on nous assura qu'il y avait entre autres six damoiselles, des enfants beaux comme le jour ; que messieurs de Repentigny et de la Poterie composaient une grosse famille ; qu'ils étaient en bonne santé, — je vous laisse à penser si la joie ne s'empara pas de notre cœur et l'étonnement de notre esprit. Tout cela redoubla par leur présence. Leur grâce, leur entretien nous fit voir la grande différence qu'il y a entre nos Français et nos Sau-

vages. Qui fera maintenant difficulté de passer nos mers, puisque des enfants, des damoiselles si délicates, des femmes naturellement appréhensives se moquent et se rient de la grandeur de l'océan?... C'était un sujet où il y avait à louer Dieu, de voir en ces contrées des damoiselles fort délicates, des petits enfants tendrelets, sortir d'une prison de bois, comme le jour sort des ténèbres de la nuit, et jouir, après tout, d'une aussi douce santé, nonobstant toutes les incommodités qu'on reçoit dans ces maisons flottantes, comme si on s'était promené au cours dans un carosse ¹¹ ».

La famille Le Gardeur s'établit à Québec. Quant à Jacques Le Neuf de la Poterie, sur la foi d'une délibération ¹² de la Compagnie de la Nouvelle France, lui concédant la seigneurie de Portneuf, il s'y transporta avec sa jeune épouse, Marguerite Le Gardeur. Ces terres avaient une lieue et demie de front sur trois lieues de profondeur. Conjointement avec Pierre Robineau, Jacques Le Neuf travailla avec activité à les mettre en valeur, par le défrichement. Cependant, comme il n'avait pas

11. Ed. de Québec, pp. 3 et 42.

12. Mentionnée dans l'acte de concession de 1647. Cf. Abbé Gatiien, *Histoire du Cap Santé*, p. 21.

reçu de lettres de concession régulière de la Compagnie, il en réclama et les obtint : elles sont datées du 16 avril 1647¹³. En 1671 il céda ses droits au fils de Pierre Robineau, René Robineau¹⁴, anobli en 1681, avec le titre de baron de Portneuf—un des très rares Canadiens à qui leurs lettres d'anoblissement aient accordé un titre autre que celui de chevalier et d'escuyer¹⁵.

Jacques Le Neuf se fixa enfin aux Trois-Rivières vers 1640. Il y avait été précédé par son frère, Michel Mathieu Le Neuf du Hérisson, venu de France avec lui. Les Trois-Rivières fondé en 1643 comptait en 1637 soixante-dix âmes, quatre-vingts en 1641. Les Le Neuf, avec les Godefroy, les Hertel et quelques autres, furent les premiers colons de la ville naissante et ses fondateurs¹⁶. Jacques Le Neuf devint bientôt le personnage le plus important des Trois-Rivières. Il est cité comme gouverneur de cette ville, du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648. Il paraît agir comme gouverneur, le 8 juin 1650.

13. *Ibid.*, p. 20 et suiv. où cet acte se trouve *in extenso*.

14. *Ibid.*, p. 20. — Marié à Marie Le Neuf, fille de Jacques Le Neuf, tante du Père Joseph.

15. *Ibid.*, p. 367 : texte *in extenso* de l'acte d'érection de la seigneurie de Portneuf en baronie.

16. Cf. Sulte, *Chronique trifluvienne*, dans la Revue Canadienne, 1877, nov.

Les 2 février et 21 août 1651, il est qualifié de gouverneur. Il est envoyé de Québec aux Trois-Rivières le 8 septembre 1652 pour y commander. Le ou avant le 16 juillet 1653, il est remplacé, d'abord temporairement, par Pierre Boucher¹⁷. Celui-ci est nommé en titre vers la fin d'août. Jacques de la Poterie lui succède en juillet 1658. Le 1er novembre 1662, Boucher remplace de nouveau Jacques Le Neuf, et garde le commandement jusqu'au 26 septembre 1667, au moins¹⁸.

En 1665, M. de Mézy, avant de mourir, donna au sieur de La Poterie une commission, le nommant son lieutenant et le chargeant du gouvernement intérimaire de la colonie. De La Poterie

17. Auteur de *l'Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*. Paris, 1664. Charlevoix fait de lui ce bel éloge : "Imitateur de la simplicité et de la piété des Patriarches il a participé aux bénédictions que Dieu a répandues sur eux, ayant vu sa nombreuse et florissante postérité jusqu'à la cinquième génération. Il est mort âgé de près de 100 ans, et sa veuve, qui lui a survécu de quelques années, a vu les petits-fils de ses petits-fils." (*Hist. de la Nouv. France*, t. III : Liste des auteurs, L).

Un de ses fils, Pierre, Seigneur de Boucherville, épousera en 1683 Charlotte, fille de Simon Denis, tante du Père Joseph.

18. D'après Sulte, *Hist. des Can. franc.*, II, p. 54, cité presque textuellement, et un écrit du même : *Les gouverneurs des Trois-Rivières*, paru dans le *Bulletin des Recherches historiques*, mai 1896.

remplaça donc M. de Méisy, mais avec des pouvoirs restreints par le Conseil¹⁹.

Les Le Neuf étaient de bonne noblesse normande, comme il ressort de la vérification de leurs lettres de noblesse par la Cour des Aydes de Normandie, le 13 septembre 1658, de la déclaration du Conseil d'Etat du Roi, à Paris, le 4 décembre 1659, enfin de l'attestation par devant notaire, à Caën, le 5 mai 1673, des nobles personnes Pierre Le Neuf, prêtre, sieur de Courtonne, et François Le Neuf, escuyer, Sieur de Montenay, frères, lesquels « certifient et attestent, à tous qu'il appartiendra, que Jacques Le Neuf, escuyer, Sieur de la Poterie, demeurant au bourg des Trois-Rivières, en la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neusve et Cadye, cy devant demeurant en cette dicte ville de Caën, est de mesme famille et porte leur mesme nom et armes²⁰ ».

19. "La commission fut enregistrée, mais le conseil déclara, par une délibération du vingt-sept mai, que le sieur de la Poterie ne serait point reçu à exercer la charge de président du conseil, qu'il ne ferait aucune fonction concernant la distribution de la justice, police et finance, et qu'il jouirait seulement du pouvoir de lieutenant en ce qui regardait la milice." (Ferland, *Cours d'histoire*, II, p. 33).

20. Ces trois pièces furent enregistrées au Conseil supérieur, le 24 septembre 1675 (Jug. et Délib. du Cons. Sup., I, p. 996), avec la requête de Jacques Le Neuf, demandant cet enregistre-

Jacques Le Neuf avait épousé Marguerite Le Gardeur de Repentigny, fille de René Le Gardeur, depuis Seigneur de Tilly, née en 1608. Lui-même était né en 1606²¹. De ce mariage sont issus les Le Neuf de Beaubassin et de la Vallière, qui s'établirent en Acadie, où ils commandèrent avec honneur et soutinrent durant de longues années les intérêts français contre les incessantes attaques des Anglais. Michel de la Vallière, le premier du nom, né aux Trois-Rivières, en 1640²², épousa en 1666, en secondes noces, une fille de Simon Denis, Marie, *alias* Françoise²³, sa belle-sœur depuis 1655 par le mariage de Pierre Denis avec Catherine Le Neuf, sœur de Michel²⁴. Il fonda Beaubassin en Acadie, fut Seigneur de Yamaska, et sa descendance se signala dans la carrière militaire jusqu'à l'époque de la conquête.

Nous avons brièvement, mais suffisamment,

ment.—Les pièces elles-mêmes se trouvent au *Registre de l'Intendance et du Conseil Supérieur*. Lettre A. folio 59, Une copie *in extenso* assez récente se trouve à la Bibl. Saint-Sulpice, à Montréal, *Fonds-Baby*.

21. Tanguay, *Dict. généal.*, I, 381.

22. *ibid.*

23. *ibid.*

24. Un fils de ce dernier, Jean-Baptiste, devint Récollet en 1696, sous le nom de Frère Bernardin. Voir appendices, au T. II.

fait connaître les ancêtres du Père Joseph : les Denis et les Le Neuf—deux familles qui furent d'un immense secours à la colonie naissante, par leur fortune, et plus encore par le rôle qu'elles y remplirent. Une poignée de colons influents — parmi lesquels les Denis et les Le Neuf—firent le pays. On ne saurait trop redire combien furent nécessaires aux premiers habitants ces quelques puissantes familles, dont les aspirations s'identifiaient avec les aspirations des colons, les intérêts avec les leurs. Ils furent seigneurs, oui, mais seigneurs *canadiens*, c'est-à-dire génies bienfaisants, à l'encontre de quelques nobles avariés ou de ces bourgeois avides, qui ne s'abattirent sur nos bords—oiseaux de passage—que dans un but de lucre, parfois de rapine, et s'envolèrent une fois repus ou déçus.

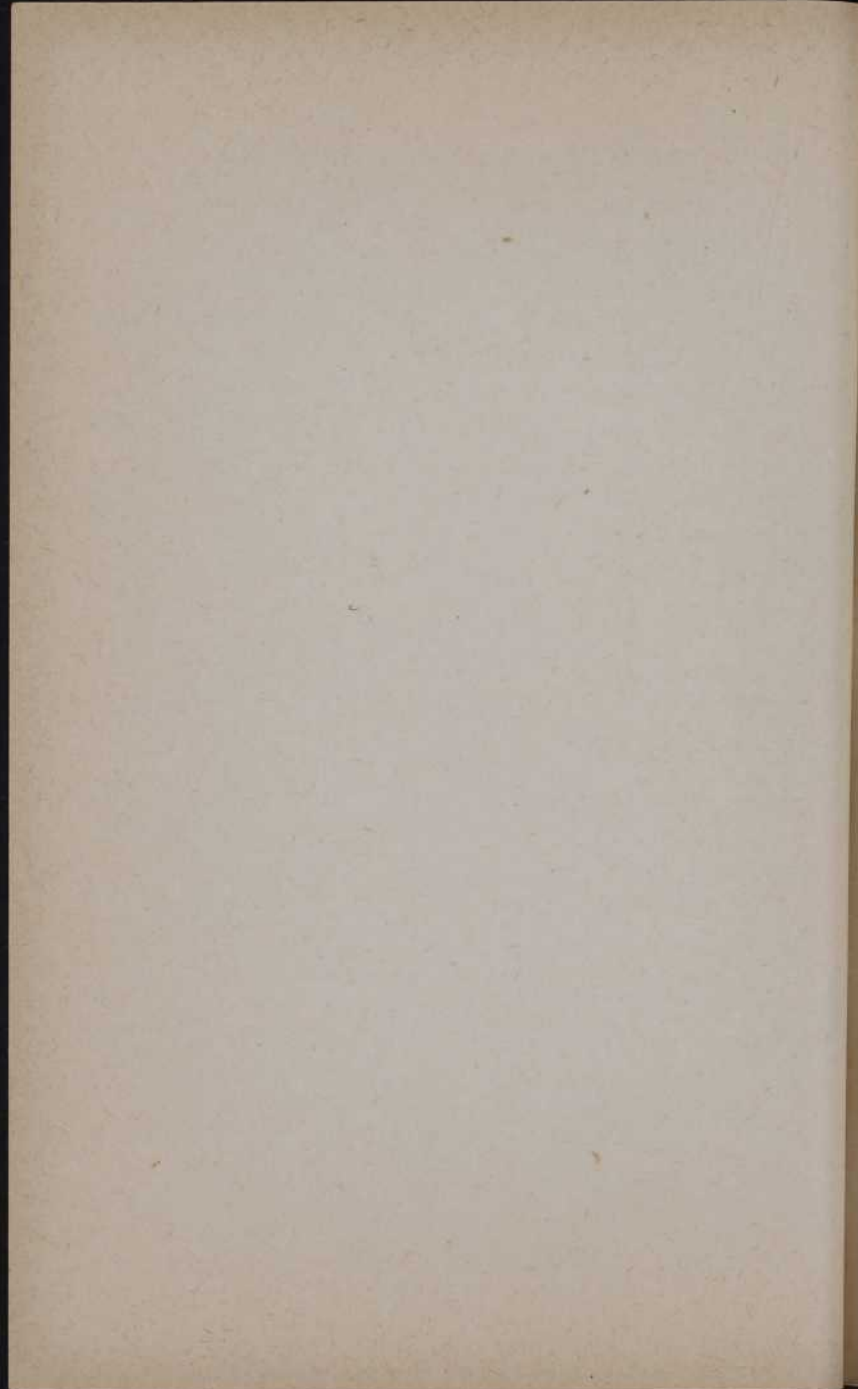
« En suivant l'ordre des temps, les Juchereaux, les Le Gardeurs et les Le Neufs sont les premiers nobles que mentionnent nos annales. Qu'ont-ils fait ici ? Leur devoir comme cultivateurs. Ils avaient de l'instruction, et lorsqu'ils ont eu à remplir des fonctions publiques ils se sont comportés dans l'intérêt des habitants. Après eux vint M. de Lotbinière²⁵, qui s'est

25. Deux membres de cette famille devinrent Récollets. La famille de Lotbinière était alliée à la famille Denis, par le

identifié à tous nos sentiments, et dont la descendance, de même que celles des Juchereau, Le Gardeur, Le Neuf, Denys, Gautier de Varennes et autres, a servi le Canada durant deux siècles... L'introduction de ces personnes dans le Canada comblait un vide: à part les cultivateurs, groupe essentiel de la colonie, il fallait quelques hommes de profession, quelques gens habitués aux affaires, non pas du commerce, mais de l'administration en général, et, comme les Habitants ne pouvaient encore tirer de leurs rangs cette classe dont ils devaient plus tard fournir tant d'excellents sujets, ils furent heureux de se voir aidés par des familles bien disposées et qui, ayant leur fortune à faire comme le commun des mortels, se mirent à l'œuvre avec eux, oubliant leur noblesse de sang et de rang²⁶ ».

mariage de Louis Denis, frère du Père Joseph, avec Louise Chartier de Lotbinière, le 20 juillet 1709.

26. Sulte, *Hist. des Can. franc.*, III, pp. 76 et suiv.



CHAPITRE II

LES PARENTS

Pierre Denis, le père de notre Récollet, était l'aîné des 27 enfants de Simon Denis ¹. Né le 8 octobre 1631 ² et baptisé à Saint-Vincent de Tours, il avait à peu près vingt ans lorsque son père, quittant l'Acadie pour le Canada, vint se fixer à Québec vers 1651.

En ce temps-là grandissait à Québec sous l'œil maternel des religieuses de l'Hôtel-Dieu, la jeune Catherine Le Neuf, pensionnaire aux Hospitalières depuis 1648, la quatrième en date d'entrée. Elle y séjourna 4 ans, jusqu'en 1652,

1. *Mémoire pour servir à la généalogie de la famille des Denys qui sont en la Nouvelle France et autres endroits de l'Amérique. Fait à Québec le 6 octobre 1736. (Signé) Denys de la Ronde, Denys de Saint-Simon.* — Une copie de cet important mémoire a été fournie par M. J. W. Cruzat, de la Nouvelle-Orléans, à Mgr A. Gosselin, archiviste du séminaire de Québec, qui a eu la bienveillance de la mettre à notre disposition. Nous ne saurions l'en trop remercier.

2. *Mémoire pour servir etc.*—Le *Dict. généal.* doit donc faire erreur en faisant baptiser Pierre Denis en 1630. — De son premier mariage Simon n'avait eu que 2 enfants: Pierre et Anne. En 1736 il ne restait pas de postérité de celle-ci (*Mémoire etc.*)

alors qu'elle retourna auprès de sa famille aux Trois-Rivières³. L'éducation que Catherine avait reçue, sa distinction, sa bonté de caractère la faisaient estimer, et, en la rendant populaire, la faisaient rechercher. On n'en saurait douter, en la voyant figurer aux registres des Trois-Rivières, au cours de la seule année 1654, en l'espace de 9 mois, 6 fois comme marraine⁴.

Pierre Denis avait sans doute remarqué à Québec cette jeune fille pieuse⁵ et distinguée; il la choisit pour son épouse. Le mariage eut lieu à Québec, le 23 août 1655, après publication faite de trois bans, dans la chapelle du collège de la Compagnie de Jésus. Le père Jérôme Lallemant bénit cette union: furent témoins les sieurs de Tilly, Godefroy et autres⁶. Pierre Denis avait 24 ans, sa jeune épouse en avait seulement 15⁷. On se mariait alors très jeune, surtout les filles. Louis XIV n'avait pas encore pu-

3. En 1652 elle apparaît deux fois aux registres des Trois-Rivières: les 17 mars et 14 juin.

4. 27 février, 6 mars, 19 mars, 9 avril, 5 juillet, 3 novembre 1654.

5. Nous aurons l'occasion de constater cette piété.

6. Rég. de N.-Dame de Québec.

7. D'après le *Dict. généal.* et le recensement de 1666. D'autre part, d'après la liste des premières pensionnaires de l'Hôtel-Dieu, Catherine aurait eu, en 1655, 17 ans (*Dict. généal.*, 1, 1622).

blié l'édit par lequel il accordera, en 1670, une prime aux garçons et aux filles qui se mariaient ceux-là à 20 ans et au-dessous, celles-ci à 16 ans et au-dessous, mais cet édit ne fera pour ainsi dire que confirmer une coutume déjà existante, à ce point que « de jeunes couples comptant 30 ans, âges réunis des conjoints, n'étaient pas rares ⁸ ».

Pierre Denis s'établit d'abord aux Trois-Rivières, auprès des parents de sa femme. La ville naissante comptait en 1652 à peu près 40 ménages, et 160 âmes de population fixe ⁹. Lorsque Pierre Denis quittera les Trois-Rivières quelques années plus tard, probablement en 1661, pour se fixer à Québec, la petite ville avec ses environs comprenait une soixantaine de familles ¹⁰.

Le Neuf de la Poterie et Godefroy s'étaient associés aux Trois-Rivières pour former une Compagnie de navigation. Denis épouse leurs intérêts, et on le voit engager à Québec, les 3 et 23 septembre 1655, Pierre Maujean et Louis Fontaine pour faire la navigation sur un flibot, au compte de Messieurs de la Poterie et Gode-

8. T. P. Bédard: A propos du mot "habitant".

9. Sulte, *Hist. des Can.-franc.*, IV, 35.

10. Sulte, *Ibid.*

froy, pour la saison de 1656, à commencer, dit l'un des actes d'engagement, au 1er avril ¹¹.

Pierre Denis ne demeura pas longtemps aux Trois-Rivières. Il se fixa bientôt, et définitivement, à Québec, avec sa famille. C'est là qu'habitaient son père, Simon, sieur de la Trinité, son frère Charles, sieur de Vitré, et plusieurs autres membres de sa famille. Il avait en outre toujours conservé des intérêts dans la capitale, où il possédait des emplacements à la Basse-Ville ¹².

Le 18 août 1657, il acheta de Nicolas Marsolet ¹³, marchand, fondé en procuration par sa femme Marie Le Barbier, par acte passé à Rouen, le 12 avril de la même année, une terre sise Côte Sainte-Geneviève, à Québec, dite terre de Saint-Agnan. C'était une propriété de 69 arpents, contenue en deux terres et concession. Marsolet l'avait eue de la Compagnie de la Nouvelle-France en 1649.

Il la livra avec les bâtiments et le moulin qui s'y trouvaient construits — un moulin à farine sans doute, puisque le contrat spécifie deux

11. Greffe d'Andouart.

12. Rap. des Arch., 1885, *Précis de Foy et hommage*, 36, 37, 43.

13. Le fameux interprète.

meules — , les meubles, les ustensiles, le roulant, tout en un mot pour 2000 francs, payables à son retour à Rouen ¹⁴.

Denis négligea de remplir toutes les conditions du contrat, car en 1663 Marsolet demande au Conseil Souverain que le défendeur soit condamné à lui payer deux années d'intérêt et la somme de deux mille livres, tant pour défaut d'exécution du contrat, que pour dommages par lui soufferts et pour le dépérissement des bâtiments, faute d'avoir été réparés ¹⁵.

Les deux parties semblent en être venues à un arrangement à l'amiable, Denis s'offrant à tout payer, principal et intérêts, pourvu qu'il lui fût tenu compte des jouissances ¹⁶.

L'affaire Marsolet-Denis n'eut toutefois son règlement final qu'en 1673, alors que le Conseil souverain, à la requête de Catherine Le Neuf, procuratrice de son mari, débouta le sieur Marsolet de toutes ses prétentions, tant des 2000 livres que des dommages et intérêts par lui réclamés, « attendu que le revenu de la dicte terre luy a toujours été payé par le fermier d'icelle ¹⁷ ».

14. Greffe d'Audouart.

15. *Jug. et Délib. du Cons. souv.* I, 72.

16. *Ibid.*

17. *Jug. et Délib. du Con. souv.*, I, 718.

Ainsi ce brave fermier labourait, semait et récoltait, tandis que les maîtres se disputaient. A la bonne heure!—Mais ce n'est donc pas sur la terre de Saint-Agnan¹⁸ que Pierre Denis s'établit du moins pour longtemps. Nous ferons remarquer que si nous mettons quelque insistance à situer la famille Denis à Québec, c'est à cause du Père Joseph.

Il y aura quelque intérêt à savoir où s'est écoulée son enfance. De plus, ce point d'histoire intéresse directement la question du site du couvent des Récollets à la Haute-Ville comme on le verra.

Si nous possédions l'art avec lequel M. Ernest Myrand sait entraîner après lui ses lecteurs et leur faire éprouver l'intérêt le plus intense à d'effrayantes chasses au document, nous inviterions les nôtres à refaire en notre compagnie celle qu'obstinément, deux mois durant, nous avons poursuivie à la découverte du

18. En rapprochant de la carte cadastrale de 1685 (V. *Notre-Dame de Sainte-Foy*, t. 1., par M. l'abbé Scott) les indications fournies sur les bornes de cette terre par un acte de foy et hommage (Arch. des Terres de la Couronne: *Fief et hommage*, no. 13) porté par Marsolet le 16 nov. 1667, nous pouvons conclure que la terre de Saint-Agnan était sise à peu près à 1½ mille au delà de l'ancienne barrière du chemin Saint-Louis.

coin de terre sur lequel vécut la famille Denis à Québec. Mais nous ne sommes pas M. Myrand! Nous disons tout court que Pierre Denis, le 22 mars 1662, obtint du R. P. Paul Ragueneau, procureur du Collège des Jésuites à Québec, une terre en la Seigneurie de Notre-Dame des Anges¹⁹. Cette fois c'était pour tout de bon, et Denis se mit à défricher et à cultiver. Il le fallait bien; la concession était à charge pour le preneur « de s'y établir, d'avoir feu et lieu ou autre pour lui, la présente année; de cultiver les terres et continuer à l'avenir. Autrement la présente concession nulle, etc. »

Rendons à Pierre Denis ce témoignage qu'il fit les choses consciencieusement, si bien que cinq ans plus tard le recensement pouvait déposer comme suit: « Une habitation au sieur Denis jeune: Pierre Denis... 40 arpents en valeur²⁰ ». Quarante arpents mis en valeur en l'espace de 4 à 5 ans! Certes, il n'avait pas perdu son temps; car il avait fallu abattre la forêt

19. Greffe de Paul Vachon.

20. Nous avons supprimé les statistiques personnelles, absolument erronées. Celles de l'année précédente, 1666, au contraire, concordent parfaitement avec les registres. Les voici: « Pierre Denis, escuyer, sieur de la Ronde, 35, habitant; Catherine le Neuf, 26, sa femme; Jacques (notre futur Père Joseph), 8; Simon-Pierre, 6; Marguerite, 9; Angélique, 5; Françoise, 2;

avant de labourer. La concession était en effet de deux arpents sur la rivière Saint-Charles ²¹ et de 40 arpents de profondeur « dans les bois ». Aussi bien, Denis avait-il de nombreux engagés. Quelques années plus tard cette première concession fut triplée, en largeur.

Mais où était cette terre, exactement? A la Canardière. Les bornes indiquées dans l'acte de concession, le plan figuratif reconstitué par Monsieur Myrand des terres de la Canardière sur lesquelles en 1690 John Walley établit son camp ²², les notes explicatives et les pièces justificatives dont M. Myrand fait suivre ce plan, qui se trouve n'être autre chose, dans sa majeure partie, que le plan des terres de Simon et de Pierre Denis — ces différentes pièces, disons-nous, donnent toute la lumière désirable, lumière si abondante qu'à 250 ans d'intervalle elle brille encore sur ces terres et nous permet

Frs. Savin, 26, domestique engagé; Jacques dit Laverdure, 30; Jacques dit le Sauvage, 32, et Charles, 18, engagés; Marie Boy-leau, 16, servante." (Arch. Prov., Série II, vol. III).

L'année suivante Pierre Denis n'aurait plus que 30 ans; sa femme, au contraire, déjà 30, etc. C'est vieillir trop vite. En règle générale le recensement de 1666 est infiniment plus exact que celui de 1667.

21. L'estuaire de la rivière, ou les battures de Limoilou vers le fleuve.

22. *Sir William Phipps devant Québec*, 371 et suiv.

d'y lire les noms des propriétaires actuels. Une partie de la terre de Pierre Denis, à peu près 3 arpents sur 7, est la propriété de la concession Racey, de Sherbrooke, croyons-nous. Sur ce lopin, exploité en 1907 par un nommé Gore, existe encore la maison de Denis, l'une des très rares constructions de cette époque. Ce n'est plus qu'une vieille mesure, qu'un coup de nordet achèvera de ruiner l'un de ces jours. Nous l'avons visitée et nous y conduirons bientôt nos lecteurs. Une autre partie de la terre de Denis appartient à M. Wilborough de Quincey Sewell, de Québec. Elle mesure 82 arpents. Ces deux terres portent les numéros 582 et 580 au cadastre de Saint-Roch-nord, dans la municipalité de Limoilou²³.

Pierre Denis garda sa terre jusqu'en 1690, alors qu'il la vendit à Maurice Pasquier, son fermier²⁴. Il n'avait cependant pas constamment demeuré sur sa terre. Ses goûts étaient plutôt pour le négoce que pour la culture du sol. Il avait le talent des affaires, et Dieu sait qu'il

23. Détails cadastraux dus à l'obligeance de M. J. E. Chapeau, avocat, secrétaire de la municipalité de Limoilou. Pour de plus amples informations au sujet de la terre de Pierre Denis et de la fortune de celle-ci au cours de deux siècles, nous renvoyons le lecteur à *l'Histoire de Limoilou*, par le T. R. P. Alexis, o. m. cap., Québec, 1921, pp. 120 et suiv.

24. Ancêtre de tous les Pâquet.

n'enfouit pas ce talent! En outres des faits déjà connus, nous en pourrions rapporter d'autres montrant Denis livré à des occupations de nature à le distraire passablement de ses semailles et de « ses foins ». Nos lecteurs nous dispenseront de la preuve. Ceux qui la voudraient lire plus complète sont priés de recourir aux sources indiquées en note ²⁵.

Mentionnons seulement l'acquisition qu'il fit en 1655 de la brasserie de Québec, en partie établie par la Compagnie de la Nouvelle-France, en partie par les Habitants ²⁶.

Denis devint-il brasseur de bière comme il était brasseur d'affaires?... Un petit procès à lui institué par Jean Maheust nous porte à le croire. Denis le jeune ²⁷ avait vendu au deman-

25. Rap. des Arch., 1885: *Précis de Foy et hommage* 31, 36, 37, 41, 43.—*Greffe d'Audouart*, 24 mai 1659; 31 oct., 2 août, 13 août 1660; 24 mars 1662.—*Jug. et délib. du Cons. Souv.*, I, 9, 67, 182.—Coll. de MM. sur l'Hist. de la N. F., I, 213.—Xixte le Tac. *Hist. chron.*, Appendices, p. 190.

26. Audouart, 14 août 1655, et concession de Lauzon, 10 sept. 1655, sur la même feuille (Arch. du sém. de Québec).

27. Pierre Denis. Il est parfois appelé ainsi dans les pièces officielles. Il était l'aîné des enfants de Simon Denis: d'où cette désignation, par opposition à *Denis le père*. V. recensement de 1667; *jug. et délib. du Cons. souv.* I, 72; *Greffe d'Audouart*, 2 août 1660, etc. — Il y avait aussi vers la même époque un fermier du séminaire, dont le nom était Pierre Saint-Denis (Tanguay), mais que certains actes appellent Pierre Denis (note de Mgr A. Gosselin, archiviste). Il n'est pas possible de les confondre.

deur, en juin 1664, deux barriques de bière, qui se trouva n'être pas du goût du sieur Maheust; d'où réclamation contre Denis. Mais pourquoi Maheust avait-il été si pressé de puiser aux dites barriques? S'il avait seulement attendu 10 ou 12 jours pour les ouvrir, la bière eût été trouvée excellente, au dire de l'huissier Levasseur, comparaisant pour Denis... Parce que Maheust n'avait pas songé—ou n'avait pas eu l'héroïsme — de s'infliger le supplice de Tantale, le Conseil dans sa sagesse déclara que le sieur Maheust avait bien tort de se plaindre ²⁸...

Les affaires et les entreprises auxquelles Denis donnait son temps réclamaient sa présence fréquente à la ville. En achetant la terre de Marsolet en 1657 il avait « fait une embardée », qu'il paya de 16 ans de tracasseries procédurières ²⁹. Cette terre était trop éloignée de la ville pour un homme qui devait y être souvent, et qui n'avait pas de chevaux à sa disposition ³⁰. Sa terre de la Canardière était plus rapprochée,

28. Jug. et délib. du Cons. souv., I, 200.

29. Jug. et délib. du Cons. souv., I, 718.

30. Le 16 juillet 1665 seulement on débarqua à Québec 12 chevaux envoyés par le roi. Nous ne tenons pas compte du cheval amené en 1647, *mort d'ennui* depuis longtemps... (V. Ernest Gagnon. *Le Fort et le Château Saint-Louis*. Appendice sur « les chevaux canadiens. »)

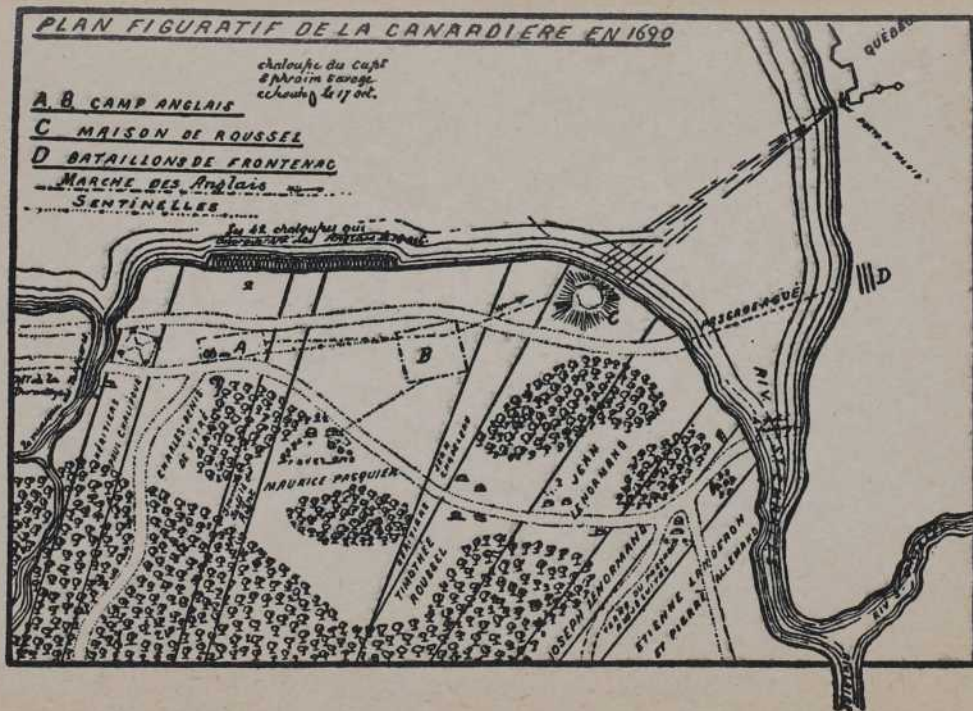
mais encore trop éloignée, et bientôt Denis songea à venir demeurer en ville, en mettant sa terre à ferme, l'acte de concession ne l'obligeant qu'à tenir feu et lieu soit par lui-même, soit par « autre pour luy. »

Pierre Denis afferma donc sa terre; nous devrions dire ses terres, car outre celle de la Canardièrre qu'il habitait, il en avait une autre au Bourg-Royal de vingt arpents « en labour de culture, tant à la charrue qu'à la pioche, sur un arpent de front au bord du trait carré, et qui va toujours en s'ouvrant jusqu'au bord du bois debout: sans garantie toutefois d'aucune mesure de quantité de terre... » Il n'eût pas été prudent, en effet, de garantir l'étendue d'une terre qui allait « toujours en s'ouvrant ».

De celle-ci il y a bail en 1683 pour trois ans à Nicolas Fournier, de Bourg-Royal³¹. Le premier bail que nous connaissions de la terre de la Canardièrre est du 27 juillet 1683³². Il est en faveur de Maurice Pasquier et sa femme, et ce pour neuf ans. Pasquier prenait donc de ce jour possession définitive de cette terre, puisque le bail n'en sera pas encore expiré lorsque de fer-

31. Greffe de Genaple, 7 juin 1683.

32. Greffe de Genaple.



Plan où l'on voit la terre de Pierre Denis, alors vendue à Maurice Pasquier.

mier il deviendra, en 1690³³, roi et maître de la dite terre qu'il habitait depuis le 26 mars 1683³⁴.

Denis n'était pourtant plus sur sa terre en 1680, puisque au contrat d'achat de sa propriété sur la rue Saint-Louis en 1680 il est dit demeurant à la ville³⁵. Peut-être demeurait-il sur une de ses propriétés de la Basse-Vile, au Cul-de-sac.

Hélas ! une terrible épreuve s'abattit sur Pierre Denis, alors qu'il n'avait pas encore cinquante ans, et l'arrêtant au milieu de ses entreprises et de ses voyages, l'arracha aux affaires et le cloua chez lui durant vingt-huit années qu'il vécut encore. En 1678 ou 1679, le malheureux devint aveugle. Frontenac écrivant au ministre à la date du 9 octobre 1679, recommande à la bonté du roi le Sieur Denis «qui a perdu la vue et qui a beaucoup d'enfants³⁶». Ce fut alors que Denis se transporta à la Haute-Ville.

33. Greffe de Gilles Rageot, 5 juin 1690.

34. Greffe de Genaple, 1683.

35. Greffe de Becquet, 1er sept. 1680.

36. *Corresp. gén.*, fol. 8, vol. 5 (Rap. des Arch., 1885, p. XXXVIII). Cf. *Registres de la Prevôté*, 14 avril 1691, où il est dit que Pierre Denis a perdu la vue depuis environ 13 ans: la donation de Damlle Denis en faveur de l'hospice des Récollets, 11 may 1691 (greffe de Genaple), et la déclaration testamen-

Par sa femme³⁷ il acheta, le 1er septembre 1680, du Sieur Poirier, « capitaine de la milice des Habitants de la Côte Sainte-Geneviève et lieux circomvoisins, » un emplacement avec une maison bâtie dessus, sur la rue Saint-Louis, attenante au terrain de la sénéchaussée³⁸. Dans les premiers mois de l'année suivante³⁹, Frontenac et Duchesneau concédèrent à Denis et à sa femme, par provisions sujettes au placet royal, le terrain même de la sénéchaussée⁴⁰ « pour contribuer à l'augmentation et décoration de

taire de Pierre Denis, 26 juillet 1707 (Greffe de Genaple), où Denis déclare ne savoir pas signer à cause de la privation de sa vue, qu'il a *entièrement* perdue.

37. Désormais Pierre Denis ne paraît plus devant notaire que par sa femme et procuratrice.

38. Greffe de Becquet.

39. Mémoire intitulé: *Eclaircissement nécessaire pour l'établissement d'un hospice que sa Majesté nous a accordé à la Haute-Ville de Québec*, par un Récollet, Xixte le Tac, *Hist. chron.* Appendices, p. 207).

40. L'original sur parchemin de la concession (nous n'en connaissons pas de copie existante) est au *Fonds Baby*, Bibl. St-Sulpice, Montréal. Il y manque la fin, où on lirait la date et les signatures. Nous ne saurions donner d'indications plus précises à ceux qui voudraient voir cette pièce, ou toute autre pièce du *Fonds Baby*. Ce fonds se compose, en bloc, d'environ 80 in-folios et 50 in-quartos de documents originaux (pas tous du temps de Frontenac!). Aucune classification, sauf un nom de famille (Argenteuil, Gaspé, etc., etc.) au dos de certains recueils. Nous avons, par un labeur acharné de 3 semaines et de 8 heures par jour, pendant les canicules de l'été de 1907, passé en revue la plupart des pièces de cette immense collec-

cette ville⁴¹ et en considération du longtems que les dits Sieur et dam^{11e} Denis sont en ce païs où ils ont apporté et consommé beaucoup de bien en établissemens et diverses entreprises, ès nom aussi de la nombreuse famille dont ils se trouvent chargés⁴². » Ce dernier motif était de bonne diplomatie et ne pouvait manquer de toucher Louis XIV, qui voulait le peuplement du Canada par les naissances, et primait les familles de 12 enfants⁴³. Mais les Récollets de leur côté avaient demandé au roi le même terrain pour l'hospice qu'ils projetaient, et sa Majesté le leur accordait, de Versailles⁴⁴, en même temps que Frontenac l'accordait, de Québec, à Pierre Denis. La concession du gouverneur venait trop tard.

Pierre Denis et sa femme durent ensuite se

tion, alors qu'elle reposait encore dans la voûte de sûreté de l'Université de Montréal. Nous fîmes la découverte importante... d'une qualité insoupçonnée en nous: une héroïque constance!

41. On sait que ce fut l'un des projets de Frontenac dès 1672, et comment il mena rondement la besogne: alignement des rues de la Haute-Ville, ouverture de rues nouvelles, etc.

42. Denis avait en 1681 sept enfants avec lui. Le recensement de 1681 oublie Anne-Ursule, née en 1677, et appelle Marie-Charlotte, Marie, et Marie-Louise, Louise. Exact quant au reste.

43. Edit du 12 avril 1670 sur les mariages au Canada.

44. 28 mai 1681. Voir la pièce en appendice à *l'Hist. chron.* de Sixte le Tac, p. 197.

réjouir de leur insuccès, lorsqu'ils virent les bons Pères Récollets devenir leurs voisins immédiats. Les parents du Père Joseph avaient en effet « toujours eu conjointement une dévotion particulière envers le grand saint François, dans le Tiers-Ordre duquel ils avaient aussi été associés ⁴⁵, » et ils avaient donné au premier Ordre leur fils aîné.

Dans leur retraite les Denis vivaient en partie des revenus de leurs terres. Le bail de la terre de la Canardière était de 300 livres par an, celui de la terre du Bourg Royal de 80 livres, que le fermier pouvait à son gré « payer en denrées... comme bled, pois, beurre, œufs, volailles, cochons (nous sommes au siècle de Perrette !): ou autres semblables denrées dont la dite damoiselle pourra avoir besoin ⁴⁶. »

En 1690, l'habitation de la Canardière, avons-nous dit, fut vendue à Maurice Pasquier, pour 6000 livres tournois, laissées à l'acquéreur « à constitution de rente... pour toujours pour le prix et somme de trois cent livres de rente annuelle, rachetable aussi à toujours ⁴⁷. »

45. Déclaration testamentaire de Pierre Denis.

46. Greffe de Genaple, 7 juin 1683.

47. Acte de donation, 11 mai 1691. La terre de Pierre Denis est devenue, en 1904, la propriété des Frères des Ecoles chré-

En 1691, Catherine Le Neuf, séparée d'avec son mari quant aux biens, par sentence du Prévôt à la date du 14 avril 1691⁴⁸, donne à M. de Frontenac, avec l'autorisation de son mari, son emplacement et sa maison, pour l'utilité de l'hospice⁴⁹. En retour il est constitué aux deux vieillards une rente annuelle de 400 livres, abaissée deux ans plus tard à 300 livres, à cause de l'usage d'une maison accordé à Denis et son épouse par les Récollets sur leur terrain, coin des rues Sainte-Anne et des Jardins⁵⁰. La propriété cédée aux Récollets avait été évaluée à 4000 livres par des experts⁵¹. On comprend que le mortuologe des Récollets parle comme suit, à la mort de Catherine le Neuf : « Octobre 24 (1697). A Québec, dame Catherine Leneuf, femme de monsieur Pierre Denys et mère du rév. père Joseph Denys supérieur actuel de toute la mission et gardien du couvent de Québec. Ayant beaucoup contribué à notre établissement, pleine de vertus et de mérite, fut

tiennes, qui y ont construit leur juvénat. Voir *Histoire de Limoilou*, Québec, 1921, par le R. P. Alexis, o. m. cap., chap. X.

48. Registres de la Prévôté.

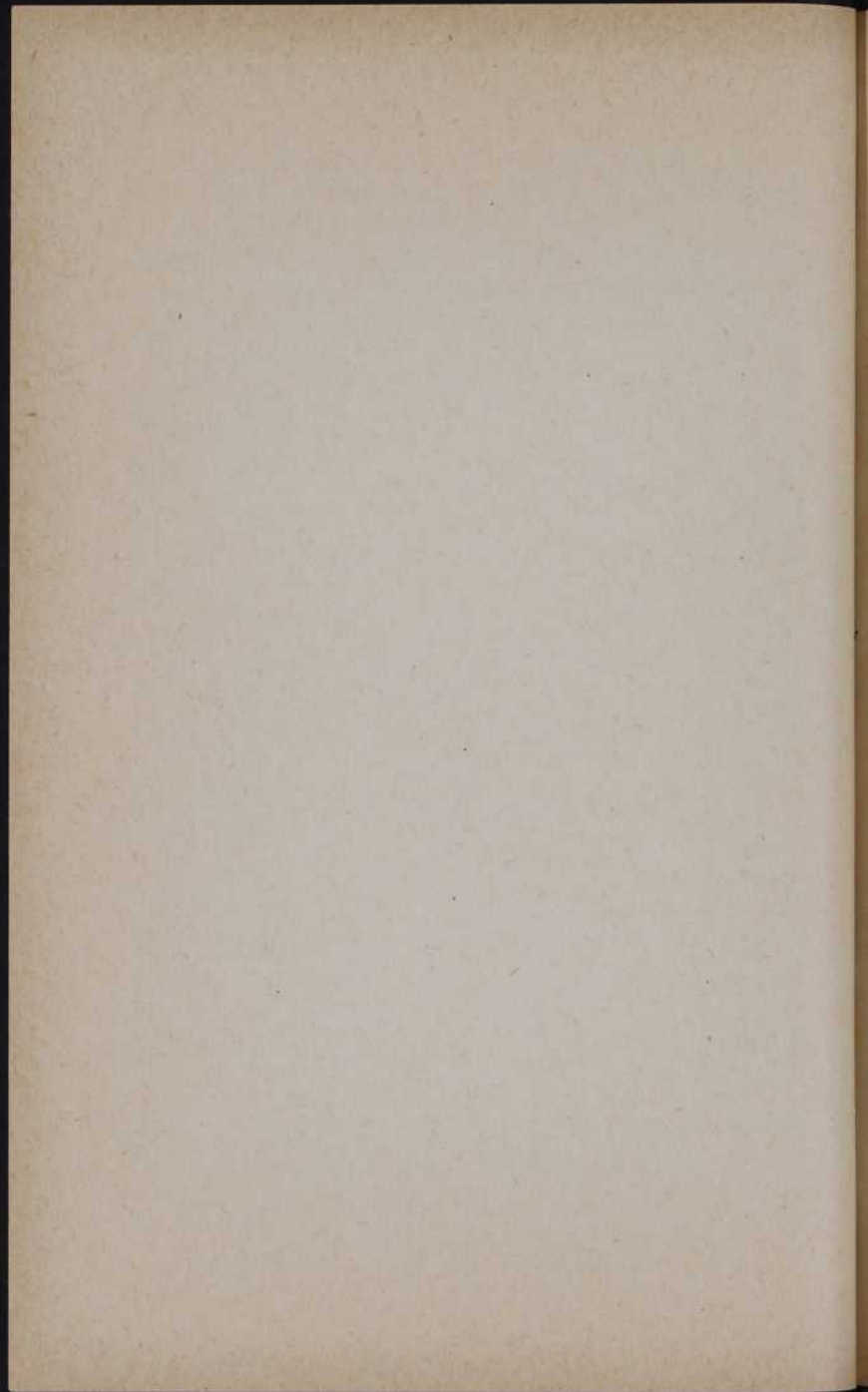
49. Greffe de Genaple, 11 mai 1691.

50. Addition du 6 nov. 1693 à l'acte de donation du 11 mai 1691. (Genaple).

51. Greffe de Gilles Rageot, 5 juin 1690.

enterrée dans notre église avec l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François avec toutes les solennités possibles et regrettée d'un chacun et particulièrement des pauvres. *Requiescat in pace. Amen* ⁵² ».

52. *Mortuologe des Frères Mineurs Récollets de la province de Saint Denis en France, dans lequel les noms et les qualités de tous ceux des trois ordres de Saint François qui sont enterrez dans leurs Couvents sont écrits. Par le père Antoine Guillé. (Manuscrit).*



CHAPITRE III

NAISSANCE ET PREMIÈRES ANNÉES DU PÈRE JOSEPH DENIS

«Bibaud, jeune »¹ a jugé opportun—et certes, nous ne lui en faisons pas un reproche—de donner au Père Joseph Denis une place dans son *Panthéon*. Mais voici de quelle façon il le présente au public et aux générations futures : « *Denis* (Jean Olivier) fils de Denis, seigneur de la Baie des Chaleurs et de Percé, fut un des premiers Canadiens qui entra dans l'ordre réformé de saint François. Ordonné prêtre en 1690 mort en 1742. Il bâtit une église et une maison de son ordre à Percé. » Or ce qu'il y a de vrai et d'exact là dedans, c'est qu'il y a eu en effet un Denis qui fut prêtre d'un...ordre réformé, et qu'ensuite il mourut. Vrai aussi qu'il bâtit une église et une maison à Percé. Le reste, chaque mot du reste est inexact².

1. Maximilien, fils de Michel. Max. ne signe guère autrement. Charmant archaïsme évocateur de l'antique *Pline le Jeune*.

2. Le seigneur de la Baie des Chaleurs était Richard Denis de Fronsac, un oncle du Père Joseph Denis.

Eh bien ! tous ceux qui depuis le *Panthéon* (1858) ont écrit sur le Père Joseph ont plus ou moins reproduit Bibaud. Certains le font même venir de France, comme s'il n'était pas né au Canada. Pas un qui ne le fasse mourir en 1742³, alors qu'il est mort en 1736. Pas un qui ne le croie baptisé sous le nom de Joseph, et pas un qui sache l'année de sa naissance.

Cette dernière remarque s'applique à bon nombre de Récollets. Les auteurs, ignorant en général qu'en entrant chez les Récollets les sujets recevaient un nouveau prénom⁴, le seul sous lequel ils étaient ensuite connus, s'imaginent naturellement que ce nom est celui du baptême. Or ce nom ne figurant pas aux registres—et pour cause—on peut y chercher longtemps l'extrait baptistaire d'un Récollet sans le trouver. La conséquence ? Elle est grave pour l'histoire. A moins que l'on ne sache par ailleurs la date de naissance du Récollet, on lui en attribue une—supposée ou étayée sur de pures hypothèses—laquelle a le tort de rajeunir ou de

3. Par exemple, Tanguay, *Répertoire*, qui assigne même à sa mort la date précise du 27 juin 1742. Exceptons toutefois l'abbé Noiseux qui, dans sa *Liste chronologique*, appelle notre Récollet Joseph Reni, et le fait mourir en 1718.

4. C'est toujours la coutume chez les Franciscains, de même que chez les Dominicains et d'autres encore.

vieillir le pauvre homme. Mgr Tanguay s'y est lui-même laissé prendre, et en particulier au sujet du Père Joseph Denis.

Il inscrit bien dans le *Dictionnaire généalogique*: Jacques, né le 7 novembre 1657... sans date de sépulture. Mais plus loin il recommence: « Joseph, b..., prêtre récollet; S. 27 juin 1742.» Or il n'y avait là qu'un seul nom à enregistrer. Joseph est le nom de religion de Jacques Denis, né le 7 novembre 1657.

C'est aux Trois-Rivières qu'il naquit, alors que les Trois-Rivières comptait une soixantaine de familles, à peu près autant que Québec. Ses parents, déjà nous le savons, étaient venus se fixer au bourg — pardon, à la ville des Trois-Rivières, après leur mariage, célébré à Québec en 1655. La ville naissante était alors surtout un poste pour la traite avec les sauvages. C'était son péché d'origine que la colonisation n'avait pas encore effacé en 1655. Même, ce n'est qu'en 1656 que Montréal commença à se partager la traite avec les Trois-Rivières⁵. Et le tableau que peignait du poste des Trois-Rivières en 1646 la relation de cette année⁶, était sensible-

5. Sulte, *Hist. des Can.-Franç.*, II, 52.

6. Ed. de Québec, p. 24.

ment le même dix ans plus tard : « Les Trois-Rivières sont l'abord de tous les peuples de ces contrées bons et mauvais ; on y voit de temps en temps des sauvages de toutes les nations qui voguent sur le grand fleuve de Saint-Laurent, depuis son embouchure jusques aux Hurons et au delà . . . ce ramas de tant de peuples fait une grande confusion . . . toutes les assemblées qu'on a faites avec les Iroquois ont été tenues aux Trois-Rivières ; deux ou trois insignes apostats s'y sont retirés ; tous les fripons des autres endroits y sont venus passer une partie de leur temps ; tous les curieux de savoir des nouvelles y abordent ; ce n'est qu'un flux et reflux qui empêche beaucoup que la foi ne prenne racine. »

Il ne faisait donc pas trop bon d'habiter les Trois-Rivières à cette époque, et il faisait moins bon encore d'en franchir l'enceinte. Les Iroquois sans cesse aux aguets pouvaient fondre à l'improviste sur les audacieux, les massacrer ou les enlever. De fait, les attaques et les incursions des Iroquois sont le principal aliment de l'histoire des Trois-Rivières à cette époque, et M. Sulte écrit avec beaucoup de justesse : « De 1641 à 1665 nous pourrions commencer le récit des événements de chaque année en disant : A l'apparition des hautes neiges on signala les

Iroquois, ce qui, tout en devenant monotone comme littérature, ne laisserait pas d'être l'expression de la simple vérité⁷. »

C'est sans doute par la crainte des Iroquois que le défrichement aux abords des Trois-Rivières n'avancait à rien. Le recensement de 1666 donne à presque tous les citoyens de la petite ville la qualité d'*habitants*, ce qui indique assez que la plupart possédaient des *habitations* extra muros, des *lots de colons*, comme on dirait de nos jours, sur lesquels néanmoins personne ne travaillait. Tous étaient réfugiés près du Fort ou dans l'enceinte de la ville, quand, vers 1652, elle fut entourée d'une palissade.

C'est là que notre héros vit le jour. Le lendemain, un mercredi, il fut baptisé par le Père Pierre Bailloquez, jésuite⁸. Les Jésuites en effet faisaient à cette époque les fonctions curiales aux Trois-Rivières. Il eut pour parrain son grand-père maternel, Jacques Le Neuf de la Poterie, qui lui donna son nom, et pour mar-

7. *Chronique trifluvienne*, dans la *Revue Canadienne*, avril 1879.

8. Voici l'acte baptistaire : “*Anno Domini 1657, 7 novembris, ego Petrus Bailloquez Societatis Jesu baptizavi solemniter infantulum unius diei natum de Petro Denys et Catharina LeNeuf conjugibus. Patrinus fuit Dominus Jacobus LeNeuf et Maria LeNeuf matrina. Jacobi nomen infanti imposue-*

raine une tante maternelle, Marie Le Neuf, fille de Jacques Le Neuf. Avant Jacques il était né une fille à Pierre Denis, Marguerite-Renée, née le 26 juin 1656. Lorsque Leclercq⁹, — et ceux qui le copieront — écriront plus tard que l'aîné de M. Denis a pris l'habit chez les Récollets, il nous faudra donc entendre *l'aîné des fils*, ce qui est vrai. Jugez de notre stupéfaction lorsque, cherchant dans le *Dictionnaire généalogique* quelques renseignements sur les enfants de Pierre Denis, nous lûmes que Marguerite-Renée et Jacques étaient nés la même année (1656) à quatre mois d'intervalle. Cherchant à nous expliquer l'anomalie (au lieu, hélas! de la vérifier!) nous nous crûmes tout d'abord en présence d'un phénomène de superfétation, dont il y a plusieurs exemples dans *A travers les registres*¹⁰. Notre Père Odoric, qui a eu le dévouement de dépouiller pour notre compte les registres des Trois-Rivières et de noter tout ce

runt.” (Reg. des Trois-Rivières.)—La plupart des actes des registres paroissiaux des Trois-Rivières, de 1652 à 1665, sont en latin et ne portent aucune signature. Ceux du Père René Ménard sont si mal écrits qu'un bon nombre sont illisibles. On sait que ces registres, ouverts en 1636 par le Père Lejeune, sont les plus anciens actuellement existants au Canada.

9. *Premier établissement de la Foy*, II, p. 124.

10. PP. 155, 161, 181, 182.

qui s'y trouve intéressant les familles Le Neuf et Denis, nous empêcha fort heureusement de nous égarer à ce point, en nous communiquant l'extrait baptistaire de Jacques Denis. Mgr Tanguay, ou un malheureux typographe, avait mis 1656 pour 1657.

Il n'est pas sans intérêt de noter du Père Joseph et du bon Frère Didace, qui devaient être, l'un le premier prêtre canadien, l'autre le premier frère convers canadien chez les Récollets, l'un le directeur et l'autre son fidèle pénitent, qu'ils naquirent la même année, en 1657. Ainsi, la divine Providence qui faisait éclore, sous le regard de la bonne sainte Anne à Beaupré, la première fleur canadienne de sainteté que devait être le Frère Didace, lui préparait en même temps le tuteur sur lequel cette plante allait s'appuyer pour grandir jusqu'au plein épanouissement de sa mystique beauté.

Le bon Dieu donna à Jacques Denis quatre frères et sept sœurs. Par eux il sera apparenté, comme il l'était déjà par ses oncles et ses tantes, avec la plupart des principales familles de l'époque: Le Neuf, Godefroy, Juchereau, de Bécancourt, de la Chesnaye, Le Gardeur, de Boucherville, de Contreœur, d'Ailleboust, de Lotbinière, de Lanaudière, de Ramesay, etc.

Le père de Jacques Denis, malgré ses dix enfants vivants en 1677, ne put bénéficier de la pension annuelle de 300 livres accordée par l'édit de Louis XIV à la date du 12 avril 1670, en faveur des familles de « 10 enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses. » En effet, Jacques entra chez les Récollets juste la même année que sa sœur cadette, Anne Ursule, venait par sa naissance compléter le nombre d'enfants requis par l'édit. On ne voit pas que le bon chrétien qu'était Pierre Denis s'en soit chagriné.

Jacques connut, avant son entrée en religion, tous ses frères et sœurs, moins la cadette, et il grandit avec la plupart d'entre eux, sur la terre de la Canardière.

On peut dire que là s'écoula son enfance, puisqu'il n'avait que quatre ou cinq ans lorsque son père vint s'y établir avec sa jeune femme et ses quatre premiers enfants, nés aux Trois-Rivières, de 1656 à 1661.

Personne ne sera étonné de notre aveu que nous connaissons peu de chose sur l'enfance du petit Jacques. Nous serions assez curieux de savoir s'il y a beaucoup de petits Canadiens du 17ème siècle sur l'enfance de qui nos historiens et nos archivistes pourraient nous documen-

ter!... Comme nous le disait en un mot aussi vrai que pittoresque un érudit en histoire : « Les petits Canadiens de ce temps-là?... ils *poussaient!*... »

Le petit Jacques ne faisait pas autrement que ses petits compatriotes : il poussait, n'ayant mieux ni autre chose à faire. En effet, il n'y avait pas alors d'école à la Canardière. La seule maison d'éducation de garçons, pour Québec et ses environs, était le collège des Jésuites, où nous n'avons aucune preuve que Jacques ait étudié avant sa douzième année.

Il est néanmoins plausible que son instruction ne fut pas négligée au sein même de la famille. Nous avons retrouvé les noms de toutes les sœurs de Jacques Denis sur les listes d'élèves des Ursulines, ce qui dénote chez les parents un souci assez grand de procurer l'éducation de leurs enfants pour qu'ils n'aient point négligé de donner eux-mêmes l'instruction—au moins religieuse—à ceux qu'ils ne pouvaient confier à des instituteurs.

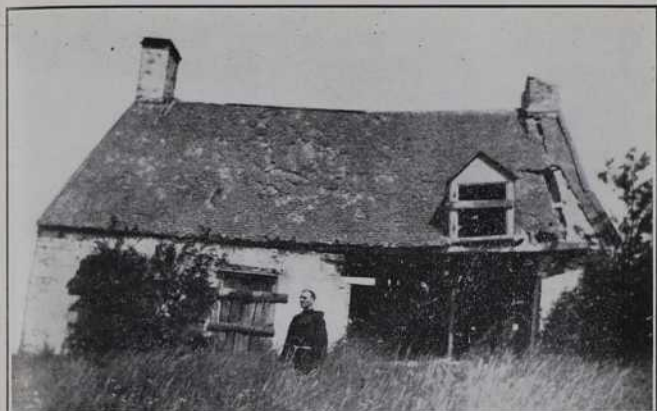
L'enfance du petit Jacques fut celle d'un fils de colon, sur une terre neuve. Son père avait pris une terre en bois debout, il fallut des années pour abattre la forêt, essoucher, contempler de blondes moissons. L'enfant grandissait

dans le temps que s'opérait cette prise de possession du sol. Chaque année la ceinture verte de la forêt s'élargissait davantage, et les champs de souches faisaient place peu à peu aux champs de blé et aux prairies : ce à quoi, sans doute, Jacques aida de ses efforts d'enfant.

Son enfance fut donc bercée aux bruits secs et résonnants de la hache du bûcheron dans la forêt mêlés aux bruits doux de la grève indéfinie du Saint-Laurent à la Canardière.

Le sol a cela de bon que, à moins de bouleversements sismiques, il ne change pas d'aspect, à quelques siècles de distance. Ce n'est pas comme ces édifices, que le temps non seulement abat, mais enfouit pour donner plus tard du mal aux archéologues. Le sol lui... à fleur de terre, ne va ni à droite ni à gauche, ne bouge pas ; il demeure où et comme le Créateur l'a placé. Aussi l'ancienne terre de la Canardière a-t-elle aujourd'hui le même aspect physique que jadis. Même plaine basse, même légères ondulations de terrain, même pente douce vers le fleuve, auquel l'exhaussement nécessité par la construction moderne de la voie ferrée sert de digue en empêchant les flots d'envahir les terres aussi largement que jadis à marée haute.

Si nous voulions pénétrer plus avant, sinon



Maison paternelle du Père Joseph Denis, à la Canardière, Québec, aujourd'hui disparue. Photos par le R. P. Odorie, o. f. m.



dans la vie même du petit Jacques, du moins dans le milieu où il grandit, l'inventaire de la propriété de Pierre Denis en 1684¹¹ nous permettrait de reconstituer à peu de chose près ce milieu, et mieux encore : de nous initier au roulant de la ferme et jusqu'à la batterie de cuisine familière au petit garçon ! . . . Granges, étables, poulailler, boulangerie et laiterie, tout est situé, mesuré, décrit, à ce point que l'on sait si les portes fermaient à serrure ou à loquet . . . ; instruments agricoles : rouelles ferrées, charrues, chaînes, crochets à charrue avec la *muète*, *courbeton* et ses essieux, traîne refoncée de neuf avec ses mémoires, jougs tant à charrette qu'à traîne, fourches de fer, l'une à trois branches et l'autre à deux branches, anneaux à faux, avec leurs serres et la poignée . . . ; ustensiles de cuisine : couloir de bois et la cuillère à écrémer, seau de bois cerclé de cuivre jaune, baratte reliée de cercles de fer et de bois, etc, etc . . . ce sont bien toujours les objets et leurs noms familiers aux habitants d'aujourd'hui.

Et puis, *ensuivent* les clôtures. Il y en a partout et de toutes sortes : clôtures de la cour et clôtures de l'enclos des veaux ; clôtures du jar-

11. Genaple, 27 février.

din et clôtures de la grève; clôtures «faites de bois de travers, » et clôtures « de pieux de cèdre à pointes par en haut et reliés de perches tout autour, enfoncées en terre avec la masse. »

En revenant tout dernièrement de Sainte-Anne-de-Beaupré par le tramway, nous n'avons pas été peu étonné de retrouver ce même genre de clôture que nous n'avions encore vu nulle part ailleurs. Tout le long de la grève, de Sainte-Anne à l'Ange-Gardien, court une clôture « de pieux à pointes par en haut et reliés de perches tout autour, enfoncées en terre avec la masse... » Pour une tradition conservée dans la manière de clôturer, c'en est une !

Nos lecteurs aimeraient-ils maintenant, pour la satisfaction de se rendre le témoignage qu'ils ont tout vu, jeter un coup d'œil sur et dans l'antique demeure où s'écoula l'enfance de notre héros ?

A mi-distance entre le chemin de Beauport et la voie ferrée, à dix minutes de marche de l'église de Limoilou, près de Maizerets et voisin d'un grand bâtiment *du temps des Français*, assez grandiose pour avoir été manoir seigneurial, assez vaste pour avoir pu être un hôpital, comme le propriétaire nous assura qu'il l'avait été, se trouve la mesure qui fut la maison pater-

nelle de Jacques Denis. Elle mesure 40 pieds par 30, et regarde Québec, qui est franc sud.

Que cette maison soit celle de Pierre Denis, M. Myrand en a trouvé la preuve¹², qui a disparu : un grillage à certaine fenêtre, détail fourni par l'inventaire de 1684.

C'est une mesure abandonnée, ouverte à tous les vents... la classique mesure que l'on décrit en seconde. Tout y est ou, plus exactement, tout y manque : portes, fenêtres, etc.

Nous y fîmes un pèlerinage historique par une froide et venteuse après-midi d'automne. Franchissant les décombres qui obstruent l'entrée, nous nous risquâmes à l'intérieur avec mille précautions, tant les murs, le plafond et le toit sont ruinés et peu rassurants. Des divisions modernes nous intéressèrent peu. Mais nous éprouvâmes une réelle émotion à nous trouver sous ce toit antique, où grandit notre premier Récollet canadien, où plus tard sa robe de bure dut apparaître souvent... Avec émotion et presque de la vénération nos mains palpèrent ces murs épais... avec curiosité nous fouillâmes coins et recoins ; il nous semblait

12. *Sir William Phipps devant Québec*, pp. 371 et suiv.

que nous allions découvrir quelques vestiges d'un passé lointain...

Une heure durant nous vécûmes ce passé. Notre imagination évoquait dans ces murs leurs anciens habitants... nous voyions, autour de l'âtre, la famille Denis groupée, les soirs d'hiver ou les jours froids d'automne comme celui-ci... mais oui, ces cendres froides que remuent notre pied ne sont-elles pas les cendres de ces flambées joyeuses d'il y a 250 ans?... Nous entendions les voix... non, c'était la bise qui sifflait dans ces ruines...

Nous remplissions nos yeux des scènes familiales d'antan, et nous nous efforçâmes de graver dans notre mémoire ces larges cheminées où le vent hurle, ces placards enfoncés dans la muraille, ces poutres équarries à la hache... et dix fois nous nous retournâmes pour regarder encore ce toit qu'ont fléchi la pluie de tant d'automnes et la neige de tant d'hivers...

Vous qui voudriez contempler cette relique, hâtez votre pèlerinage; la mesure penche vers le fleuve, les vents y séjournent, demain vous ne trouverez plus qu'un amas triste de décombres¹³...

13. Depuis que ces lignes sont écrites la vieille mesure a disparu.

CHAPITRE IV

AU PETIT SÉMINAIRE

Le 21 août 1669 Jacques Denis entra au petit séminaire de Québec.

Le petit séminaire avait été ouvert l'année précédente, le 9 octobre, en la fête de saint Denis.

L'occasion de cette fondation avait été une lettre pressante de Colbert—inspirée par Talon—demandant à Mgr de Laval d'établir un séminaire pour la *francisation des sauvages*. C'était un projet cher à Louis XIV, et Mgr de Laval entra aussitôt dans les vues du roi, sans avoir une grande foi en la réussite du projet qui, de fait, échoua complètement. Les sauvages n'étaient pas *francisables*: on put s'en convaincre encore une fois.

Mais le petit séminaire de *blancs* était fondé! Car pour franciser les enfants sauvages Mgr de Laval avait dû mêler avec eux des enfants de blancs. Il avait pour cela retiré du pensionnat des Jésuites les quelques enfants qu'il y entre-

tenait et les avait placés dans son petit séminaire avec les *sauvageons*. C'est ainsi que le 9 octobre 1669 le séminaire s'ouvrit solennellement avec 14 élèves : 6 sauvages et 8 blancs, parmi lesquels Pierre Pellerin de Saint-Amant, qui deviendra Récollet sous le nom de Père Ambroise. On se limita au nombre de 14, faute d'espace.

Dix mois plus tard entra à son tour, avec deux compagnons, Jacques Denis : « Jacques Denis de Québec, âgé de 10 ans, entré le 21 août 1669, a été Récollet et s'appelait P. Joseph¹. » Ses compagnons d'entrée étaient Jacques Le Moyne, qui sera tué en 1690 à la Canardière par les Anglais, et Louis Le Ber, de Montréal, qui sortit peu après.

Nous ne saurions mieux faire connaître le séjour de Jacques Denis au petit séminaire qu'en esquissant le tableau de la vie qu'on y menait en ces toutes premières années de la fondation. Plusieurs des détails qui vont suivre nous ont été communiqués par l'érudit archiviste du séminaire de Québec, Mgr Amédée Gosselin.

Les élèves furent d'abord installés dans la

1. *Annales du Séminaire de Québec* (manuscrit). Jacques avait 12 ans.

maison de dame veuve Couillard, achetée deux ans auparavant par l'évêque. Cette maison était située entre le grand séminaire et l'aile de la Procure et en partie sur l'emplacement depuis occupé par ce dernier édifice dont la construction, en 1678, nécessita la démolition du premier petit séminaire. M. l'abbé Laverdière a parfaitement reconnu les fondations de la maison de madame Couillard, et le plan a pu en être reconstitué.

Le règlement primitif de cette institution contenait 34 articles « en l'honneur des trente-quatre années que Jésus a vécu sur la terre. » Malheureusement, de ce règlement on ne possède plus que les articles I, VIII, XV, XX et XXV, parce que la diligente *Abeille* a sauvé ceux-ci en les publiant².

On y apprend que le petit séminaire a été institué pour honorer l'enfance de Jésus, retirer les enfants de la corruption et les conserver dans l'innocence. Le précieux registre manuscrit des « noms de ceux qui sont entrés au petit séminaire et qui en sont sortis, » aussi désigné sous le nom d'*Annales du petit séminaire*, nous

2. 1860, 31 mai.

révèle un autre motif de cette institution : « les disposer (les enfants) à l'état ecclésiastique et les faire servir à l'église avec décence, en leur apprenant le plain-chant et les cérémonies. »

On saisit là sur le vif la pensée ultime de cette fondation, et l'esprit qui en devrait pénétrer les règlements et la vie intérieure.

Ce petit séminaire se trouvait être véritablement le séminaire voulu par le Concile de Trente, et nous ne saurions en donner une plus juste idée qu'en l'assimilant au moderne juvénat. Toutefois, dans les juvénats les enfants ont également leurs professeurs; ceux du petit séminaire ne les avaient pas, ils suivaient les cours du collège des Jésuites.

On comprend dès lors qu'au *juvénat* de Mgr de Laval la vie dût être particulièrement consacrée par la piété, le but étant d'élever des lévites pour le sanctuaire. L'intention en était si précise qu'on ne s'en départit point during années, et l'on voit fréquemment au registre déjà cité une mention comme celle-ci : sorti, renvoyé, faute d'aptitudes pour l'Eglise.

Dès leur entrée les élèves faisaient une confession générale de toute leur vie; ils en faisaient une autre vers la fête de saint Joseph, patron du pays depuis les premiers Récollets, et

ils devaient se confesser, tous les samedis et les veilles des jours de communion, à leur confesseur ordinaire ou à un autre, avec la permission du directeur.

« Les jours qu'ils auront été à confesse, le soir ils s'abstiendront de jouer le reste du jour, et s'entreprendront de bons discours dans la récréation » (Art. IV).

L'auteur qui publie ces quelques articles du règlement en les faisant suivre de ses commentaires de mentor parfois typiques, exhorte ici à la fréquente confession et communion les élèves par trop dévots pour le *Saint-Quinze!*

Les élèves récitaient tous les jours, en leur particulier, l'*office de la Conception*, pour ceux qui savaient suffisamment lire; pour les autres, ils *ajoutaient* un chapelet au chapelet quotidien. On n'était donc pas tenu de savoir déjà lire pour être reçu au petit séminaire: ce n'était pas nécessaire, car au collège des Jésuites il y avait une classe de grammaire et une *petite école*.

Ce qui est spécialement recommandé aux pensionnaires c'est de « se rendre semblables à l'Enfant-Jésus qu'ils doivent toujours avoir devant les yeux, comme le divin original dont ils doivent être des copies vivantes, ce qui les obligera de travailler à l'acquisition de toutes

les vertus chrétiennes, savoir : l'humilité, l'obéissance, la pureté, la douceur, la modestie, la simplicité, la chasteté, la charité et un ardent amour envers Jésus et sa sainte Mère. »

Tel est l'esprit de piété dont on s'appliquait à pénétrer les élèves. Des confréries pieuses secondaient efficacement l'action des directeurs. Il y avait la confrérie de Notre Dame du Mont-Carmel dite du scapulaire érigée à Québec en 1656. Il y avait aussi la confrérie du Saint Rosaire, érigée en l'église *parochiale* le 1er jour et dimanche d'octobre de la même année, par le père Poncet, jésuite. Le règlement de cette dernière confrérie était bien propre à développer dans les cœurs par les pratiques qu'il imposait, la piété et la tendre dévotion envers la Sainte Vierge recommandées par le règlement du petit séminaire.

Il y avait, pour les membres de la confrérie du Rosaire, en l'église paroissiale, le 2e dimanche de chaque mois, la messe *Salve radix*; dans l'après-midi, procession avec cierge et rosaire en main; on y portait l'image de Notre Dame.

Une messe était célébrée les jours de dix-sept fêtes de la Sainte Vierge. Le jour de la grande fête de la confrérie, le 2e dimanche d'octobre, ces messes et offices se faisaient à l'autel du

Saint Rosaire, où était un grand tableau représentant le mystère.

Les confrères devaient « dire ou faire dire pour soy et tant que se pourra par un confrère, en cas d'empêchement, les 15 dizaines du rosaire une fois la semaine. Et si un long temps s'était passé sans s'être acquitté de ce devoir, faire dire une messe pour y suppléer. »

Au directeur il était recommandé d'avoir soin des nécessités spirituelles et temporelles des confrères, leur faisant faire un service, auquel les membres assistaient le cierge allumé et le chapelet en main.

Enfin et pardessus tout, il était recommandé aux confrères de s'entr'aimer et de s'entr'aider pour « le bien de leurs âmes, l'amendement de leurs vices et l'acquisition des vraies vertus. »

Le jeune Denis n'avait pas tardé, suivant en cela l'exemple de ses parents, à se faire inscrire dans ces deux confréries.

Il fut reçu dans celle du scapulaire le 25 mars 1667, fête de l'Annonciation. Ce fut une démarche bien spontanée, car il est le seul inscrit en ce jour de fête de la Sainte Vierge. Il fut reçu dans celle du Saint Rosaire le 5 mars 1669. Il y a dans le registre des inscriptions, à la suite de celle de Jacques Denis et de la même main,

six autres noms, ce qui paraît indiquer que ces membres furent reçus le même jour. Ce sont du reste des élèves du petit séminaire : Pierre et Claude Volant, Paul Vachon, Jean Pinguet et Pierre Saint-Amant, élèves de la première année³.

On remarquera que Jacques Denis était membre de ces confréries avant son entrée au séminaire. N'est-il pas permis de voir dans ce fait l'indice d'une piété précoce et réelle ? et comme quoi cet esprit de piété détermina son entrée au séminaire, où l'on n'admettait que les enfants que l'on espérait « disposer à l'état ecclésiastique » ?

Le texte des *Annales* plus haut cité porte que l'on préparait les pensionnaires à l'état ecclésiastique en les faisant servir à l'église avec décence.

Ils servaient aux offices de la paroisse et « formaient autour du trône de l'évêque une gracieuse couronne⁴. » Mgr de Saint Vallier leur rendra ce témoignage « qu'ils se tenaient

3. Ces notes sur les confréries du scapulaire et du Saint Rosaire sont tirées des anciens registres manuscrits de ces confréries, conservés aux Archives de Notre-Dame de Québec. Nous les croyons inédites dans leur ensemble.

4. Abbé Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, I, 565.

d'un air si dévôt durant la célébration de l'office divin, qu'ils inspiraient de la dévotion aux peuples⁵. »

La formation des élèves était donc avant tout imprégnée de religion, et leur vie se partageait entre l'étude et les exercices de piété. Ils s'occupaient entre temps et en guise de délassement à quelque « métier, » et ils levaient tâcher que leurs travaux fussent utiles au séminaire et aux églises⁶. C'est ainsi que l'abbé Latour, dans ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, nous apprend que « les enfants du petit séminaire eurent la dévotion de travailler à l'autel et au retable de la chapelle de la sainte Famille » à l'église paroissiale de Québec. Il ajoute qu'ils y réussirent. « On est adroit au Canada, dit-il encore, et Dieu sans doute bénit leur zèle. Ce qu'il y eut de bien singulier, leurs études n'en souffrirent pas; elle ne furent jamais plus florissantes⁷. »

C'est à cet autel de la sainte Famille que Mgr de Laval érigea en 1670 la paroisse de Québec. Or le jeune Denis fut, à n'en pas douter, l'un des

5. Cité par l'abbé Gosselin, *ibidem*.

6. Règlement du Petit Séminaire, art. xve.

7. P. 172.

ouvriers de cette merveille... Plusieurs églises des environs de Québec bénéficièrent aussi du travail des élèves. Ceux-ci pouvaient encore, avec la permission de leurs directeurs, s'employer pour des personnes du dehors.

C'était là leur délassément ordinaire. Ils en avaient un plus récréatif tous les ans : les vacances. La plus ancienne mention qui en soit faite se trouve dans une lettre inédite que Mgr de Laval adressait de Paris en 1685 aux prêtres du séminaire⁸. Il leur dit qu'il ferait bien faire la récolte à la houblonnière du séminaire par les élèves, mais que c'est impossible, vu qu'à cette époque ils sont en vacances au Cap Tourmente. Cette lettre est de 1685, mais la tradition immémoriale du séminaire veut, d'accord avec les *Transcripta* (1786) de M. Th. Laurent Bédard, prêtre du séminaire, que la coutume d'envoyer les pensionnaires en vacances à Saint-Joachim soit née avec le séminaire lui-même.

Ces vacances allaient du 15 août au 1er octobre et elles étaient obligatoires.

Parmi les condisciples de Jacques Denis, outre ceux déjà nommés et les petits sauvages, citons encore d'après les *Annales manuscrites* :

8. Archives du séminaire.

Raphaël Gagnon. Celui-ci eut le malheur de se noyer le 1er octobre 1671, alors qu'avec ses camarades il était à la pêche au Sault, sous la conduite de M. Soumande. Il fut vivement regretté. Ange Lefebvre, des Trois-Rivières; Paul Prud'homme, de Montréal; Claude Denis; Mathieu Damours; Denis Peuvret; François de Laval, neveu de Mgr de Laval. Cet élève, entré en 1674, fut renvoyé en France par son oncle en 1681.

Nous savons déjà que les élèves du petit séminaire suivaient les cours chez les Jésuites. Le collège des Jésuites s'élevait à peu près sur le site actuel de l'Hôtel de Ville. Les pensionnaires de Mgr de Laval n'avaient donc pas loin pour se rendre aux cours. Quels étaient ces cours et quels étaient le règlement et la discipline du collège des Jésuites de cette époque? Ici encore les renseignements nous manquent.

L'on sait toutefois que les cours furent organisés au fur et à mesure que les élèves augmentaient et que le besoin s'en faisait sentir. Au temps où Jacques Denis faisait ses études les divers cours étaient tous organisés, y compris les deux années de philosophie⁹. On peut con-

9. Conférence de M. l'abbé A. Gosselin à l'Université Laval, le 6 février 1908.

jecturer qu'il eut pour profesesur de rhétorique soit le père Crépieuil, soit le père Bouvart; pour professeur de philosophie le père Bouvart; et l'on peut avancer avec assez de certitude que le célèbre Martin Boutet fut son professeur de mathématiques ¹⁰.

Quant au règlement, il devait être un calque du règlement-type du fameux collège de La Flèche, auquel le père Rochemonteix a consacré deux forts volumes ¹¹. La chose est tout à fait dans l'ordre, et ce qui du reste peut nous confirmer dans cette opinion, c'est un détail fourni par une lettre du père de La Cauchetière, Jésuite de Montréal, écrite en 1674 ¹². Il y est dit qu'au collège de Montréal on avait la messe des élèves à 10 heures, comme à La Flèche. Au collège de Québec, de beaucoup plus ancien que celui de Montréal, ce point comme les autres points du règlement de La Flèche devaient être en vigueur depuis longtemps. D'après ce règlement, les classes commençaient à 8 heures, du moins pour les rhétoriciens et les philosophes.

10. V. Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, t. III, pp. 476, 295, 373; t. I, p. 213.

11. *Un collège de Jésuites aux XVII et XVIIIe siècles*.

12. *The Jesuit Relations and Allied Documents*, vol. LXIV, pp. 130-131.

Ils s'y rendaient avec « leurs robes ¹³. » On ne devait « pas les laisser aller en classe sans robe, sans ceinture et en pantouffles ¹⁴. » Ceci fait surgir la question du costume des élèves du petit séminaire. Avaient-ils un costume particulier? La tradition le veut. Quel était-il? Mgr de Laval ayant étudié à La Flèche, n'aurait-il pas choisi pour ses élèves le costume qu'il avait porté lui-même autrefois? C'est possible. Dans ce cas le costume devait consister en une robe ou jaquette retenue à la taille par une ceinture; c'est le costume actuel de nos collégiens quelque peu modifié ¹⁵.

Les classes finissaient à 10 heures pour reprendre à 2 heures pour les élèves de grammaire et d'humanités, et une demi-heure après pour les autres. La demie de quatre heures marquait la fin de la classe pour tous les élèves ¹⁶. Ceux du séminaire retournaient à leur *alma mater*. Ils y avaient chacun leur chambre particulière; c'est pour cela que l'on dut, lors de

13. *Un collège de Jésuites, etc*, II, p. 189.

14. *Ibid.*, p. 32.

15. Voir, dans le *Bulletin des Recherches historiques*, 1895, p. 94, une étude de M. Ernest Myrand sur l'ancien *capot* des écoliers du séminaire de Québec.

16. *Un collège de Jésuites, etc*, II, p. 36.

l'ouverture du petit séminaire, se limiter au nombre de 14 élèves, la maison de madame Couillard n'en pouvant loger davantage.

Fort simple le mobilier de ces chambres : une boîte qu'on ne devait pas fermer à clef, une paillasse, un coussin, une ou deux couvertures, etc. La plus grande propreté était exigée et elle était entretenue par un balayage quotidien. Les élèves faisaient eux-mêmes leurs lits, après s'être habillés¹⁷.

Une forte discipline, on le voit, régnait au séminaire de l'évêque de Québec ; l'esprit de discipline autant que l'esprit de piété circulait à travers tout le règlement. Le respect envers les supérieurs et les maîtres était particulièrement inculqué aux élèves : « Ils seront civils et respectueux envers tout le monde, spécialement à l'égard des ecclésiastiques et religieux, mais plus particulièrement envers leur supérieur, leur maître, et pour ceux qui ont quelque autorité sur eux, qu'ils se donneront bien de garde de contrister en quoi que ce soit, ce qui ne leur est expédient... Ils les préviendront toujours lorsqu'ils les croiront fâchés contre eux, et tâcheront de leur donner toute sorte de satisfac-

17. Règlement du petit séminaire, art. XX.

tion, qui est l'unique reconnaissance qu'ils peuvent faire et qu'on attend d'eux¹⁸. »

Cet article du règlement est le dernier de ceux qu'a publiés l'*Abeille*. L'auteur déclare qu'« il serait trop long de reproduire d'autres articles de ce règlement »... Il serait trop long! Hélas, c'est pourtant ce règlement qui fut en vigueur au petit séminaire de Québec durant de longues années, et présida à la formation de nombreuses générations... *Trop long!* Il est autrement long maintenant de retrouver ce règlement, autrement long de reconstituer la vie des élèves à cette époque lointaine, et c'est même tout à fait impossible. Espérons toutefois qu'une copie aura échappé aux ravages du temps et du feu, et qu'un jour ou l'autre un chercheur fortuné mettra la main dessus. Ce jour-là l'enfance et la jeunesse, le temps des études et la vie de séminaire de milliers de Canadiens nos ancêtres revivront devant la postérité.

En 1670, Jacques Denis eut la douleur de perdre sa grand'mère, Françoise du Tertre, inhumée au cimetière de l'Hôtel-Dieu. Trois frères et une sœur lui naquirent alors qu'il était

18. *Id.*, art. XXV.

au séminaire; deux de ces frères devaient mourir au maillot.

On ne voit, dans l'histoire de la colonie durant cette période, aucun événement — sauf le fait capital que nous signalerons tout à l'heure — qui ait pu avoir quelque répercussion dans l'existence du jeune homme.

Le pays suivait paisiblement sa destinée : tour à tour, MM. de Courcelles et de Frontenac en furent les gouverneurs, MM. Talon, de Bouteroue et Duchesneau les intendants; en 1674, Québec allait être érigé en évêché.

Le jeune Denis grandissait donc en âge, en science et en grâce, au petit séminaire où il était entré avec les intentions pures de consacrer sa vie à Dieu et aux âmes par le sacerdoce, quand un événement se produisit à Québec, important pour la colonie, mais plus encore pour notre héros dont il allait orienter l'existence.

En septembre 1670, les anciens, les premiers missionnaires du pays, les Récollets, revenant sur le théâtre de leurs travaux, débarquèrent à Québec.

CHAPITRE V

LES RÉCOLLETS

On n'attend pas qu'à l'occasion de l'entrée de Jacques Denis chez les Récollets, nous fassions leur histoire. Toutefois, comme le Père Joseph sera en quelque sorte la cheville ouvrière de leurs entreprises au Canada, présidant près de quarante ans à la destinée de son Ordre au pays, dans les fonctions importantes qu'il y remplit, il est nécessaire de rappeler sommairement leur histoire, de fixer par quelques traits leur existence et leur vie jusqu'au jour où le Père Joseph vint les incarner pour ainsi dire dans sa longue vie religieuse.

Les Récollets, fils de saint François, furent les premiers missionnaires du Canada et ses premiers pasteurs. Champlain, par lui-même et par la Compagnie des Marchands¹, détermina

1. *Histoire chronologique de la province des Récollets de Paris sous le titre de Saint-Denis en France, depuis 1612 qu'elle fut érigée jusqu'en 1676. Composé par le Très Révérend Père Hyacinthe Lefebvre, etc. A Paris, chez Denys Thierry, 1677. Chap. XXII.*

leur passage dans la colonie naissante pour l'évangélisation des sauvages et le service religieux des Français. Ce fut la Province de Saint-Denis à qui échet ce redoutable honneur. « Si l'Ordre (de saint François) a eu l'honneur d'avoir fait dès sa naissance des missions parmi les infidèles, c'est aussi la gloire que remporte cette Province puisque n'ayant pris naissance qu'en l'année 1612, elle a entrepris dès l'année 1615 les missions de Canada². »

Le 24 mai 1615 débarquaient à Québec avec Champlain le Père Denys Jamay, supérieur de la mission, les Pères Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis. Ils célébrèrent la première messe qui ait jamais été dite au Canada et le Père Dolbeau éleva, près de l'*Habitation*, une modeste chapelle, que l'on peut justement appeler la première église paroissiale de Québec (et de l'Amérique du Nord), comme le Père Dolbeau en fut le premier curé.

A la suite d'un conseil tenu par les Récollets, Champlain et les principaux de la colonie, le pays fut ainsi divisé entre les apôtres de l'Évangile : au Père Dolbeau furent confiées les missions montagnaises, au Père Le Caron celles

2. *Hist. Chronol.*, *ibid.*

des pays inconnus de l'Ouest. Le Père Jamay resta à Québec, d'où l'année suivante il repassa en France.

Les missions sauvages, la conversion de toutes les tribus barbares confiées au zèle de deux seuls missionnaires!

Les deux apôtres n'hésitèrent pas et quittèrent Québec pour le champ livré à leur zèle.

Graduellement toutefois le nombre des religieux s'accrut, les missions elles-mêmes se multiplièrent, de telle sorte que lorsqu'en 1629 les Anglais, s'emparant de Québec, obligeront les missionnaires à laisser le pays, les Récollets desserviront cinq postes: Québec, Tadoussac, les Trois-Rivières, les missions des Nipissings et des Hurons.

Cependant, les petites cellules des religieux groupés autour de la chapelle de la Basse-Ville n'étaient qu'un logement temporaire. En 1620 les Récollets bâtirent leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, sur la rivière Saint-Charles. C'était alors le sentiment que la ville se bâtirait dans cette direction. Mais la crainte trop fondée des sauvages obligea les habitants à se grouper à l'abri autour du Fort, de sorte que le monastère de Notre-Dame-des-Anges se trouva isolé dans les bois. La chapelle de la Basse-

Ville, sise au milieu des colons, subsista donc toujours, reconstruite et agrandie, et desservie par les Récollets.

A Notre - Dame - des - Anges les religieux avaient ouvert une école — la première de Québec — et méritent à ce titre comme du reste par leur zèle pour l'instruction des enfants français et sauvages en général, d'être regardés comme les premiers instituteurs du pays. Aux Trois-Rivières, le Frère Pacifique Duplessis se dévouait spécialement à la catéchisation des enfants.

Notre-Dame-des-Anges eut son noviciat en 1622; le premier novice fut Pierre Langoisseux, natif de Rouen.

On sait comment l'entreprise des Kerk en 1629 enleva les Récollets à la colonie et ruina leurs établissements. « Leur ministère n'avait pas été éclatant, mais plein de mérite; c'était bien là le caractère qui convenait aux humbles fils de Saint François. Ils avaient travaillé obscurément et sans relâche à semer le bon grain dans le vaste champ de la Nouvelle-France, depuis l'Acadie jusqu'aux grands Lacs. La semence n'avait guère levé, mais elle était en terre et fructifierait en son temps. Les premières notions de l'Évangile avaient été annoncées à

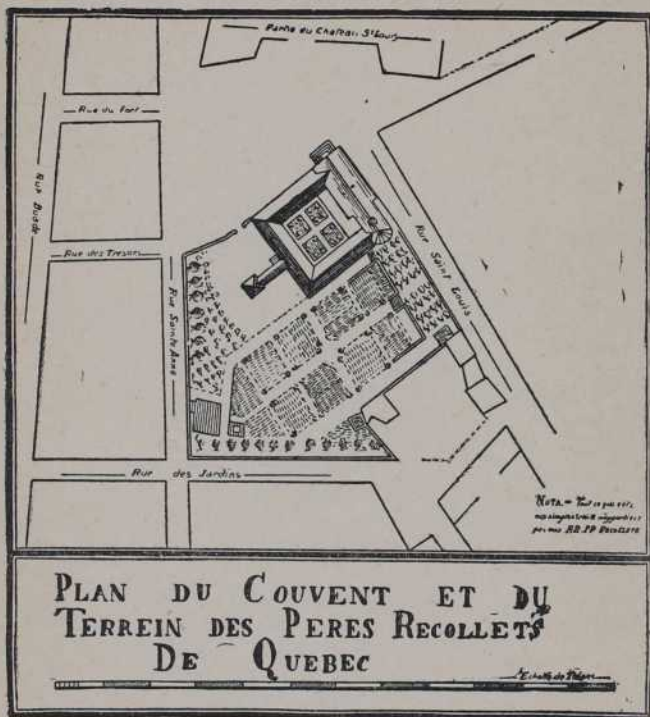
presque toutes les tribus, qui s'étaient accoutumées à la robe du missionnaire, et regardaient le ciel en voyant l'homme de la prière³. »

Ce n'est que 40 ans plus tard, et après mille difficultés, que les premiers apôtres du Canada purent revenir sur le théâtre de leurs travaux. Les missions sauvages, desservies par les Jésuites, ne requéraient peut-être plus autant le dévouement des Récollets, mais le pays, peuplé de quelques milliers de Français et de Canadiens, érigé en diocèse avec des paroisses formées et d'autres en formation, avait besoin d'ouvriers évangéliques, et le peuple désirait les Récollets. C'est dans ces conditions qu'ils étaient retournés au Canada : pour les besoins spirituels des colons et la desserte des missions et des paroisses.

Les premiers qui passèrent dans la colonie furent le R. P. Germain Allart, Provincial de Saint-Denis, plus tard évêque de Vence, les Pères Gabriel de la Ribourde, Simple Landon, Hilarion Guénin, et les Frères Luc Le François, diacre, et Anselme Bardou, convers. Ils furent reçus avec joie par l'évêque, le gouverneur, les

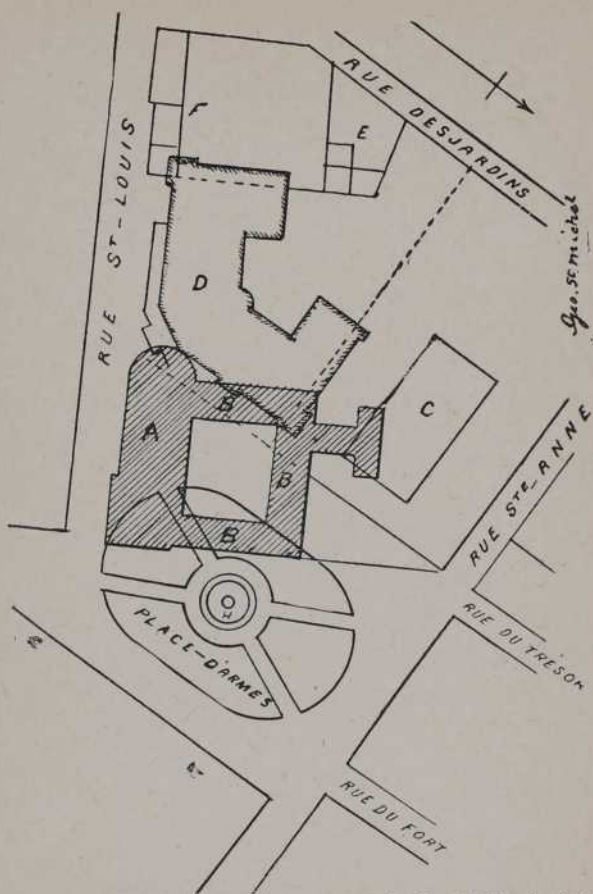
3. Abbé H. R. Casgrain : *Les anciens Récollets*. — Revue du Tiers-Ordre, 1902, p. 229.

pères Jésuites et « le grand concours des habitants avec toutes les marques d'une joye que



l'on pouvait attendre d'un païs où nos Pères estoient désirez avec empressement⁴. » De son

4. Leclercq. *Premier établissement de la foy*, II, p. 91.



Plan de l'ancien couvent des Récollets, à la Haute-Ville de Québec, en fonction des édifices actuels.

- A. B. Eglise et couvent des Récollets.
- C. Eglise anglicane.
- D. Palais de justice.
- H. Centre du "Rond de Chaines" et Monument de la Foi.

RECOLLETS
 SAINT-REMI

côté le Père Le Mercier, supérieur de la Mission des Jésuites, écrivant à son supérieur en France, lui fait part que tous les habitants de Québec furent « ravis de revoir ces bons religieux au même lieu où ils demeuraient il y a plus de quarante ans lorsque les Français furent chassés du Canada par les Anglais ⁵ »

En effet, c'est à Notre-Dame-des-Anges que les Récollets furent rétablis. Leur ancien couvent n'étant plus qu'une ruine au sein de la forêt et au milieu des broussailles, ils se mirent à l'œuvre pour construire au même endroit leur deuxième couvent à Québec. Il devait devenir en 1692 l'Hôpital-Général actuel.

Cinq ans plus tard, en 1675, le Père Potentien Ozon, retournant du Canada en France, rendait compte, comme suit, de l'état de la mission : « Le nombre des religieux Récollets qui sont actuellement dans le Canada est de dix Prestres Prédicateurs et Confesseurs : dans le couvent de Québec il y a cinq Prestres qui y font l'office divin, comme dans les couvents de France ; on prêche à la messe conventuelle, les Dimanches et Festes principales de l'année, on va dire la sainte messe aux lieux voisins les Festes et Di-

5. Relation de 1670.

Digitized by Google

manches. Ils vont faire des Missions aux Costes deux ou trois fois l'année, entretiennent la Chaire de Québec quand ils sont mandez par Monseigneur l'Evesque⁶. »

A cette même date les Récollets avaient quatre missions : le Fort Frontenac, l'Isle Percée, les Trois-Rivières, une quatrième en Acadie.

Durant son enfance et au séminaire, le jeune Denis n'avait pas été sans entendre parler souvent des Récollets. On devait en effet se redire la page magnifique que les premiers missionnaires, en l'espace de quinze ans, avait écrite, véritable épopée de l'établissement du Christianisme sur les bords du Saint-Laurent et des Grands Lacs. Et les faits plus saillants ou plus héroïques — comme le martyre du Père Nicolas Viel — de leur courte histoire, le temps, à quarante années d'intervalle, devait commencer à les nimber d'une auréole légendaire dans la mémoire des anciens, seule dépositaire de ces épisodes glorieux. Et ces récits, racontés au coin du foyer, évoqués ensuite par les enfants dans leurs conversations, ne devaient pas manquer d'exciter en eux le désir de voir réapparaître un jour sur les bords du grand fleuve, ces hommes

6. *Hist. Chronol.*, chap. XXII.

apostoliques à la tête et aux pieds nus, à la robe de bure, un grand crucifix à la main...

CHAPITRE VI

LE NOVICIAT

Le noviciat de Notre-Dame-des-Anges venait d'être établi lorsque Jacques Denis y entra. Le Père Leclercq en raconte ainsi l'établissement :

« Comme il nous arrivait insensiblement quantité de sujets de France pour observer la régularité des offices dans la maison de Notre-Dame-des-Anges, et qu'il n'y avait pas de logement régulier, M. le Comte de Frontenac avait eu la bonté de faire à ses frais et dépens bâtir un corps de logis de 60 pieds de longueur sur 21 de large, il nous donna le haut où l'on pratiqua un dortoir, un chœur et 9 cellules pour les Religieux, s'estant réservé dans le bas des appartements, où ce Seigneur venait faire des retraites de dix et quinze jours, à chacune des cinq grandes Fêtes.

« La maison par ce moyen se trouva en état de soutenir un noviciat : Le Révérend Père Potentien Ozon, Supérieur, donna l'habit le 9 mai

1677 au fils *ainé* de Monsieur Denis qui fut nommé Joseph¹. »

Le Père Potentien Ozon, custode de la Province de Saint-Denis, venu au Canada en 1675 en mission extraordinaire, était repassé en France la même année. L'année suivante, en juin, il fut envoyé au Canada en qualité de Supérieur Général des Récollets de la Nouvelle-France². C'était un religieux « illustre dans notre Ordre, dit Leclercq, par sa doctrine, sa piété et les premières charges qu'il a remplies si dignement³. »

Jacques Denis était le premier novice clerc canadien admis au noviciat de Notre-Dame-des-Ange, ainsi qu'il l'affirmera lui-même plus tard dans les *Actes du frère Didace*.

Le Père Ambroise Pellerin, condisciple de Jacques Denis au petit séminaire de Québec, mais le précédant d'une année, entra lui aussi chez les Récollets — peut-être avant Jacques Denis — mais il est à croire qu'il prit l'habit au noviciat de la Province, en France.

Leclercq fixe la date d'entrée de Jacques De-

1. *Premier établissement de la Foy*, chap. XX.

2. *Hist., Chron.*, chap. XXII, *ad calcem*.

3. *Premier établissement de la Foy*, II, p. 122.

nis au 9 mai 1677. De son côté, le Père Joseph écrira dans les *Actes du Frère Didace* qu'il ne précéda celui-ci en religion que de 18 mois. Or le Frère Didace revêtit l'habit le 3 février 1679, d'après le même Père Joseph. Il y aurait là un écart de 3 mois. Il en faut conclure non à une erreur du Père Joseph—il précise trop bien les dates—mais que les 18 mois vont du 9 mai 1677 à l'entrée en religion du Frère Didace comme postulant, et non point à son entrée au noviciat. Le Frère Didace aurait donc fait à peu près trois mois de postulat. Jacques Denis avait à sa prise d'habit dix-neuf ans et demi.

Le jeune novice reçut le nom de Joseph. Il paraît assez évident que cette imposition au premier novice canadien du nom de Joseph se rattache au patronage de saint Joseph sur la Nouvelle-France, institué par les premiers Récollets venus au Canada, quelque 60 ans auparavant.

Lors de son entrée dans la vie religieuse, Jacques Denis avait plusieurs parentes dans les diverses communautés de Québec et de Montréal. A l'Hôtel-Dieu de Québec, les mères de la Visitation, sa grand'tante, la mère Gabrielle de l'Annonciation sa tante, native de Québec; et les mères Saint-Ignace et Sainte-Thérèse, nées à

Beauport, alliées au jeune Récollet. A l'Hôpital Général vivait la mère Gabrielle Denis, de Québec, sa tante. Aux Ursulines, c'étaient les mères Jeanne et Charlotte Godefroy, ses cousines, et les mères Saint-Joseph et Sainte-Agnès, ses belles-sœurs par alliance. A l'Hôtel-Dieu de Montréal était également une tante de Jacques Denis, la sœur Catherine Denis, et plusieurs cousines, dont les sœurs Jumeau de Lanaudière et Marguerite d'Ailleboust. Par la suite un plus grand nombre encore de parentes du Père Joseph suivront la vocation religieuse.

Les religieux du couvent de Notre-Dame-des-Anges étaient peu nombreux en 1677, puisque deux ans plus tard ils n'étaient encore que cinq prêtres⁴. Ajoutez à cela la solitude profonde qui entourait ce couvent, solitude rarement troublée par les visiteurs, et nous comprendrons combien Notre-Dame-des-Anges était propice au recueillement qu'exige le noviciat⁵.

Qui fut chargé d'initier le jeune homme à la vie religieuse? qui fut son maître de noviciat?

4. Cf. Leclercq, *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, p. 301.

5. Dans un acte signé des Récollets, du 19 juin 1683, il est dit que les portes du couvent de N.-D.-des-Anges "sont presque toujours fermées parce qu'il ne s'y trouve quasi personne qu'à certaines dévotions de l'été quand elle arrivera (*sic*) à quelque beau jour." *Greffe de Genaple*, Québec.

Nous en sommes réduits aux conjectures. Nous avons l'option entre les Pères Xiste le Tac, Luc Filiastre, Adrian Ladan, Hilarion Guenin, et peut-être d'autres encore, qui selon toutes probabilités habitaient le couvent de Notre-Dame-des-Anges durant le noviciat du Frère Joseph. Il semble certain que le Père Hilarion Guenin fut nommé maître des novices en 1678⁶. Était-ce sa confirmation dans un office qu'il remplissait déjà en 1677? C'est possible.

Nous sommes mieux renseignés sur la discipline du noviciat de Notre-Dame-des-Anges, qui sans doute était celle du noviciat de la Province, en France.

La discipline ne diffère guère de celle qui reste actuellement en vigueur dans les noviciats franciscains. Les novices habitaient, avec leur père maître, une partie réservée du couvent où ils avaient un oratoire pour leurs exercices particuliers. Le père maître devait s'appliquer « à leur montrer la voie pour aller à Dieu, par parole et par exemple... les fondements de la foi chrétienne, la Règle selon les déclarations de Nicolas III et Clément V, etc. »

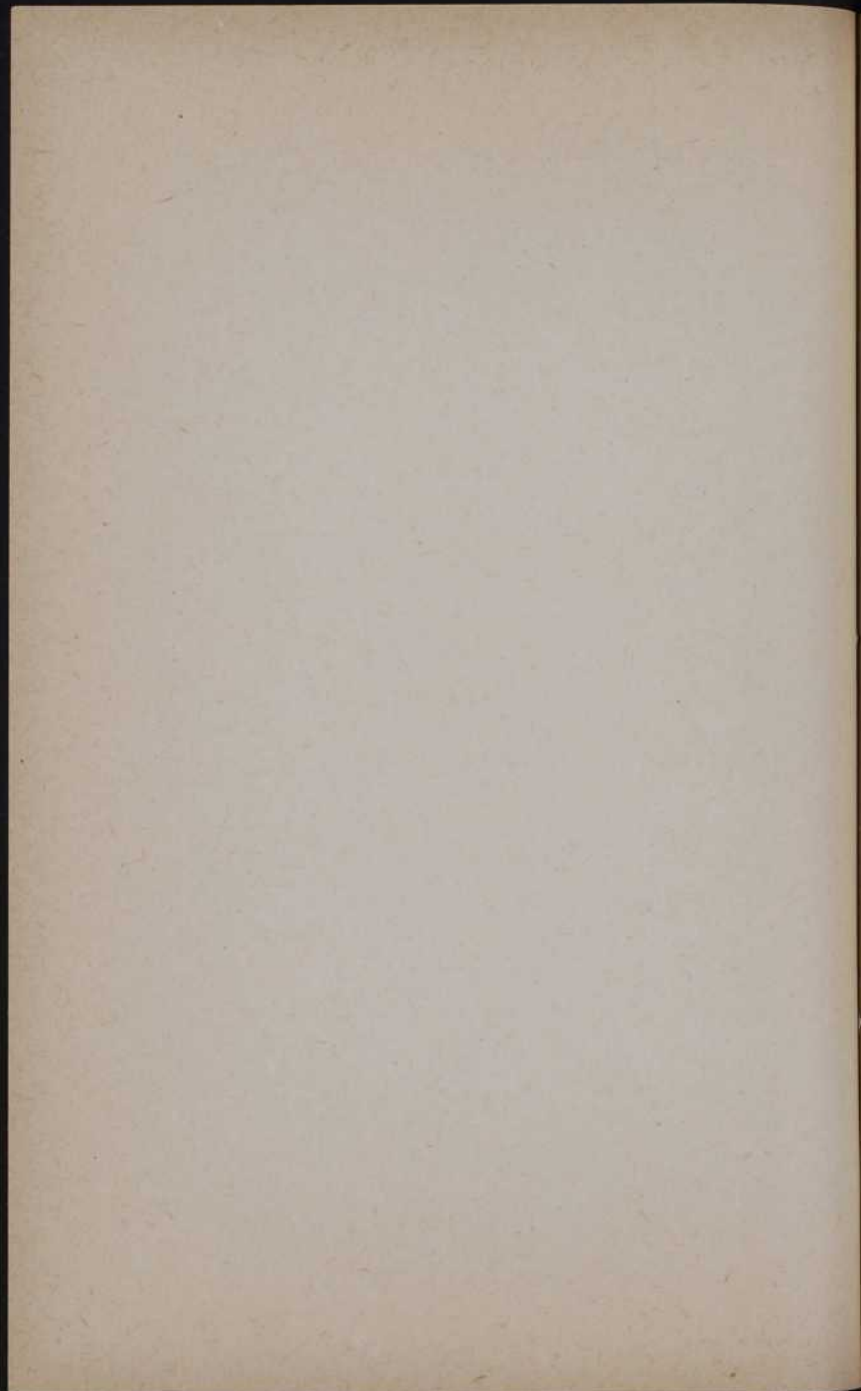
6. Archives de Versailles. *Fond Récollets*. "Copie du procès-verbal de prise de possession de la sénéchaussée dans la haute ville de Québec par les Récollets." 1681. Cf. aussi *Hist. Chron.*, p. 197, etc.

Les novices devaient servir la messe, entretenir la propreté du chœur, balayer le *convent* deux fois par semaine, faire du travail manuel tous les jours. Ils ne parlaient qu'à genoux aux supérieurs et aux prêtres, saluaient les supérieurs majeurs « à genoux, un peu éloignés d'eux, et en baisant la terre ; puis, s'étant levés et ayant fait une inclination profonde, » ils se retiraient. Ils saluaient les autres en baisant leur corde ou leur habit. Leur maître les éprouvait fréquemment par des mortifications publiques. Tous les vendredis (et cela même les cinq années qui suivaient la profession) ils dînaient à terre. Défense de boire même de l'eau, en dehors des repas, sans permission. Ces détails sont tirés des statuts de la province de Saint-Denis imprimés en 1663, et en vigueur lors du noviciat du Frère Joseph ⁷.

Dans ces mêmes statuts il est dit que la couleur de l'habit devait être « d'un gris tirant sur le brun. » Le capuce devait être cousu à l'habit. Les sandales de cuir étaient interdites ; on devait aller nu-pieds « au printemps, en l'été et en l'automne. » Il y avait à la sacristie des pantoufles pour aller « aux autels, comme aussi à

7. Paris. Bibliothèque Nationale. *Récollets*. Ld 24-124.

l'infirmerie et aux chambres des hôtes, s'il en était besoin. » Par le mot hôtes on entendait les religieux de passage.



CHAPITRE VII

ÉTUDES THÉOLOGIQUES ET ORDINATION EN FRANCE

En 1678, un an après sa vêtur¹, le Frère Joseph fit profession : « Le père Valentin Le Roux qui arriva successeur du Révérend Père Potentien Ozon, et Commissaire de la Mission, au mois de septembre suivant (1677), fit faire profession à ce novice (le Frère Joseph Denis), et donna l'habit quelque temps après à deux autres, Charles Bazire, et Didace Pelletier qui servent encore avec édification dans le païs². »

Ce furent ses vœux solennels que prononça le novice³.

Selon l'usage, le novice dut auparavant réciter au réfectoire « à genoux », le catéchisme, la règle, les commandements de Dieu et ceux de la dite règle; puis il fut examiné par trois Pères

1. L'année du noviciat terminée, la profession ne devait pas être différée au delà de 8 jours (statuts de 1660).

2. *Premier établissement de la Foy*, II, 124-125.

3. Les vœux simples ne seront institués que plus tard, par décret de Pie IX, le 17 mars 1857.

sur l'Office divin⁴. Un autre acte, plus important, accompagna la profession du Père Joseph : la renonciation à ses biens.

L'émission des vœux solennels en effet comporte essentiellement la renonciation volontaire et radicale à tous ses biens, comme à tout héritage dans l'avenir. Le Frère Joseph dut donc abandonner ses titres de la concession sur la rivière Cap-de-Chastes, s'il les avait encore. En 1662, Pierre Denis avait obtenu pour ses fils Jacques (le futur Récollet) et Simon, la concession des deux rivières Cap-de-Chastes, concession qui était encore leur en 1668, car à cette date leur mère comparait à Québec pour Pierre Denis, absent en France, au sujet de cette concession⁵.

Il est vraisemblable que pour la cérémonie de profession la petite *solitude* de Notre-Dame-des-Anges fut envahie par une foule pieusement avide de ces spectacles. On peut le déduire de ce qu'écrivait la mère Françoise Juchereau

4. Statuts de 1660.

5. *Précis des Actes de Foy et Hommage*. Brymner, Rap. des Arch. fédér. de 1885, p. 31. — En octobre 1668, Pierre Denis était de retour, ou bien il ne partit qu'après cette date, puisque le 8 de ce mois il est témoin au contrat de mariage de son frère, Charles Denis de Vitré.

de Saint-Ignace à l'occasion de la profession, le 2 décembre 1675, à l'Hôtel-Dieu de Québec, de la mère Gabrielle Denis⁶, tante du Frère Joseph: « Comme ces sortes de cérémonies étaient rares, et que tout le monde se faisait un plaisir d'y assister, on publiait à la Paroisse nos vêtues et nos professions comme on publie les bans de mariage afin d'en informer toute la Ville. Cela se répandait dans les côtes voisines, d'où l'on accourait comme à une fête publique⁷. »

L'annonce de la profession religieuse du premier Récollet canadien ne pouvait à plus forte raison manquer d'attirer des côtes voisines la

6. Voici quelques notes que nous adressait la révérende mère Saint-André, archiviste de l'Hôtel-Dieu de Québec, sur la mère Gabrielle Denis: « Son père (Simon Denis, sieur de la Trinité) était mort dès son entrée en religion, qui fut le 15 août 1674. Elle avait alors 16 ans, et sa dot fut payée par l'abbé de Queylus, qui fonda, moyennant 5000 livres, une dot perpétuelle pour une religieuse de notre maison, et cela en l'honneur de l'Incarnation du Fils de Dieu et de sa Sainte Famille. Il désira en faire la première application à Mademoiselle Denys, qu'il considérait comme sa filleule parce qu'elle avait été nommée Gabrielle au baptême à cause de lui. Cette somme de 5000 livres servit à l'acquisition de notre terre de Repentigny, qui s'étend entre les rues Claire Fontaine et de Salaberry, depuis le chemin Saint-Louis ou Grande-Allée jusqu'à la rivière Saint-Charles. La dot de l'abbé de Queylus est toujours restée appuyée sur ce fief de Repentigny. »

7. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, p. 223.

nombreuse parenté du jeune profès, ainsi que de nombreux fidèles.

Le Frère Joseph passa en France pour ses études théologiques, celles-ci ne se faisant pas au couvent de Notre-Dame-des-Anges. Sans doute il s'embarqua au printemps de 1678, aussitôt après sa profession. Le Père Joseph écrira dans les *Actes du frère Didace*, à la date du 20 mai 1719: « Depuis mes études que je suis venu faire en France il y a 41 ans », ce qui nous reporte exactement à l'année 1678, et même au mois de mai de cette année. Il n'est donc pas probable qu'il connut avant son départ le Frère Didace, qui entra à Notre-Dame-des-Anges vers septembre 1678 et dont il devait devenir le directeur à son retour au Canada.

Il serait intéressant de savoir en quel couvent le Frère Joseph fit ses études en France, et qui furent ses professeurs. Les documents faisant défaut, notre embarras serait grand si nous voulions élucider ces points. Car il faut savoir qu'il y avait en même temps dans la province de Saint-Denis plusieurs couvents d'études. A chaque chapitre ou congrégation annuelle, le définitoire déterminait un certain nombre de couvents pour y enseigner la philosophie et la théologie à proportion du nombre de religieux

que l'on voulait mettre aux études⁸. Il y avait toujours sept ou huit couvents à ce destinés. En 1676, il y en avait huit, quatre pour la philosophie et quatre pour la théologie, savoir : les couvents de Metz, Saint-Denis, Montargis, Saint-Germain, Châlons, Vitry et Rouen⁹.

Voici comment les choses se passaient.

Après leur noviciat, les jeunes profès étaient distribués dans certains couvents, peut-être selon le besoin que les couvents avaient d'augmenter leur personnel. Là, durant un an, les jeunes religieux étaient soumis, à peu de chose près, au régime du noviciat, sous la conduite d'un père maître, et devaient se trouver « trois fois par semaine à ses leçons spirituelles. » On leur donnait des livres d'étude, mais on ne voit pas qu'ils eussent de professeur ou de cours d'enseignement. Cette année écoulée — ou au sortir du noviciat, avec une dispense du provincial — les supérieurs avec le discrétore choisissaient parmi les jeunes profès ceux qui de-

8. Peut-être aussi la multiplicité des couvents d'études était-elle exigée par les circonstances, en exécution du statut du Concile de Trente, *sess. 25. cap. 3. De Regul.* : “*Is tantum numerus religiosorum constitutur qui... commode possit sustentari.*”

9. *Hist. chronol.*, chap. XVII. La liste des lecteurs s'y trouve en entier.

vaient être envoyés aux couvents d'études. Il fallait l'avoir mérité par sa bonne conduite, et avoir fait la preuve d'aptitudes réelles pour l'acquisition de la science.

Durant leurs études, les profès étaient toujours soumis à un père maître, mais non plus astreints à la discipline du noviciat. Les études de philosophie étaient de deux ans, celles de théologie de trois ans. Les lecteurs devaient enseigner la doctrine de Duns Scot, défendre ses opinions et expliquer soigneusement sa pensée à leurs élèves ¹⁰.

Avec nos lecteurs nous aimerons à penser que le Frère Joseph étudia sérieusement et qu'il apprit intégralement la science théologique. Du reste, d'après les statuts de la Province, l'élève *turbulent* ou *négligent* devait être retiré des études et mis au travail manuel. Dure sanction, qui ne fut pas appliquée au jeune Récollet. C'est donc qu'il ne fut ni turbulent ni négligent à apprendre!... Il se rendit au contraire digne de franchir les divers degrés de la cléricature et d'être promu au sacerdoce, à la suite d'examens subis devant les lecteurs et sur le vote favorable de la communauté, le tout soumis au pro-

10. Statuts de 1660 et de 1683.

vincial¹¹. Nous savons de plus que précisément à cette époque, en 1680, au Chapitre de la Province célébré le 29 juin, à Paris, sous la présidence personnelle du R^me Père Général de l'Ordre, on avait ordonné ce qui suit: « On n'instituera aucun religieux Prédicateur s'il n'a étudié deux ans la philosophie et trois ans la théologie. » Ce statut, selon toute vraisemblance, fut appliqué à notre Père Joseph. C'est tout ce que nous pouvons dire de ses études.

On ne devait être sous-diacre qu'à 22 ans d'âge et 3 de religion, diacre à 23 ans et 4 de religion, prêtre à 24 ans accomplis et 5 de vêtue¹². En 1682 le Frère Joseph avait ses 24 ans accomplis, et il pouvait être ordonné sans dispense d'âge. C'est vraisemblablement en 1682 qu'il fut ordonné prêtre. Il l'était le 19 juin de cette année, car, à cette date, M. Dudouit¹³, se trouvant à Paris, écrivait au Séminaire de Québec: « J'ai parlé hier au frère Luc qui me dit qu'ils (les Récollets) n'envoyent que deux religieux, un vallon et l'autre est le frère Joseph Denis qui est prêtre. Ils ont néanmoins 400 li-

11. Statuts de 1660.

12. *Ibidem*.

13. Grand vicaire de Mgr de Laval.

vres pour le passage de quatre et le père provincial avait donné obédience pour 4, mais cela a été résolu tard et ils n'avaient pas de sujets¹⁴. »

14. Archives du séminaire de Québec.

CHAPITRE VIII

RETOUR AU CANADA. — A QUÉBEC

Après une absence de trois ans, le Père Joseph arriva donc de France à Québec, vers la fin de l'été de 1682, avec son compagnon Récollet, *Vallon* de nation¹.

On sait que depuis le rétablissement des Récollets de la province de Saint-Denis au Canada, la province wallonne de Saint-Antoine en Artois — filiale de la province de Saint-Denis, formée en 1668 — aidait à la mission du Canada par l'envoi de religieux. Les Pères Hennepin, Membré, etc, étaient de cette province. Ce mélange durera quelques années.

Nous ne savons pas du reste quel était le religieux wallon qui vint au Canada avec le Père Joseph. C'était peut-être le Père Emmanuel Jumeau, qui paraît être venu au Canada en 1682.

Pendant le séjour du Père Joseph en France,

1. Wallon. Le pays wallon, partie occidentale et française de la Belgique.

une de ses sœurs, Catherine, était entrée, le 25 novembre 1680, à l'Hôtel-Dieu de Québec. Une autre, Marie-Angélique, avait épousé, le 11 août de la même année, Charles Aubert de La Chesnaie. Celui-ci demeurait à Québec². Les frères et les sœurs du jeune Récollet ne s'étaient encore pas dispersés, et la plupart habitaient également Québec, ainsi que leur père, Pierre Denis.

C'est aussi à Québec que le Père Joseph résida d'abord, et qu'il inaugura son ministère.

Nous le savons par un document du 14 juin 1683³. Ce document est une protestation des Récollets de Québec sous forme d'exposé respectueux et longuement motivé de leurs droits et des faits relatifs à leur hospice de la haute ville. Le Père Joseph était en effet arrivé à Notre-Dame-des-Anges à l'époque des débats soulevés à la suite de l'établissement par les Récollets

2. Le 5 août 1682, la basse ville de Québec fut presque entièrement détruite par un incendie. "La maison de M. Aubert de La Chesnaie, un des plus riches particuliers du pays, fut seule sauvée ; et cet homme, noble et généreux, voulut témoigner sa reconnaissance envers Dieu en épuisant ses fonds pour faire des avances à ses voisins affligés. Ce fut une providence pour les habitants de la ville, dont un grand nombre furent obligés de recourir à lui pour rétablir leurs maisons." (Ferland, *Hist. du Canada*, II, p. 134).

3. Québec. Greffe de Genaple. Déposé aux minutes de ce notaire le 19 juin suivant.

d'un hospice à la haute ville. Ces religieux, qui désiraient s'établir dans Québec, dont leur couvent de Notre-Dame-des-Anges était éloigné d'une demi-lieue ⁴, avaient obtenu du roi en 1681 le terrain de la sénéchaussée (Place d'Armes actuelle) pour y bâtir un hospice ou *succursale* ⁵. Mgr de Laval avait accordé la même an-

4. Québec était alors constitué par la Haute et la Basse Ville. Alentour, c'était le désert.

5. Il n'est pas inopportun de définir et d'expliquer ce terme d'hospice, tel que la langue canonique l'entendait alors. Laissons parler les Récollets, dans le document cité: "Nous n'entendons point l'establissement d'une nouvelle communauté régulière, ny mesme à parler dans la rigueur un nouvel establissement régulier différant de la Communauté dont il est L'hospice mais seulement une demeure succursale une appartenance et une extention de la Communauté et du Couvent desjà estably. C'est ce qu'on appelle *casula, residentia, hospitium, hospitalium* (ab hospitando) et quelquefois *infirmaria*. L'hospice ne donne point de droit daugmenter le nombre des Religieux de la communauté Reguliere après que la police La une fois fixé mais seulement dy placer quelque sujets à la volonté des Supérieurs tirez du nombre susdit et du corps de la communauté Reguliere dont ils demeurent toujours les membres ne faisant point de corps et de chapitre différent, obligez de se trouver de temps en temps au chapitre conventuel... La régularité qu'on y observe doit estre de soy presentement intérieur et domestique nayant point de droit de lexeer *januis apertis* sans la permission et lagrement du Roy et de Levesque diocésain. Laquelle a la vérité nos Sgrs les Eveques se font une piété d'accorder par tout pour la consolation de leur peuple. Mais tandis que cette régularité se restreint au particulier et au secret de lhospice elle est permise *ipso facto* par la permission que Lon en a pour la Communauté dont il est L'hospice. Voilà tout ce que nous entendons estre deub de droit a Lérection de L'hospice régulier et nous n'avons pretendu autre chose..."

née son autorisation pour cette construction⁶. Puis commencèrent entre l'évêque et les Récollets une série de conflits qui ne se termineront que sous Mgr de Saint-Vallier, par la cession du couvent de Notre-Dame-des-Anges en vue d'en faire l'Hôpital Général, et l'établissement définitif des Récollets à la haute ville par la construction du couvent de Saint-Antoine.

Ce serait outrepasser notre dessein que de retracer ici ce conflit⁷, à l'occasion du document signalé plus haut, et qui nous apprend le retour du Père Joseph Denis à Québec dès l'année 1683. Le préambule de cette pièce nous intéresse seul directement. On y lit :

« Ce jourdhuy 14 juin 1683 la communauté des Récollets de la mission et couvent de Notre-Dame-des-Anges et de leurs autres missions de la Nouvelle France situé dans une petite soli-

6. Archives de l'Archevêché de Québec : *Registre A*, page 202, 27 octobre 1686.

7. Nous pourrions peut-être jeter sur la question des lumières nouvelles à l'aide de documents sans doute inconnus jusqu'à présent, du moins inexploités par les historiens qui en ont écrit. Telle la *Protestation* des Récollets dont nous parlons. Mais nous marquerons notre étonnement bien légitime de ce qu'un document de telle importance et qu'il était facile de connaître en cherchant un peu, ait échappé à la curiosité de ceux qui jusqu'à nos jours ont traité de "l'affaire du clocher".

tude au milieu des bois à une demie lieue de Québec capitulairement assembles ou estoient les frères Valentin LeRoux Supérieur, Exupere dethune Vicaire et Mre des novices, Adrien Ladan entien Lecteur en théologie, Luc Buisset et Maxime Leclerc prestres et missionnaires de la nouvelle france soussignés se faisant forts pour les pères Luc filiastres et Joseph Denis aussy prestres, missionnaires de la dite communauté deputez du jour dhyer par un acte capitulaire a monseigneur de la barre gouverneur et lieutenant gnal pour sa majesté en ce pays etc...»...

Ceci nous apprend quel était le personnel du couvent des Récollets en 1683, la présence du Père Joseph à cette date, et de plus la mission spéciale qui lui avait été confiée au sujet de l'hospice. Le Père Luc Filiastre et lui avaient été députés auprès du gouverneur, M. de La Barre, aux fins de l'informer, comme le document le dit ailleurs, de la conduite pacifique et soumise des Récollets de Québec, en attendant qu'il plût à Sa Majesté de faire jouir ceux-ci sans trouble ni empêchement de leur hospice. C'était une mission assez délicate, et qu'elle ait été confiée à un jeune religieux de 25 ans, c'est une excellente note pour le Père Joseph.

Il est à croire que M. de La Barre se trouvait

alors absent de Québec, puisque les députés ne sont pas de retour pour la signature de la protestation, et que les signataires « se font forts » pour les deux absents.

Le Gouverneur était peut-être à Montréal, où les affaires difficiles de l'Ouest, le soulèvement des nations iroquoises et les préparatifs d'une expédition contre ces barbares réclamaient sans doute assez fréquemment sa présence.

Mais cette mission est un épisode dans la vie du Père Denis à Notre-Dame-des-Anges. Son emploi ordinaire était celui de ses confrères missionnaires comme lui : prédication, ministère de la confession, service religieux des habitants dans les *côtes*. Il préludait de la sorte au ministère laborieux et difficile qui allait bientôt lui être dévolu à Percé.

CHAPITRE IX

LE PÈRE DENIS À L'ÎLE PERCÉE

On sait où est situé Percé : à 150 lieues de Québec, à l'extrémité de la péninsule de Gaspé, sur le golfe — sur l'Océan.

Percé n'a guère changé depuis le temps de Cartier et des Récollets. La morue y abondait, les gens de pêche suivirent la morue, et à force de siècles, Percé est venu à bout de se peupler de quelques cents habitants, presque tous pêcheurs : voilà tout. Pêcheurs impénitents mourront les gens de Percé.

Percé — ou l'Île Percée, du nom du Rocher percé — sort de la nuit des temps pour entrer dans l'histoire écrite, avec les établissements de pêche des Denis. Nicolas Denis était seigneur de toutes les côtes de la Grande Baie de Saint-Laurent, depuis Canso en Acadie, jusqu'au Cap-des-Rosiers, à l'extrémité nord de la baie de Gaspé. En 1672, Talon tailla dans ce vaste domaine à Pierre Denis, neveu de Nicolas et père de notre Récollet, une lisière de côtes de trois

lieues de front, de l'Île Percée à une demi-lieue dans l'intérieur de la baie de Gaspé, pour y faire « la pesche de molues, marsouins, loups-marins et toute autre espèce de poisson que la mer et les rivières produisent¹. » En 1676 Pierre Denis était associé, depuis quelques années déjà, avec Charles Bazire et Charles Aubert de la Chesnaie pour cette industrie, et ils étaient copropriétaires de la Seigneurie de l'Île Percée. Ils avaient un double établissement, l'un à la Petite Rivière, à l'entrée du Barachois, aujourd'hui Saint-Pierre de la Malbaie, à deux lieues de Percé, vers la baie de Gaspé; l'autre, à Percé même. Pierre Denis était le gérant de l'exploitation, comme il résulte évidemment des documents Clairambault.

Il ne semble pas que cet établissement ait beaucoup prospéré; au contraire. Déjà Nicolas

1. La concession de Talon est du 20 juillet 1672, comme il appert par l'acte de vérification, de confirmation et d'extension des titres de Pierre Denis et de ses associés sur la Seigneurie de l'Île Percée. Sa ratification par l'intendant Duchesneau est du 2 novembre 1676, et l'acte fait partie des documents Clairambault, à la Bibliothèque Nationale, Paris, No 1016. Cette collection Clairambault est une mine précieuse, et jusqu'ici, croyons-nous, inédite et inexploitée, pour l'histoire des pêcheries de Percé et des origines mêmes de ce village, pour la période de 1676 à 1685. Nous sommes redevables à M. W. F. Ganong, de Northampton, Mass., de la connaissance de ces documents, et de la copie qu'il nous a gracieusement permis de faire sur la sienne.

Denis avait tenté avec perte la pêche à Percé. Pierre Denis ne réussit guère mieux. Aussi, dans un mémoire au ministre il sollicite certaines faveurs qui lui permettront en même temps de se compenser des déboursés ruineux faits pour la pêche de Percé, de mieux faire prospérer l'établissement et d'y installer des colons. Denis avait du reste à peu près perdu la vue. C'était vers 1676. A la même époque ses associés sont disposés à se retirer de la Compagnie, moyennant remboursement de 13029 livres, 4 sols, 5 deniers, soit leur part ($\frac{5}{8}$) du capital.

En 1677, la compagnie cède à Jacques Le Ber, de Montréal, la plus grande partie de la seigneurie, c'est-à-dire la côte depuis la baie de Gaspé jusques au-delà du Barachois « vers la petite rivière de l'Ile Percée ². » Enfin, en 1685, l'Ile Percée elle-même était, semble-t-il, retombée dans le domaine de Nicolas Denis et de son fils Richard, sieur de Fronsac ³, agissant pour lui, auquel les habitants de Percé adressent une

2. Greffe de Becquet, 18 octobre. Une copie vidimée et collationnée le 25 juillet 1855, se trouve au Fond Baby, Montréal. C'est celle que nous avons consultée.

3. Sur Richard Denis on peut consulter une excellente étude publiée dans *Collection of the New Brunswick Historical Society*, III, 1907, pp. 7-54.

supplique comme à leur seigneur et maître, aux fins de les arracher aux vexations qu'ils accusent Pierre Denis de leur faire subir. Et le sieur de Fronsac en effet fait droit à leurs demandes et les établit dans la libre possession de leurs terres ⁴.

Voilà, pour l'histoire administrative de la Seigneurie de l'Isle Percée, au temps des Récollets et du Père Joseph Denis, les faits essentiels. Il était nécessaire de les signaler. Nécessaire également, avant de conduire notre missionnaire sur le terrain de son apostolat, de faire connaître celui-ci. Dans un document de la collection Clairambault Pierre Denis nous détaille l'« Estat de la seigneurie de l'Isle percée et dépendances ». Le voici :

« J'ay laissé mon fils avec 5 personnes et un Père Récollet.

« Il y a à l'Isle percée

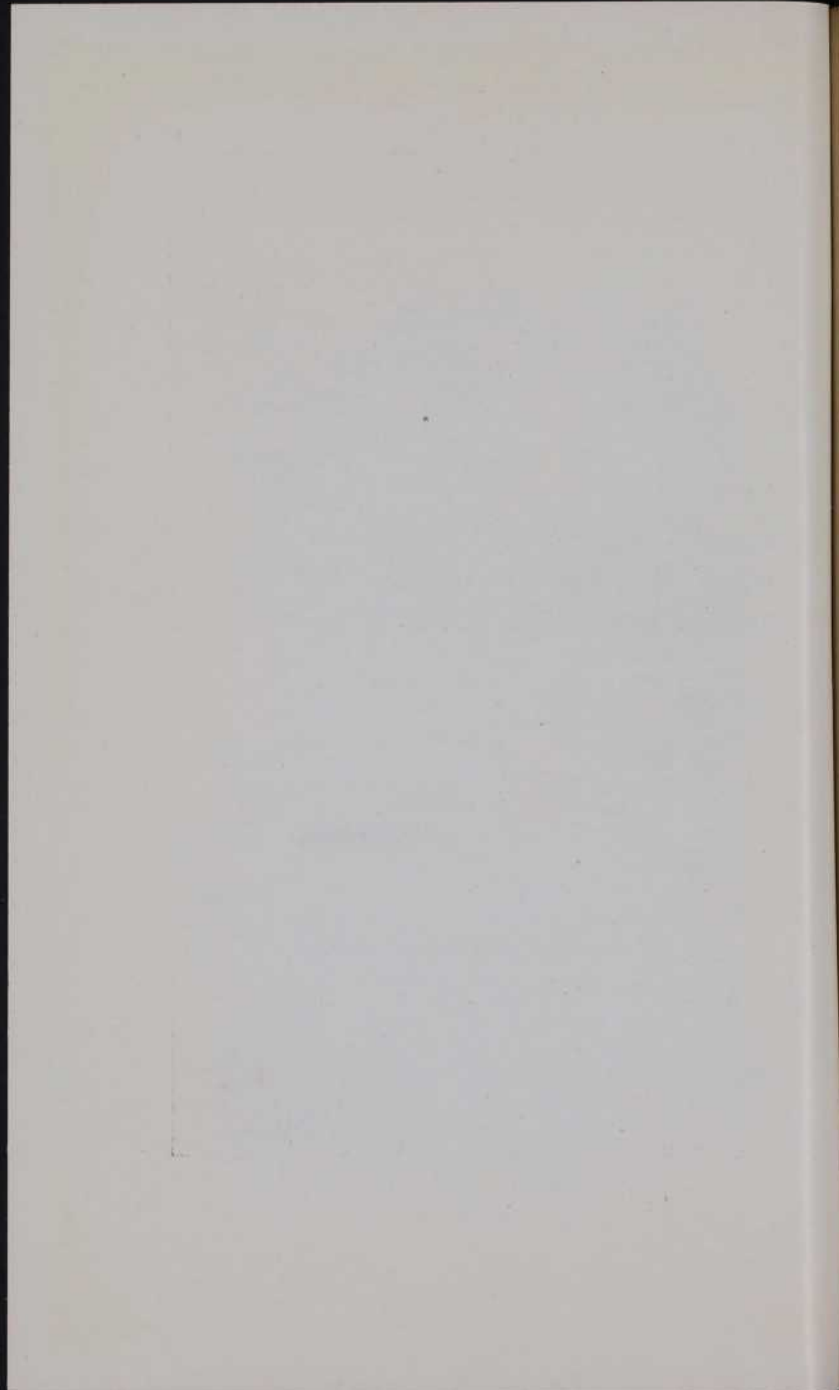
« Un grand magasin de 50 pieds de long et 25
« de large suffisant pour serrer le poisson d'un
« navire de 300 tonneaux et loger son équipage.

« Il y a tout proche un petit logis pour le
« Commandant.

4. Documents Clairambault.



Vues du Rocher Percé.
Photos par le R. P. Odoric, o. f. m.



« Une chapelle et logement pour deux Récol-
« lets le tout en charpente et couvert de plan-
« ches prestes à massonner.

« Plus de 100 arpens de bonne terre ou il y en
« a plus de la moitié preste à labourer et l'autre
« peu de travail à faire pour y mettre la char-
« rue.

« A la petite rivière qui est à 2 lieues de l'Isle
« percée le lieu de l'yvernt et la menagerie.

« Un logis suffisant pour quinze personnes.

« Un magasin pour les vivres et ustanciles de
« barque et de chaloupe.

« Une grange et une Estable pour 20 bestes à
« corne, 30 arpens de terre découverte.

« Une cour de deux arpens et un jardin d'un
« arpent le tout clos de pieux debout.

« 20 bestes à corne etc. »

Ajoutez quatre ou cinq maisons d'habitants à
l'Isle Percée, et vous aurez l'état complet et vé-
ridique de l'habitation — de la mission, — du-
rant une période d'une quinzaine d'années.

Le personnel résident était donc très peu
nombreux. Mais c'était bien autre chose durant
la saison de pêche. Durant six mois, du prin-
temps à l'automne, 400, 500 et 600 pêcheurs
s'assemblaient à Percé, ainsi qu'un certain
nombre de sauvages; ceux-ci pour la traite: il y

eut même un temps où il y avait un *fort* de sauvages à la Petite Rivière ⁵. Plusieurs vaisseaux, jusqu'à 8 ou 10 ⁶, y prenaient tous les ans leur chargement de poisson.

Il y avait donc plusieurs motifs d'établir une mission dans la Seigneurie de Percé: colons et employés de la compagnie, pêcheurs, sauvages, ces âmes ne pouvaient rester sans secours spirituels. En outre, la présence d'un missionnaire résidant devait être, sans aucun doute, un puissant moyen d'attirer des colons. Ces divers motifs, et le dernier notamment, engagèrent Pierre Denis, dès 1672, à demander un Récollet pour l'Isle Percée. Mgr de Laval étant alors en France, son grand-vicaire, M. de Bernières, se rendit aux instances de Pierre Denis et du gouverneur, M. de Frontenac, et la mission de Percé fut commencée en 1673. Il semble toutefois que dès 1672, un Récollet, apparemment le Père Hilarion Guenin ⁷, ait exercé le ministère à Percé. Quoiqu'il en soit, en 1673, au mois de mai, le Père Exupère Dethunes partit de Québec, avec la famille de Pierre Denis, pour s'établir à

5. Greffe de Duquet, 22 novembre 1676.

6. Sixte le Tac, *Hist. chron.*, p. 38.

7. Cf. *Nov. Rel. de la Gaspésie*, p. 22.

Percé. « Il donna, dit Leclercq, commencement à cet établissement, dans lequel il a servi jusqu'à 83 (1683), qu'il revint supérieur à Québec, successeur du Père Valentin le Roux⁸. »

L'on peut induire, de l'ensemble de nos documents sur Percé, qu'il y eut généralement, du moins à partir de 1675, deux Récollets dans cette mission, mais en été seulement, à l'époque de la pêche. En hiver, comme il n'y avait à desservir que les habitants et les employés sédentaires, qui étaient une poignée, l'un des missionnaires retournait à Québec, tandis que l'autre s'employait aux missions des sauvages. C'est ainsi que nous constatons la présence du Père Dethunes dans la région de Québec, au cours des hivers de 1675, 1676 et 1679⁹.

L'évangélisation des sauvages était le lot du Père Chrétien Leclercq. La Gaspésie, Ristigouche, Miramichi, Nepisiguit, furent le théâtre de

8. *Premier établissement de la Foy*, II, ch. XIX, p. 103. C'est en qualité de vicaire et de maître des novices que le Père Exupère vint résider au couvent de Québec. En outre, en 1684 — et non en 1683 — il succéda comme supérieur, non au Père Leroux, mais au Père Henry Leroy qui avait remplacé le Père Leroux en 1683.

9. Le 26 décembre 1675 et le 15 mars 1676 il baptise à L'Ange-Gardien ; le 24 septembre 1679 il exerce le ministère en la chapelle de Portneuf.

son apostolat de 1665 à 1686, durée de son séjour au Canada, où il fut constamment attaché à la mission de Percé¹⁰.

Le Père Joseph arriva à Percé en 1683, accompagné d'un frère convers, le Frère Didace Pelletier¹¹.

Le séjour d'un frère convers à Percé permit au missionnaire d'y inaugurer une régularité de vie qui jusque-là n'avait pu être établie, faute apparemment de la présence d'un frère lai, qui pût tenir la maison, préparer les repas, en un mot vaquer aux travaux domestiques de la résidence des missionnaires. Ceux-ci avaient en conséquence été comme forcés de prendre leurs repas chez les habitants du lieu. Mgr de Saint-Vallier, dans ses instructions au Père Joseph, en septembre 1686, constate l'ancien état de

10. Il est à peine besoin de rappeler que le Père Leclercq fut l'un des plus célèbres missionnaires de la Nouvelle-France, et l'un de ses premiers historiens. Sa *Nouvelle Relation de la Gaspésie* et son *Premier Etablissement de la Foy* sont bien connus. John Gilmary Shea a traduit en anglais ce dernier ouvrage, et la Société Champlain a réédité, avec traduction anglaise savamment annotée par M. W.-F. Ganong, la *Nouvelle Relation*.

11. La vie de ce serviteur de Dieu, assez courte, mais dont la mémoire s'est prolongée jusqu'à nos jours par la suite ininterrompue de faveurs qu'il octroie à ceux qui l'invoquent, a été tirée de l'oubli et reconstituée de la façon la plus heureuse par le R. Père Odoric, dans son bel ouvrage : *Le Frère Didace Pelletier, Récollet*. Québec, 1910, 458 pp. in-12.

choses et se réjouit de la régularité introduite par le nouveau missionnaire :

« Estant venu à l'isle Percée pour m'instruire par moy-même de ce que j'avois pû apprendre pendant le cours de ma mission et visite dans l'Acadie que la régularité n'estoit point encor établie parmy les missionnaires Récollets qui y estoient, j'ai trouvé avec bien de l'édification qu'elle estoit heureusement commencée par le Père Joseph, lequel, suivant la reigle et l'esprit de ce diocèse, a pris soin de se separer des laïcs dans les cabanots desquels il ne prend aucun repas, ayant connu par sa propre expérience qu'il luy avoit esté impossible de conserver longtemps l'esprit religieux dans un commerce aussi frequent, surtout dans les temps des repas où l'on se licentie encor plus volontier que dans les autres.

« J'ai esté aussi très satisfait d'apprendre et de voir par moy-même que sa conduite a esté approuvée par ses supérieures qui ne respiroient que la régularité, qui n'avoit encore pû estre introduitte par ceux qui l'avoient devancé. Je croy estre obligé de témoigner combien j'approuve cette conduite que je crois absolument nécessaire dans le lieu d'un si grand abord, laquelle je souhaite y estre toujours maintenue et

plus religieusement observée, ainsi que je le demanderay à N. S. etc ¹². »

Peu après son arrivée à Percé, le Père Joseph s'occupa de la construction d'une église et de l'achèvement de la résidence des missionnaires. Que le Frère Didace, le charpentier ¹³ des Récollets, lui ait été adjoind à Percé, cela semble indi-

12. *Instructions pastorales données au P. Joseph Denis pour l'exercice de son ministère à l'île Percée*, 4 septembre 1686, Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices. A son retour d'Acadie, en 1686, Mgr de Saint-Vallier s'arrêta à l'île Percée, où il fit un assez long séjour. "Au lieu de prendre la route de Ristigouche et de Matane pour nous rendre à Québec, je pris celle de l'Isle-Persée, ou je sçavais que ma présence ne seroit pas inutile. Je n'y arrivay que le vingt-sixième d'Aoust, après avoir essuyé beaucoup d'incommoditez ; et pendant le séjour que j'y fis j'eus le temps d'aller visiter tous les lieux où les pescheurs font leur pesche. Il y en a quelques-uns qui ont profité de ma visite, et dont j'ay lieu d'être content ; mais j'ai trouvé en plusieurs peu de dispositions à vivre Chrétienement, nonobstant les soins d'un bon Religieux de l'Ordre des Recollets, à qui l'on rend témoignage qu'il vit parmi eux avec beaucoup de régularité. Ces déreglements que j'ay veus ne sont pas des maux sans remède, et on a déjà pris quelques mesures pour y mettre ordre.

"Dès que la Barque que j'attendois de Québec fut arrivée nous nous embarquâmes, et je me chargeay de trois jeunes filles de Sauvages, pour en mettre deux aux Ursulines, et la troisièame dans la maison de la Providence que j'ay établie à Quebec." *Estat present de l'Eglise*, Québec, 1857, p. 42.

13. "Notre charpentier", comme dit le mémoire d'un Récollet de l'époque. En effet, il construisit plusieurs couvents et églises des Récollets. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices, *Estat de la Mission des PP. Récollets du Canada*. Par le R. P. Ferdinand Coissard (?), p. 216 ; ce document est de 1686 ; M. Réveillaud lui assigne par erreur la date de 1682.

quer que ces religieux qui, dès 1683, projetaient cet établissement, espéraient voir bientôt s'aplanir les difficultés qu'il rencontrait de la part de l'évêque. Mgr de Laval, en effet, écrivant au marquis de Seignelay, à la date du 10 novembre 1683, s'était plaint du projet que formaient les Récollets de fonder d'autres établissements à Montréal, aux Trois-Rivières et à Percé¹⁴.

Les Récollets étant déjà à Percé comme aussi aux Trois-Rivières, — où ils exerçaient le ministère de l'assentiment de l'évêque, le fait ne laisse pas de doute — la plainte de celui-ci ne peut viser que la construction d'édifices, ce qui pratiquement eût été l'équivalent d'une dévolution définitive de la mission de Percé aux Récollets ; ce que, apparemment, Mgr de Laval avait d'abord peu goûté. Celui-ci passa en France au mois de novembre 1684. Avait-il, avant son départ, consenti à l'établissement de Percé, ou son assentiment fut-il le résultat de son voyage ? Nous ne le savons pas. Mais il fut enfin donné, et le Père Joseph put bâtir une église à Percé, après avoir aménagé la résidence des

14. *Rap. des Arch. féd.*, Richard, 1899. Coll. Moreau de Saint-Méry. Série F., vol. 178-C., p. 151. (P. 75 du *Rapport*).

missionnaires en *hospice*, comme Leclercq appelle cet établissement ¹⁵.

Au début de la mission de Percé, le missionnaire demeurait dans la maison d'hivernement des seigneurs, à la Petite-Rivière. C'est là que le Père Leclercq passa l'hiver de 1675-1676 ¹⁶. Mais dès 1676, sinon avant, les Récollets avaient l'usage d'une petite maison, à Percé même.

La collection Clairambault contient trois documents qui mentionnent cette maison. Ce sont des inventaires ou états de l'Ile Percée et de la Petite-Rivière, dressés par Pierre Denis. Le premier, le seul daté, est du 15 septembre 1676. Le suivant a été fait entre 1677 et 1680, et le dernier est de 1681 ¹⁷.

L'inventaire de 1676 dit qu'il y a à Percé, sise sur la grève, « une maison pour les pères récolles presque bati au dépens de l'habitation ». Cette maison n'appartenait pas aux Récollets. Une preuve convaincante en est que deux mois après la confection de cet inventaire, le 22 no-

15. *Nouvelle Relation*, p. 6.

16. *Ibid.*, pp. 24 et suiv.

17. Ce dernier inventaire dit qu'il y a à Percé un Père Récollet, que le sieur Denis y entretient depuis huit ans. Le Père Dethunes étant à Percé depuis 1673, nous en concluons que le troisième inventaire est de 1681.

vembre 1676, cette maison est donnée aux Récollets par les seigneurs de Percé, « avec un arpent et demy de terre en quarré pour leur faire un jardin » ; il leur était cédé en même temps sur la rivière Saint-Pierre un terrain de 4 arpents de front sur 40 de profondeur¹⁸. L'intendant Duchesneau venait de confirmer, trois semaines auparavant, les seigneurs de Percé dans tous leurs titres¹⁹, ce qui peut-être les mettait plus à l'aise pour faire ces donations, gages d'établissements plus stables. Ne peut-on aussi voir une relation entre ces donations et la présence à Percé, en juillet de cette année, du commissaire provincial des Récollets, le Père Eustache Maupassant²⁰ ? Peu importe du reste.

18. "Une habitation de quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur, a prendre dans leur dt Seigneurie, dans la Rivière St-Pierre, qui sera bornée dun costé a un petit ruisseau, qui tombe dans l'ance au goismon [mot illisible] de la rivière, quatre arpents en tirant ver l'ance St-Pierre ou autrefois estoit un fort de sauvages. De plus donnent lesd. Sieurs Bazire et Denys à Mond. Seigneur le Gouverneur esd. noms et qualitez (de syndic des Récollets et faisant pour eux) une petite maison seize a l'Isle percée proche la grève ou les d. Rds Pères sont déjà établis, avec un arpent et demy de terre en quarré pour leur faire un jardin, toutes lesquelles choses seront bornées toutes foix et quantes. Pour du tout cydessus jouir etc." Archives judiciaires de Québec, Greffe du notaire Duquet.

19. Documents Clairambault, fol. 297 seq.

20. Documents Clairambault, fol. 297.

Le second inventaire de la seigneurie de Percé, fait entre 1677 et 1680, mentionne également : « Une chapelle et logement pour deux Récollets le tout de charpente et couvert de planches prestes à massonner. » Il est ici question d'une chapelle ; celle-ci existait-elle avant cette date ? C'est probable. Cependant, nous ne pensons pas qu'il y eût alors une chapelle suffisante pour contenir 4 à 500 pêcheurs. Nous croyons plutôt que le service divin se faisait dans le magasin de la compagnie, long de 50 pieds, large de 25. D'ailleurs, Leclercq dit formellement que l'église bâtie par le Père Joseph fut la première église du lieu ²¹.

Mais le logement dont il est question est-il la petite maison de 1676 ? Nous en doutons. En 1678 en effet, le 12 mai, le roi confirmait par lettres patentes les établissements des Récollets au Fort Frontenac et à l'Île Percé ²².

21. *Nouvelle Relation*, p. 20.

22. "Louis, etc... Les religieux recolets de notre pays de la Nouvelle France Nous ont tres humblement fait remonstrer qu'ils se sont depuis six ans establis sous nostre bon plaisir à l'Isle Percée & au fort Frontenac suivant la permission quy leur a esté accordée par le sieur comte de Frontenac, Gouverneur & Lieutenant General audit pays, & d'autant qu'ils ont besoin de nos lettres pour confirmer cet establissement, ils nous ont très humblement fait supplier de leur accorder. A quoi nous aurions d'autant plus volontiers incliné

Or Leclercq écrit qu'à la suite de cette confirmation royale, et la même année, les Récollets firent construire à Percé un bâtiment, aux frais de la communauté de Québec²³. N'est-ce pas le logement dont fait mention le second inventaire et qui n'est pas encore terminé ? Cela nous paraît infiniment probable pour ne pas dire certain.

En 1681 enfin, nouvelle mention de la cha-

que nous connaissons le zèle de ces religieux pour la conversion des sauvages, & pour donner à nos sujets habitans dudit pays tous les secours spirituels dont ils ont besoin. A ces causes & autres à ce nous mouvans... Nous avons par ces présentes signées de notre main approuvé & confirmé, approuvons & confirmons l'établissement desdits religieux recolets au fort Frontenac & à l'isle Percé, ensemble les concessions quy leur ont esté faictes pour ledit établissement, voulons & nous plaist que les dits religieux puissent acquérir par toute donation, eschange & autrement tous les terres et héritages quy seront nécessaires pour leur maison closture & lieux réguliers, et pour leur subsistance & entretenement, amortissons dès à présent celles qu'ils possèdent présentement comme à Dieu dédiées et consacrées, voulons qu'ils les tiennent en main morte, & franches & quittes de tous nos droits d'Indemnité, nouveaux acquest & tous autres, sans payer pour ce aucune finance dont nous leur avons fait don...

"... Donné à Saint Germain en Laye le 12^e jour de May l'an de grace mil six cens soixante dix huit & de nostre regne le trente-cinquiesme. Signé : Louis, & sur le reply, Par le Roy, Colbert. — Collationné par nous Conseiller secretaire du Roy, maison couronne de France et de ses finances. [Signé] LEGERE. — Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices, p. 192. Aussi : *Rap. des Arch. féd.*, Richard, 1899. Coll. Moreau Saint-Mery, vol. III, F. Page 67 du rapport.

23. *Premier établissement*, II, p. 127.

pelle et du logement des Récollets ; le logement paraît terminé, du moins à l'extérieur, puisque Pierre Denis ne dit pas qu'il est prêt à maçonner.

CHAPITRE X

LE PERE DENIS A L'ILE PERCÉE

(Suite)

Tel était l'établissement des Récollets lorsque le Père Joseph y arriva. Au logement il fit des chambres pour les religieux, et bâtit une église de 50 pieds de long¹. Ces travaux se poursuivaient encore en 1686, mais paraissaient tirer à leur fin, car quelques mois plus tard, en février 1687, Mgr de Saint-Vallier, alors en France, écrivant au commissaire provincial des Récollets à Québec, lui recommande de vouloir bien donner un compagnon au Père Denis, surtout lorsque le Frère Didace, qui est avec lui pour *achever* la petite église et la maison, en

1. *Estat de la Mission...* R. P. Coissard. Loc. cit. Cinquante pieds. C'est donc qu'une église de cette dimension était suffisante, et ceci nous confirme dans l'opinion émise plus haut que le service religieux pouvait se faire, et très probablement se faisait jusque là dans le magasin de la compagnie, également long de 50 pieds, "suffisant pour serrer le poisson d'un navire de 300 tonneaux et loger son Equipage". (Second inventaire). Mais ce que ça devait sentir la morue dans cette église improvisée !

sera retiré. Ce passage de la lettre de Mgr de Saint-Vallier vaut d'être cité en entier :

« J'ay deux petites choses à vous recommander : la 1ere de vouloir bien donner un compagnon au Père Joseph qui est à l'Isle Percée, surtout quand le frère Didace en sera retiré. Je vous conseille cependant de ne le pas retirer de longtemps, mais quand vous luy donnerez un missionnaire donnez-lui en un capable d'entretenir la paix et l'union qui doit estre entre des missionnaires et qui entre veritablement dans l'esprit de régularité qu'il a estably dans cette mission qui est plus capable que toutes les autres à garder des missionnaires. Je croirois le Père Simon plus capable que tous les autres à y faire bien du bien, car ces pescheurs ne sont pas des gens bien aysés à convertir ; je suppose que vous n'avez pas destiné ce cher missionnaire à un autre employ plus important². La 2e est de bien vous persuader que

2. Le Père Simon de La Place—car il s'agit de lui—était alors missionnaire en Acadie, où Mgr de Saint-Vallier avait été à même d'apprécier son zèle et ses vertus, lors de son premier voyage en Acadie. Le Père Simon trouva sur le champ de son apostolat une mort glorieuse, et ses restes, transportés à Québec avec une escorte de 400 sauvages, y furent reçus triomphalement vers 1701.

je vous estime et que je vous ayme très cordialement aussi bien que tous vos frères etc³. »

L'église de Percé fut terminée en 1687 probablement et Leclercq, qui la connaissait bien, pouvait écrire que c'était « une Eglise fort belle pour le lieu, ornée de tableaux et de tous les ornements nécessaires » ; quant au logement transformé en hospice par les soins du Père Joseph, il rendait témoignage qu'il était devenu « une maison régulière accompagnée de tous les offices⁴. »

Il semble que le Père Joseph n'aie pas attendu que l'église fût entièrement terminée pour en faire la dédicace solennelle et en prendre possession. Mgr de Saint-Vallier, qui avait quitté le Canada à l'automne de 1686, parle de l'église, en février 1687, comme n'étant pas terminée⁵ ; or Leclercq était lui-même retourné en France à l'automne de 1686, et dans sa *Nouvelle Relation* il écrit qu'il a pris part à la cérémonie de la dédicace. Celle-ci aurait donc eu lieu très probablement en l'été de 1686, pen-

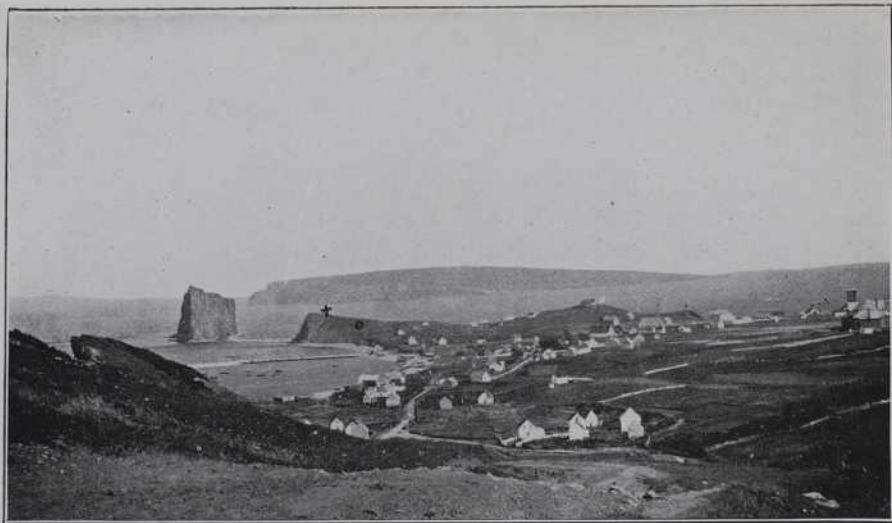
3. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

4. Leclercq, *Premier établissement de la Foy*, II, ch. XX.

5. Lettre aux Pères Récollets du Canada, écrite de Paris en 1687 (et non en 1685, comme le suppose M. Réveillaud).—Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

dant la saison de la pêche, alors que Percé possédait tout son monde. L'église fut dédiée, « destinée », comme parle Leclercq, au Prince des Apôtres : choix sans doute doublement motivé, d'abord par le nom de Pierre Denis, ancien seigneur du lieu, s'il ne l'était encore, et bienfaiteur des Récollets et leur introducteur à Percé ; aussi, par le patronage traditionnel de saint Pierre sur les pêcheurs. La cérémonie de la dédicace faillit coûter la vie à l'un des missionnaires, le Père Leclercq, qui raconte ainsi le fâcheux accident qui lui arriva :

« Pour rendre *la dédicace* plus célèbre, plus pompeuse et plus magnifique, m'étant embarqué dans un canot avec trois de nos Sauvages, afin d'y apporter tout ce j'aurois pû trouver d'ornemens, le mauvais tems nous surprit : la mer changea presque en un moment. Il s'éleva enfin un orage & une tempête si furieuse, qu'elle brisa & emporta les deux extrémités de notre canot, de manière que nous nous trouvâmes dans l'eau jusqu'à la ceinture, & dans un danger manifeste de périr & de nous perdre tous, sans le secours charitable de nos Sauvages ; car ces Barbares, qui étoient alors, par bonheur pour nous, cabanez sur les rivages de la mer, s'aperçurent heureusement de nôtre disgrâce :



Percé. Le village, le rocher percé, l'île Bonaventure. Sur le Mont Joli le signe X indique l'endroit où s'élevait jadis une croix, et le signe O le site de l'ancienne résidence des Récollets. Photo par le R. P. Odoric, o. f. m.



Ils en furent si sensiblement touchés, qu'ils quitterent promptement leurs habits, & par une generosité que nous ne pouvons assez reconnoître ni admirer, les uns se jetterent tous nuds à la nage, & quelques autres s'embarquerent avec tant de succes dans leurs canots, qu'ils nous délivrerent enfin du péril où nous nous étions malheureusement engagez. Nos Capitaines François voulurent reconnoître par leurs festins & leurs présens, qu'ils firent genereusement à tous ces Sauvages, les bons offices qu'ils venoient de rendre à leur missionnaires [sic] ; par une sainte émulation, ces Messieurs voulurent bien donner aussi tout l'éclat, & faire paroître toute la ferveur qu'on pouvoit souhaiter dans un Païs barbare et dans une conjoncture si fâcheuse, pour honorer la cérémonie de la Dédicace de la premiere Eglise qu'on ait jamais érigée à la gloire de Dieu dans ce lieu de pêche. . . . »

Cette église ne paraissait pourtant pas suffisante à Mgr de Saint-Vallier, pour les besoins de la population estivale ni pour la décence du culte. Au cours de sa visite pastorale en Acadie en 1686, il arriva à Percé fin de juillet ou

6. *Nouvelle relation de la Gaspésie*, pp. 17-18.

commencement d'août, vers l'époque de la cérémonie de la dédicace, alors que l'église n'était pas encore achevée, et de Percé même, le quatre août, il adresse une circulaire aux « Habitants de l'Île Percée, messieurs les Capitaines des vaisseaux et autres officiers et matelots », pour les engager à élever une nouvelle église :

« Ayant vu par ma propre expérience, pendant le peu de séjour que j'ai fait de ma visite à l'Île Percée, le besoin qu'il y avait d'une église où l'on pût faire les fonctions de notre ministère dans la décence convenable pendant tout le cours de l'année, surtout pendant le temps de la pêche, que le nombre de ceux qui viennent est si grand qu'ils ne pourraient pas contenir dans un si petit lieu, j'ai crû être obligé, pressé par la sollicitude pastorale de cette Église que Dieu a commise à nos soins, de vous exhorter par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ de lui élever une église où il puisse être dignement honoré, et laquelle puisse être décemment ornée par vos soins et vos libéralités dont Notre Seigneur qui ne laisse pas un verre d'eau donné pour son amour sans récompense ne manquera pas de vous récompenser abondamment ⁷. »

7. *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 177.

Le zèle de Mgr de Saint-Vallier lui avait fait émettre, au cours de sa visite pastorale, en plus d'un endroit, par exemple aux Mines et à Beau-bassin, de semblables exhortations ou des ordonnances à bâtir des églises. Nouvellement arrivé de France — le pays aux vieilles paroisses et aux belles églises — il est permis de se demander si en 1686 Mgr de Saint-Vallier était suffisamment initié aux ressources du pays et aux conditions spéciales de localités comme Percé. Le moyen d'exiger d'étrangers, gens de Bretagne, de la Rochelle ou d'ailleurs, de saison seulement à Percé, qui leur était un lieu d'exil plutôt qu'une patrie, sans assurance d'ailleurs d'y revenir une autre saison, le moyen de demander à cette population nomade d'élever à ses frais une grande église ! Il n'est donc pas étonnant qu'ils n'en firent rien ; qui plus est, nous croyons être assez près de la vérité en affirmant qu'à défaut de l'église élevée par le Père Joseph, beaucoup de pêcheurs se fussent très volontiers accommodés des cabarets de Percé. On en pourra juger par ce que nous dirons plus loin du caractère des ouailles du Père Joseph. Nous ne les calomnions certes pas.

Outre leur mission de Percé, les Récollets en

avaient une autre sur l'Île Bonaventure, située en face de Percé, à une petite lieue de la terre ferme. C'était une succursale de Percé, et il y avait là une petite chapelle dédiée à sainte Claire⁸, très probablement construite par les soins du Père Joseph, pour la commodité des pêcheurs qui avaient leurs *graves* sur l'île. Cette mission avait été, dès le début, confiée aux Récollets du consentement de Mgr de Laval, encore Vicaire apostolique, en même temps que celle de Percé, avec laquelle elle ne faisait qu'une. Aujourd'hui encore il y a sur l'Île Bonaventure une chapelle succursale desservie par le curé de Percé. Les « insulaires » d'à présent se composent de quelques familles irlandaises. La chapelle est éloignée de l'établissement de pêche de l'île, pour accommoder les quelques cultivateurs de l'endroit. Mais au temps des Récollets, les *graves*⁹, qui sont sûrement les mêmes que de nos jours, étant les seu-

8. *Nouvelle relation*, p. 20.

9. GRAVES.—Portion de la grève où les pêcheurs débarquent leur morue, l'appêtent et la font sécher. Une *grave* doit être en pente très douce. Les établissements de pêche de la morue sont subordonnés aux graves ; pas de grève, pas de grave ; pas de grave, pas d'établissement de pêche, même si la morue abonde sur la côte. Percé a d'excellentes graves, au fond des deux anses séparées par le Mont-Joli.

les autour de l'île, la chapelle Sainte-Claire devait être située à l'endroit précis de l'établissement de la pêche, qui n'a pas changé, depuis les temps les plus reculés.

Mais l'église elle-même de Percé, où était-elle située, ainsi que l'hospice des Récollets ?

La maison dont ils avaient l'usage avant 1676 et qui leur fut donnée cette année par les seigneurs de Percé, était sise, dit l'acte de donation, *proche la grève*. C'est d'un vague ! Du moins, c'est quelque chose ; mais pas même une indication aussi générale pour situer la résidence définitive des Récollets et l'église du Père Joseph.

Il y a la tradition locale. L'ancien curé de Percé, M. Lavoie, mort curé de Cacouna il y a quelques années, nous assurait que la tradition place l'église des Récollets dans la déclivité nord-ouest du Mont Joli, proche la grève. A cette opinion nous nous rangeons volontiers, après avoir nous-même visité Percé en 1909, dans le but de localiser le site de cette église. L'endroit nous a paru bien approprié.

De plus, il y avait sur le Mont Joli, en 1804, un cimetière que l'on qualifiait déjà de *vieux cimetière*, et qui était abandonné. M. Lefrançois, desservant de Percé en 1804, écrit dans

une lettre que des Irlandais, ne voulant pas laisser inhumer un des leurs avec un Français, « portèrent leur corps sur le Mont Joli et l'y enterrèrent dans l'*ancien* cimetièrè...¹⁰ » Or si nous tenons compte que les cimetières, autrefois comme aujourd'hui, et plus fidèlement encore à cette époque, étaient attenants aux églises, nous pouvons induire de ce fait, il nous semble, qu'il y avait eu jadis sur le Mont Joli une église, que nous identifions avec celle des Récollets.

En tout cas, ceci est assez secondaire, et il nous importe davantage de connaître la physiologie morale et religieuse du troupeau qu'avaient à conduire à Percé les Récollets.

Il ne paraît pas qu'ils aient eu un troupeau des plus modèles ni des plus faciles. Nous parlons spécialement de la population flottante des temps de pêche, qui constituait la population presque entière. Deux lettres de Mgr de Saint-Vallier, l'une adressée au Père Joseph, l'autre aux fidèles, nous dépeignent parfaitement ce monde. C'est peu édifiant. Ajoutons, sans crainte d'erreur, que c'était comme cela avant

10. Lettre à l'évêque, écrite de Bonaventure, le 20 juin 1804. Arch. de l'évêché de Rimouski, casier Saint-Bonaventure.

le Père Joseph, et que ce fut comme cela durant près de deux siècles, c'est-à-dire aussi longtemps que les provinces du littoral de la France, les îles de la Manche, la Nouvelle-Angleterre et Québec déversèrent sur Percé, à la saison de la pêche, une population d'occasion et fort mélangée, pour qui Percé n'était qu'un lieu de rendez-vous annuel, où les lois humaines se résumaient dans la crainte des capitaines de vaisseaux, et les lois divines dans une crainte assez platonique de Dieu, pour ceux des pêcheurs qui le craignaient. Défaut d'assistance et manque de respect aux offices divins, travail le dimanche, vol, ivrognerie, dérèglement des mœurs, querelles, tels sont les désordres dont avaient à gémir les missionnaires et que reproche Mgr de Saint-Vallier aux gens de Percé, en 1686.

Malgré l'intérêt que présentent les deux pièces documentaires sur ce sujet, peut-être serait-il trop long de les reproduire toutes deux. Nous ne pouvons toutefois ne pas citer la lettre aux fidèles de Percé, en date du 4 août 1686, écrite de cet endroit même.

Après avoir invité les fidèles à élever une église suffisante pour les besoins du culte, Mgr de Saint-Vallier continue :

« La décence de l'église étant ordinairement un attrait pour inviter à y venir prier sera un motif pressant pour plusieurs de la fréquenter et d'assister plus souvent à la très sainte Messe, qui étant la plus grande et la plus sainte action que l'Eglise puisse présenter à Dieu ne laisse pas d'être négligée par ceux qui pourraient ménager aisément quelque moment pour l'entendre, s'ils avaient quelque amour pour Notre-Seigneur ; mais comme par un abus qui n'est que trop ordinaire, l'on croit qu'il suffit d'être à l'église et présent au sacrifice pour mériter les grâces que Dieu n'accorde qu'à ceux qui les demandent avec un cœur contrit et humilité, j'exhorte tous ceux qui y assisteront de le faire avec toute l'attention, tout le respect, tout le silence et tout l'amour dont ils peuvent être capables, évitant avec grand soin toutes les postures messéantes comme de se tenir debout, assis ou sur un genou, hors la nécessité pressante de maladie qui seule peut faire tolérer une posture qu'on ne souffre pas même devant les Rois de la terre, et qui cependant n'est que trop ordinaire parmi les chrétiens d'aujourd'hui qui se donnent cette licence même les jours de Fêtes sous prétexte du trop grand nombre de ceux qui assistent qui ne se peuvent pas mettre à genoux commodément.

« Je crois aussi être obligé par l'amour que Notre-Seigneur me donne pour ceux qui viennent passer une partie de l'année dans ce diocèse pour faire leur commerce de les avertir qu'ils ne peuvent se dispenser les Fêtes et les Dimanches d'entendre la sainte Messe, et que s'il se présente quelques-uns de ces jours où ils soient obligés de travailler, ils ne le peuvent faire en sûreté de conscience qu'après en avoir obtenu la permission de celui qui fera ici les fonctions de missionnaire, les préceptes de Dieu et de son Eglise devant être considérés avec tant de respect que sans une grande nécessité et une permission expresse, on ne doit et on ne peut se dispenser de les observer très religieusement.

« Comme la plupart des chrétiens se trompent dans la célébration des Fêtes et Dimanches, s'imaginant qu'il suffit d'entendre la messe dans ces saints jours et qu'ils peuvent ensuite passer toute la journée dans les cabarets à se divertir, je crois être obligé de vous avertir que si vous gardez une pareille conduite, vous satisfaites véritablement au précepte de l'Eglise, mais non pas au commandement de Dieu qui vous oblige de passer tous ces jours en prières et autres bonnes œuvres, auxquelles la fréquen-

tation des cabarets est tout-à-fait opposée, surtout pendant le service divin, comme vêpres et le sermon, auxquels les chrétiens sont obligés d'assister, y ayant pour lors un scandale considérable de voir les cabarets fréquentés plutôt que l'église, y ayant un moindre mal selon saint Augustin de labourer ces jours-là que d'aller aux cabarets, ce qui paraît assez par les ordonnances et les peines que les Rois et les Magistrats ont imposées contre ceux que la crainte d'offenser Dieu ne serait pas capable d'arrêter.

« Je ne me sens pas moins obligé de vous avertir que c'est un vol considérable digne des châtimens de Dieu et des hommes de se prendre les uns aux autres les lignes ou les autres choses qui peuvent empêcher la pêche, et que c'est un aussi grand mal de les accepter de ceux qui n'ont pas droit de les vendre que si on les volait soi-même n'étant pas moins obligé à restitution que si on les avait pris.

« Ayant été instruit que la facilité qu'on a eue de donner depuis bien des années de la boisson aux sauvages et sauvagesses, fait que quasi tous ceux qui ont fréquenté cette Ile ont été enivrés d'où il arrive de grands inconvénients ; ayant connu aussi que la raison pourquoi tant de français s'enivrent, c'est qu'on les

provoque et qu'on les presse de boire sans nécessité faisant en cela sans y penser la fonction du démon, dont toute l'occupation est de porter les hommes à offenser Dieu, je me sens pressé de faire mes efforts pour abolir une si damnable habitude qui s'établit même dans les maisons de gens de bien, sous prétexte d'une plus grande honnêteté qui a été si réprouvée des saints, en vous conjurant par la crainte des terribles jugements de Dieu d'en user dans la suite dans vos repas plus chrétiennement, empêchant de continuer de boire ceux que vous trouvez plus faciles à tomber, vous souvenant que Dieu ne vous imputera pas moins les péchés que vous laissez commettre aux autres, que vous pouvez et devez empêcher, que si vous les commettiez vous-même.

« Avant de finir cette lettre, il faut que je vous témoigne l'amertume de cœur que j'ai de voir si peu de paix, d'union et de charité dans un lieu où il serait si aisé de l'établir et de la maintenir, pour le peu qu'on voulût faire réflexion à ces paroles : que Notre-Seigneur regarde comme ses disciples ceux qui aiment de tout leur cœur leurs frères, et qui leur pardonnent volontiers les fautes qu'ils peuvent commettre contre eux, au lieu qu'il regarde comme

ses ennemis ceux qui ne pardonnent pas de tout leur cœur et qui ne se réconcilient pas de bonne foi. Pardonnez-moi, Mes Très Chers Frères en Notre-Seigneur, si je vous dis après les Saints et après le Saint des Saints, Jésus-Christ, que la marque la plus assurée de votre prédestination sera si, après les avis de votre Evêque, on ne voit entre vous que des paroles de paix et d'union; mais je ne crains pas aussi de vous dire que je ne sache pas de marque plus assurée de réprobation que d'entretenir la zizanie entre vous par des rapports et des paroles mal conçues et injurieuses. C'est donc à vous de choisir de la vie ou de la mort, de l'amitié de Dieu ou de sa haine; si l'un apporte mille biens et bénédictions, quels malheurs n'apporte point cette haine épouvantable de Dieu que je vous conjure de détourner de vos têtes. C'est la grâce que je demande de tout mon cœur à Notre-Seigneur pour vous; mettez-vous en état de la recevoir et soyez persuadés que je vous porte tous dans les entrailles de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Cette lettre n'étant à autre fin, je la finis en ordonnant aux missionnaires d'en faire la lecture tous les ans une fois et de m'instruire ensuite du succès qu'elle aura pu produire.

« Fait à l'Île Percée dans le cours de ma visite 4 août 1686¹¹. »

Telle était la physionomie morale des ouailles du Père Joseph. C'est à conduire ces âmes, à les amender, à extirper les abus, que le jeune missionnaire se dévoua jusqu'en 1689.

Un mois après, le 4 septembre, Mgr de Saint-Vallier, de retour à Québec, jugeait opportun d'adresser au Père Joseph des instructions pour lui-même et pour les missionnaires qui viendraient après lui à l'Île Percée. C'est dans ce document que l'évêque adresse au Père Joseph les félicitations que nous savons sur la régularité introduite par lui dans la mission. Les instructions ont trait à la conduite que les missionnaires doivent tenir à l'égard des aumôniers des navires de pêche. Ceux-ci relèvent du missionnaire de Percé pour leur ministère hors des vaisseaux, et ils ont à se conformer strictement aux règles disciplinaires du diocèse de Québec « s'ils veulent dire la messe et avoir les autres privilèges des autres missionnaires ». Des recommandations de Mgr de Saint-Vallier il ressort que ces aumôniers, une fois à terre, prenaient un peu trop de galon. . . Le port de la

11. *Mandements des Evêques de Québec*, I, 178 et suiv.

soutane était négligé, la chasse et les cabarets avaient pour eux trop d'attraits, etc. « Il faut donc que le Père Joseph et ceux qui feront dans la suite les fonctions de missionnaires prennent garde de près à la conduite des aumôniers qui pourraient venir, pour m'en donner avis incessamment, afin de pouvoir remédier à leur conduite si elle était mauvaise, par des remèdes plus efficaces que ne pourraient être les avis d'un simple missionnaire. Surtout le Père Joseph et ceux qui y seront dans les suites [sic] auront soin de se faire montrer par les aumôniers l'*exeat* de leurs évêques, leur approbation de vie et de mœurs et leur lettre de prêtrise, et c'est le premier pas qu'ils doivent faire après leur arrivée. »

Dans ses instructions, Mgr de Saint-Vallier revient encore sur l'assistance aux offices de l'église, la profanation des dimanches et fêtes, sur le désordre des cabarets, la discorde, pour lesquels péchés, si on ne veut se corriger, il faudra différer l'absolution. Enfin, l'évêque indique la conduite à tenir envers les sauvages, par rapport à l'ivrognerie et au baptême, qu'il convient de ne leur conférer « que dans la grande nécessité et en danger de mort, » selon la règle du diocèse.

Il paraît bien que les cabarets, installés au temps de la pêche, étaient la principale source de toutes les misères de cette population de pêcheurs. Les cabarets étaient ouverts le dimanche, et c'est là que trop de gens passaient ce saint jour. Mgr de Saint-Vallier veut qu'ils soient fermés durant les offices, et si on n'obéit au missionnaire sur ce point, lui-même implorera le secours du bras séculier pour remédier au mal.

L'ivrognerie ne devait pas disparaître de si tôt de Percé; loin de là, à mesure que la côte de la baie de Gaspé se peupla, l'ivrognerie étendit le champ de ses ravages, de sorte que cent soixante-quinze ans après l'époque dont nous écrivons, ce vice était toujours l'une des plaies morales de cette population; le défaut d'assistance aux offices religieux également, auquel s'était ajouté, à la suite des établissements des Loyalistes sur la baie de Gaspé, le fléau des mariages mixtes; si bien qu'en 1858, le missionnaire de Percé et du Cap d'Espoir, l'abbé Guilmet, pouvait écrire dans la même note que jadis Mgr de Saint-Vallier :

« Quant à l'ivrognerie, c'est la passion dominante de la côte. Les enfants ont été conçus, sont nés, ont grandi dans la boisson. Jusqu'à l'au-

tomne j'avais pu contenir mes gens dans le devoir, mais dans le cours de l'automne, l'intempérance a fait de funestes ravages, malgré toute l'énergie que j'ai pu déployer. Nous sommes travaillés sur toute la côte par une réaction terrible qui s'arrêtera je ne sais où! La société de la croix va devenir avant peu une lettre morte. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monseigneur, que j'ai gémi profondément sur les désordres, que ma prière a bien des fois monté vers le ciel, que parfois même le découragement a frappé à la porte de mon cœur... Mais la grâce d'en haut ne m'a pas fait défaut, et j'ai fait à l'esprit du mal une rude campagne ¹². »

Nous avons recueilli à Percé des faits—miraculeux ou légendaires—qui illustrent le zèle que le *père* Guilmet mettait à combattre l'intempérance. Aussi bien, sa campagne fut couronnée

12. Extrait du "Rapport annuel [manuscrit] sur les Missions de Percé et du Cap Désespoir par E. Guilmet, Ptre miss." Archives de l'évêché de Rimouski, casier de Percé, 1858-1859. D'après un des registres de la fabrique de Percé (au presbytère de Percé) Mgr Bossé aurait donné à ladite fabrique deux cahiers de notes sur les commencements de Percé et de la Gaspésie en général. En les donnant à la fabrique il se réserva le droit de les reprendre pour les consulter. Clause qui explique peut-être l'absence de ces cahiers de notes aux archives paroissiales de Percé. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus, malgré les recherches que nous avons tentées.

de succès; aujourd'hui Percé est débarrassé de ses cabarets, et le thé a remplacé l'alcool dans le régime alimentaire des pêcheurs.

Parmi les instructions de Mgr de Saint-Vallier au Père Joseph, relevons encore la suivante, qui a son importance et nous fournit de bons renseignements sur Percé : « Comme les missionnaires sont quasi les seuls qui savent écrire, et qui peuvent par cette raison être pressés par les cabaretiers de ce lieu d'écrire leur compte, ou d'écrire quelque autre acte de justice, qui serait ensuite signifié, ce qui ne manquerait pas de produire de mauvais effets, et aliéner les esprits, je désire qu'il se tiennent aux règles et aux canons de l'Eglise, qui leur ordonnent de ne se point mêler des affaires temporelles de ceux dont ils doivent conduire les âmes¹³. . . »

La recommandation était sage assurément, et nous ne doutons pas que le Père Denis ne s'y soit conformé durant les deux années qu'il fut encore à Percé. Deux ans plus tard en effet, en

13. Les *Instructions pastorales* de Mgr Saint-Vallier au Père Joseph Denis ont été publiées par M. Réveillaud, en appendice à l'*Hist. chron.* de Sixte le Tac, d'après l'original, qui est aux Archives de Versailles; elles sont aussi naturellement éditées dans les *Mandements des E. de Q.*, d'après la copie du *Registre A* des Archives de l'Archevêché de Québec.

1689, le Père Denis était envoyé à Plaisance, en l'Île de Terre-Neuve, avec le Père Xiste le Tac, pour y fonder un établissement de son Ordre et prendre charge de cette mission. Le Père Emmanuel Jumeau le remplaça à l'Île Percé.

Ce religieux, on s'en souvient, avait été le compagnon du Père Leclercq dans les missions de la Gaspésie, et il avait particulièrement desservi le poste de Miramichi, dans les domaines de Richard Denis de Fronsac. En 1685, celui-ci concéda au séminaire de Québec de grands terrains en Gaspésie pour l'établissement de missions, et celle de Miramichi, cette année même, passa au séminaire, dont l'un des membres, M. Thury, fut envoyé pour la desservir. L'auteur déjà cité de l'« Estat de la Mission des PP. Récollets de Canada, » mémoire écrit en 1686, va même jusqu'à dire : « Enfin je ne doute point pour nostre troisieme poste qui est l'isle Percée que le Seminaire ne manquera pas de nous en chasser bientost; veu qu'ils commencent depuis 2 ans à envoyer un prestre de ce costé là¹⁴. »

La mission de l'Île Percée fut laissée aux Récollets—Mgr de Saint-Vallier avait succédé à Mgr de Laval—, et le Père Jumeau, qui était

14. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

retourné à Québec¹⁵, nous ne savons au juste quelle année, revint à Percé, après le départ du Père Denis. Hélas! ce n'était que pour assister à l'anéantissement complet de cette mission, dévastée en 1690 par des forbans de la Nouvelle-Angleterre.

Ce coup de main, pour être terrible et inattendu, était bien conforme aux mœurs de ces temps malheureux, où, dans le tumulte de la guerre ouverte que se livraient l'Angleterre et la France, des gens sans aveu, véritables écumeurs de mer, Anglais, Hollandais et Français renégats, sinon à la solde de la Nouvelle-Angleterre, du moins sous ses yeux et avec ses ports pour refuge, sillonnaient les mers dans le seul but criminel de piller les vaisseaux et les postes français¹⁶.

La mission de l'Isle Percée ne se releva pas du coup terrible de 1690; elle en fut anéantie, et la pêche sédentaire elle-même. L'endroit, par sa situation géographique à l'entrée du Golfe, était

15. En 1888-1889 le Père Jumeau est missionnaire de la Rivière-Ouelle et de la Grande-Anse (Ste-Anne-de-la-Pocatière). Cf. *Registres de ces paroisses*.

16. Ce drame est raconté en détail par le Père Jumeau, dans une lettre au Père Leclercq, qui l'insère en entier dans sa *Nouv. Rel. de la Gaspésie*, pp. 7 seq.

trop exposé à toutes les entreprises des Anglais, qui dans les années suivantes croisèrent continuellement dans ces parages. Ce ne fut que de longues années plus tard que les Français s'établirent derechef à l'Isle Percée. A quelle époque la mission y fut-elle rétablie, nous l'ignorons. Elle ne le fut point par les Récollets, dont le dernier missionnaire à Percé fut le Père Emmanuel Jumeau.

CHAPITRE XI

LE PÈRE DENIS À PLAISANCE

En 1689, l'Ile de Terre-Neuve était une possession vivement disputée entre l'Angleterre et la France. Lieu de pêche, Anglais et Français y avaient établi, les premiers à l'est, les seconds au sud, des établissements et des comptoirs, plus considérables sur le littoral anglais. De ce côté, Pemquid était la capitale; du côté français, Plaisance, où se concentraient les forces françaises à Terre-Neuve. En 1660, un nommé Gargot avait reçu le gouvernement de ce poste, où son despotisme le fit remplacer en 1672 par M. de la Poype, lequel eut pour successeur en 1685 M. Parat; c'est sous le gouvernement de celui-ci que fut établie la mission des Récollets.

Plaisance était située sur la baie de ce nom, baie magnifique, large de 60 milles, profonde de 90, semée d'îles et peuplée de poisson, avec un port facile à fortifier et une grève capable de sécher le poisson de milliers de vaisseaux; le brouillard, fréquent sur les côtes de l'Ile, y était

à peu près inconnu. Ajoutez à cela les charmes d'un paysage grandiose, et nous comprendrons que les Français aient donné à cet endroit le nom de Plaisance¹. Au sommet d'un rocher de plus de cent pieds d'élévation était bâti le fort Saint-Louis, où logeait depuis 1687 une garnison de vingt-cinq hommes sous les ordres d'un commandant, qui était en 1689 M. Pastour de Costebelle. Celui-ci partageait un peu l'autorité avec le gouverneur, et au spectacle des conflits suscités par cette dualité de pouvoir, on songe involontairement aux rivalités si fréquentes entre gouverneurs et intendants dans la Nouvelle-France. Le Récollet Xiste le Tac qui, ainsi qu'on le verra, passa à Plaisance en 1689 et décrivait ce lieu l'année même de sa visite², complète les quelques notions précédentes :

« Quoiqu'il en soit de la primauté de cette découverte [de Terre-Neuve], il est constant que toutes les nations de l'Europe y viennent librement à la Pesche. Les François hantent princi-

1. D'après un manuscrit du Dr Mullock, cité par Mgr Howley, *Ecclesiastical History of Newfoundland*. Boston, 1888, p. 128. Sur Plaisance cf. aussi Ferland, *Cours d'histoire*, t. I, pp. 250 et suiv.

2. Sixte Le Tac, *Hist. chronologique*. Notes de l'éditeur, M. Réveillaud, au pied des pages 32 et 34.

palement le costé du sud, où ils ont trois ou quatre endroits fort commodes pour sécher la morüe qu'ils peschent sur des bancs qui sont le long de Terre-neuve, scavoir Plaisance, la baye des Trépassés, celle de tous les Saints, les Iles Saint-Pierre. Plaisance qui est dans un détroit est le plus considérable ; il y vient tous les ans 50 ou 60 navires qui s'en retournent chargés de Poisson ; une cinquantaine d'habitants qui s'y sont établis l'hyver³ le préparent autant qu'ils peuvent & le vendent aisément. L'isle n'est point propre à faire du grain, les vaisseaux pescheurs leur apportent des farines, du biscuit & tous leurs besoins⁴.»

Outre Plaisance, il y avait alors huit autres établissements français sur la côte ; le recensement de Terre-Neuve de 1691 les énumère avec le chiffre de leur population respective ; ce sont : Pointe-Verte, Petit Plaisance, Iles Saint-Pierre⁵, Lissardie, Baie de Fortune, Grand Banc, Hâvre Bertrand, l'Hermitage. La population totale en tout et partout n'était en 1691

3. "Nous ne sommes pas très sûr d'avoir bien lu ce mot du manuscrit qui a été ajouté par l'auteur dans l'interligne."
Note de l'éditeur, M. Réveillaud.

4. Sixte Le Tac, *Hist. chron.*, pp. 30-31.

5. Aujourd'hui Saint-Pierre et Miquelon.

que de 48 hommes, 27 femmes et 75 enfants, y compris Plaisance; ce dernier endroit à lui seul comptait, en 1691, 17 hommes, 14 femmes, 55 enfants⁶; la garnison n'est pas comprise dans ces chiffres.

Y avait-il un missionnaire à Plaisance avant l'établissement des Récollets en 1689? Il y avait sûrement un aumônier pour le fort, il semble qu'il y eût aussi, du moins depuis un an, un prêtre pour le service des habitants. En effet, le roi ordonne, le 24 mars 1688, le passage d'ecclésiastiques à Terre-Neuve⁷; par ailleurs, dans

6. *Archives de la Marine*, Paris. Les documents des archives de la marine, que je citerai fréquemment, dans ce chapitre et au chapitre suivant, ne sont pas les originaux, mais les copies qu'en possède la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa, classées d'après le volume 3e de la 3e série des manuscrits énumérés au catalogue de la Bibliothèque du Parlement de 1858.

7. *Rap. des arch. féd.*, 1899, Richard. *Expéditions du Canada*. Série B.—Vol. 15, p. 273 du rapport.—Cet "Ordre du Roy" se lit comme suit :

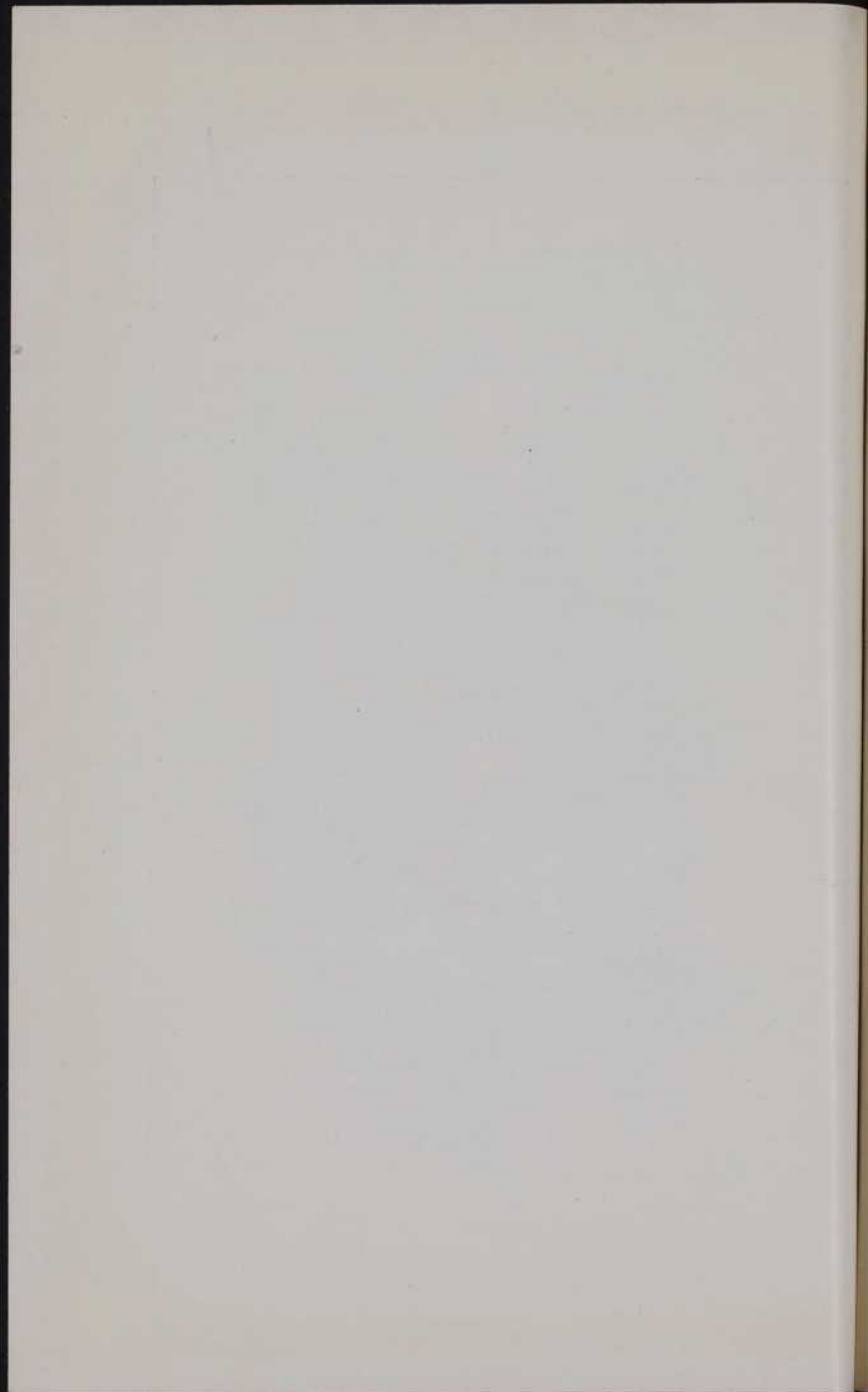
A Versailles, le 24 mars 1688.

ORDRE DU ROY

pour faire passer un Ecclésiastique en Terre-neuve.

De par le Roy

Il est ordonné à
 Capitaine du navire le
 de toucher à la Baye de Plaisance dans l'Isle de Terre-neuve en
 allant en Canada pour y laisser les Ecclesiastiques que le Sr



une lettre au ministre, en date du 4 septembre 1689, le gouverneur de Plaisance écrit : « Je vous assure, Monseigneur, que *deux séculiers*, un à la grave et l'autre au fort, il y en *avait* ce qu'il fallait⁸... » Peut-être, mais la mission était précaire. Pour y assurer la permanence du service divin, Mgr de Saint-Vallier, à la veille d'entreprendre un second voyage en Acadie, résolut d'ériger cette mission en paroisse et de la confier aux Récollets, ainsi que l'aumônerie du fort. Les difficultés que pouvaient susciter ce dernier point du programme aplanies par une lettre de cachet du roi qui rappelait l'aumônier actuel⁹, Mgr de Saint-Vallier adressa au commissaire-provincial des Récollets à Québec, ainsi qu'aux deux religieux destinés à la fondation de Plaisance, les Pères Xiste le Tac et Joseph Denis, les lettres patentes pour cet établis-

Evesque de Quebec y envoie pour servir les cures de ladite Isle, et ce sous peine de desobeissance.

Fait etc.

[Pas de signature]

Ce document de la Coll. Moreau St-Mery paraît n'être qu'un duplicata de l'ordre signifié au capitaine dont le nom est ici laissé en blanc. Mgr de Saint-Vallier était alors en France, recrutant des prêtres pour le Canada, et préparant son départ pour Québec, où il arriva le 31 juillet de cette année 1688.

8. *Archives de la Marine*. Lettre de M. Parat.

9. *Arch. de la Marine*. Lettre de M. Parat, du 29 juillet 1689.

sement. Le texte de ces lettres, rédigées en latin, n'a pas encore que nous sachions été publié, sinon en version anglaise¹⁰; en voici la traduction française, faite sur l'original.

« JEAN, etc...

« A nos frères bien-aimés Séraphin Georgemé, gardien du couvent des Récollets de N.-D. des Anges près Québec, et aux autres religieux de cette communauté destinés comme missionnaires à l'île de Terre-Neuve, salut dans le Seigneur.

« Comme l'exige de nous la sollicitude pastorale, nous allons partir dans peu de jours pour visiter les contrées les plus reculées de notre diocèse et principalement l'île appelée Terre-Neuve. Voulant pourvoir au salut et à l'avancement spirituel des habitants de l'île et de tous les étrangers qui y abondent chaque année, nous avons résolu de vous adjoindre à nous comme compagnons de notre voyage et de nos labeurs. Ce faisant, notre dessein est que vous ayez, dans le village appelé Plaisance, un hospice ou même un couvent afin que vous puissiez plus facilement travailler au salut de ces peuples.

10. Mgr Howley, *Ecclesiastical Hist. of Newfoundland*.

Mais, comme pour l'érection d'un tel hospice ou couvent vous avez besoin de la permission et du roi et de l'évêque, permission que, du reste, vous demandez humblement, nous, par les présentes, autant qu'il est en nous, nous vous accordons pleinement et irrévocablement toute permission devant émaner de l'évêque. Il vous sera donc permis, en vertu et après réception de cette lettre, de construire dans le susdit village un hospice ou un couvent avec les ressources que vous fourniront de pieux bienfaiteurs, et vous pourrez y mener une vie conforme à la règle et aux coutumes de votre Ordre. En outre, autant que nous pouvons l'accorder et que vous le permettent les statuts de votre Ordre, nous voulons que la chapelle déjà construite dans le susdit village, les vases sacrés destinés au culte divin, ainsi que les vêtements sacerdotaux que vous y trouverez lors de votre visite, soient à vous pour tout le temps que vous y résiderez. Vous pourrez, avec notre approbation ou avec celle de nos vicaires généraux, comme il convient, exercer le saint ministère, tant parmi les fidèles que parmi les infidèles demeurant soit dans le village soit dans les lieux voisins. Nous désirons aussi que la faculté que nous vous octroyons vous serve à obtenir l'autorisation royale, autorisation que

Sa Majesté très chrétienne, comme nous l'espérons, vous accordera sans difficulté.

« Cependant la susdite permission ne vous est accordée de notre part qu'à la condition que vous soyez toujours prêts à exercer la charge pastorale soit par vous-mêmes soit par d'autres religieux de votre Ordre envoyés par le gardien ou tout autre supérieur du couvent de N.-D. des Anges près Québec, et munis auparavant de notre approbation ou de celles de nos vicaires généraux. Enfin, désirant vous venir en aide dans une œuvre si utile au salut des âmes, nous avons décrété de confier et donner à votre Ordre ladite paroisse de Plaisance érigée déjà ou encore à ériger par nous. Jusqu'ici la desserte de cette paroisse n'avait pas encore été confiée à un pasteur stable, car ni mon illustre prédécesseur ni nous, n'en avons établi en ce lieu. C'est pourquoi, par les présentes, autant qu'il est en notre pouvoir et moyennant l'autorisation du St-Siège, nous confions et unissons à votre Ordre et déclarons confiée et unie ladite paroisse de Plaisance à condition toutefois qu'un religieux déterminé, approuvé par nous ou par nos vicaires généraux, et présenté par le R. P. Gardien ou tout autre supérieur de N.-D. des Anges près Québec, réside dans ledit hospice ou

couvent pour y exercer la charge pastorale. Mais en tout ceci, nous ne voulons léser en quoi que ce soit l'autorité dudit Gardien sur ses sujets. Nous désirons en outre que vous puissiez recevoir les aumônes du roi et les dons de personnes charitables, et nous vous accordons les dîmes et autres offrandes. En foi de quoi nous vous transmettons les présentes lettres, signées de notre main, munies de notre sceau et contre-signées par notre secrétaire. Québec, l'an mil six cent quatre-vingt-neuf, le vingt trois du mois d'avril ¹¹.

JEAN, évêque de Québec.»

Les Récollets, aussi bien que l'évêque, es-comptaient donc la confirmation royale pour l'établissement de Plaisance. Il est probable que cette autorisation fut accordée dès 1685; en tout cas, en mars 1692, Louis XIV confirmait aux Récollets tous leurs établissements présents et futurs du Canada, de l'Acadie et Terre-Neuve, y compris nommément ceux de Plaisance et des Iles Saint-Pierre, où ils étaient aussi établis ¹².

11. Archives de l'Archevêché de Québec. Registre A.

12. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices, p. 240.

En vue de son voyage projeté avec les Récollets, Mgr de Saint-Vallier fréta, le 19 janvier 1689, un navire commandé par le capitaine Lallemant. Le contrat, passé devant le notaire Genaple, indiqué à la table comme se trouvant au greffe de ce notaire, aux archives judiciaires de Québec, n'y est pas; il en a été distrait. Feu M. J.-Edmond Roy, qui avait une copie authentique de ce contrat¹³, n'a malheureusement pu la retrouver, malgré son désir de nous être agréable. Après tout, cette lacune au greffe de Genaple importe assez peu; on n'imagine pas en effet que dans ce contrat Mgr de Saint-Vallier expose son projet de fondation des Récollets à Plaisance...

Nos voyageurs—l'évêque, les Pères Xiste le Tac et Joseph Denis, sans doute aussi le Frère Didace, et au moins un prêtre séculier— s'embarquèrent donc à Québec, au printemps de 1689, assez tôt pour arriver à Plaisance le 21 juin, comme nous l'apprend une lettre du gouverneur de Plaisance au ministre, en date du 29 juillet 1689 :

13. Cf. *Bulletin des Recherches historiques*, novembre 1895, p. 163.

« M. L'Evêque de Québec est arrivé ici le 21 juin et en est parti le 21 du courant. Il m'a remis une lettre de cachet du Roi avec un ordre pour faire embarquer l'aumônier de ce lieu. Je l'exécuterai ponctuellement. Il a établi deux récollets pour curé et aumônier et m'a prié de vouloir payer à ces pères le reste des appointements de l'aumônier de la présente année, ce que j'ai fait d'abord quoique je n'aie pas de nouvelles s'ils ont été payés en France ou envoyés comme je m'étais donné l'honneur de vous le demander, mais il me semble qu'il est rude de ne point avoir d'aumônier au fort car ils sont logés à la grave pour leur commodité et il nous faut passer l'eau ¹⁴. »

C'est en effet sur la grève que s'établirent les Récollets. Le 7 septembre, leur syndic de Plaisance, M. Pastour, commandant du fort, signait le contrat d'acquisition ¹⁵, pour la somme de 1,200 livres, de la maison, de la grave, des quatre barques et de l'installation de pêche d'un habitant du lieu, George Jougla, dont la santé ne pouvait s'accommoder du climat de Terre-

14. *Archives de la Marine.*

15. En voir le texte dans les appendices à l'*Hist. chron. de Sixte Le Tac.*

Neuve, et qui retournait en France ¹⁶. Jougla céda la pleine possession et libre jouissance du tout, comme il l'avait eue lui-même, « à la réserve de ce qu'il a accordé à mon dit Seig^r le Gouverneur par un billet du dernier may » de 1689. Nous ignorons de quelle nature était cette réserve. Le lendemain, 8 septembre, le gouverneur ratifiait le contrat ¹⁷. D'après le même M. Parat, la moitié des 1,200 livres fut payée avec « les charités » faites aux Récollets de Plaisance ¹⁸, ce qui prouve assez que leur établissement était agréable aux habitants ; il l'était moins au gouverneur, ainsi qu'on va le voir.

Le terrain des Récollets était adossé au nord à l'église, et à l'est touchait à l'échaffault ¹⁹ du gouverneur ; la maison ²⁰ des Récollets était elle-même devant cet échaffault ²¹.

16. *Archives de la Marine*. Lettre de M. Parat, du 4 septembre 1689.

17. Addition au contrat.

18. *Archives de la Marine*. Lettre de M. Parat du 4 septembre 1689.

19. Sorte de treillis en fil de fer ou en branches de sapin, sur lequel les pêcheurs étendent la morue pour la faire sécher.

20. Une *cabane*, dit M. Parat dans sa lettre du 4 septembre. Cabane était le nom qui désignait les maisons des pêcheurs, sans doute à cause de leur chétive apparence, peut-être parce qu'elles étaient construites provisoirement, pour les besoins de la pêche.

21. D'après la description faite au contrat d'acquisition.

Avant même que l'acquisition ne fût faite, M. Parat l'annonçait au ministre, le 4 septembre, et s'en plaignait :

« Le Père Xiste le Tac s'en va en France. Il vous dira que j'ai fait beaucoup de difficulté dans le dessein qu'ils ont d'enclorre pour la commodité publique. La grave est rare et faute de grave je manque d'avoir davantage d'habitants ²²... »

Les graves étaient rares, dit M. Parat. Cela s'accorde assez mal avec ce que nous avons vu plus haut, que les graves de Plaisance pouvaient sécher le poisson de milliers de barques. Il faut reconnaître pourtant que le déplaisir que ressentait le gouverneur de voir convertir les graves en jardins, il l'étendait aux habitants aussi bien qu'aux Récollets ²³. Par ce qu'il ajoute dans sa lettre du 4 septembre se montre mieux le bout de l'oreille :

«Je vous assure, Monseigneur, que deux séculiers, un à la grave & l'autre au fort, il y en

22. *Archives de la Marine.*

23. *Collection de manuscrits relatifs à l'hist. de la N. F.* Mémoire de M. Parat, de 1686. I, p. 384.

avait ce qu'il fallait, & même M. l'Evêque n'a esté qu'un prestre à St-Pierre. Vous scavez que les Religieux ne sont jamais contents & qu'ils ont toujours des pierres d'attente. Ils disent que ayant achepté la place, il est loisible à eux d'en faire à sa volonté, mais l'inthérêt du tiers sauve, & de la manière qu'ils acheptent & payent il est facile d'acquérir.»

Vraiment! mais l'acquisition n'avait-elle pas été régulière? et que veut donc perfidement insinuer M. Parat sur le mode d'achat et de paiement? La mauvaise humeur est évidente contre l'établissement des Récollets, qu'il associe dans sa rancune vouée à Mgr de Saint-Vallier.

L'évêque en effet, durant le mois entier qu'il passa à Plaisance peut mettre sur pied la fondation des Récollets et visiter peut-être les postes de la côte, avait eu le courage de forcer le gouverneur à renvoyer la femme d'un habitant, avec laquelle il vivait en concubinage. *Inde iræ*. M. Parat en voulut à M. Pastour, qu'il accusait de l'avoir dénoncé à l'évêque, il garda rancune à l'évêque lui-même, et son ressentiment s'étendit aux Récollets.

Une lettre de M. Pastour au ministre, du 18 septembre 1689, nous révèle assez bien les divers aspects de la situation :

«Je vous dirai, Monseigneur, que M. Parat ne sachant rien moins que le métier de l'emploi où la fortune l'a mis, toutes choses lui faisant ombre et particulièrement ma personne parce qu'il souhaiterait bien de n'avoir point des témoins de ses actions dans un pays aussi éloigné que celui-ci, m'a traité le plus indignement du monde, à la porte d'une église, m'ayant donné un démenti avec plusieurs autres injures que j'ai cru, Monseigneur, devoir souffrir à moins que je n'eusse voulu me perdre, quelle bonne cause que j'eusse pu avoir, et si vous voulez que je vous apprenne une partie du sujet pourquoi je vous dirai, Monseigneur, que ce n'a été qu'à cause d'un banc que M. l'Evêque m'a permis de mettre dans l'église, comme il aurait pu faire à un simple particulier et à vous dire la vérité, tout cela n'est provenu que de ce que M. l'Evêque lui a ôté cette femme mariée qu'il entretenait, qu'il l'a beaucoup mortifié sur sa manière de vivre et dont il a cru que j'en étais la cause, comme si un chacun ne s'était mis à crier contre lui dès que M. l'Evêque fut arrivé, et le plus grand point de tout cela, Monseigneur, c'est parce que j'ai assisté de ma caution les révérends pères Récollets que M. l'Evêque a mis en ce pays ne l'ayant fait qu'à sa prière et de ma

personne étant mineurs sur l'achat qu'il leur a fallu faire d'une habitation pour leur couvent²⁴, et comme ces bons pères lui font beaucoup d'obstacle en bien des choses ils n'ont pas été exempts non plus que moi de ses brusqueries jusque dans l'église, ainsi que vous l'apprendrez par le Supérieur que vous verrez à Versailles²⁵ ».

L'année suivante 1690, M. Parat, à qui le roi avait à reprocher, outre le scandale de son concubinage et des injustices²⁶, la prise de Plaisance par les Anglais dont nous parlerons bientôt, était rappelé, le 23 juin²⁷, et remplacé par M. Brouillan. Les provisions du nouveau gouverneur étaient datées du 1er juin²⁸, mais ce

24. Ces quelques dernières lignes seront à peu près intelligibles pour ceux qui voudront bien se souvenir que les Récollets appartiennent à l'Ordre des *Frères Mineurs*, lesquels, d'après leur règle franciscaine, n'ont le droit ni d'*acquérir* ni de *posséder* ; un *syndic*, au nom du *Souverain Pontife*, leur est substitué pour ces fins.

25. *Archives de la Marine*.—Cf. Rap. sur les arch. féd., 1899, Richard. *Coll. Moreau Saint-Mery*, vol. 4, F. Lettre du ministre à M. Parat, 8 mars 1688 (p. 81 du rapport).

26. *Rap. sur les arch. féd.*, 1899. *Ibidem*. Lettres du ministre à M. Parat, du 19 novembre 1687 et du 8 mars 1688.

27. *Rap. sur les arch. féd.*, 1899. Expéditions du Canada, Série B.—Vol. 15, 1690, p. 277 du rapport.

28. *Ibidem*, p. 277.

n'est pas avant le mois de septembre que M. Brouillan se rendit à Plaisance, que son prédécesseur venait à peine de quitter.

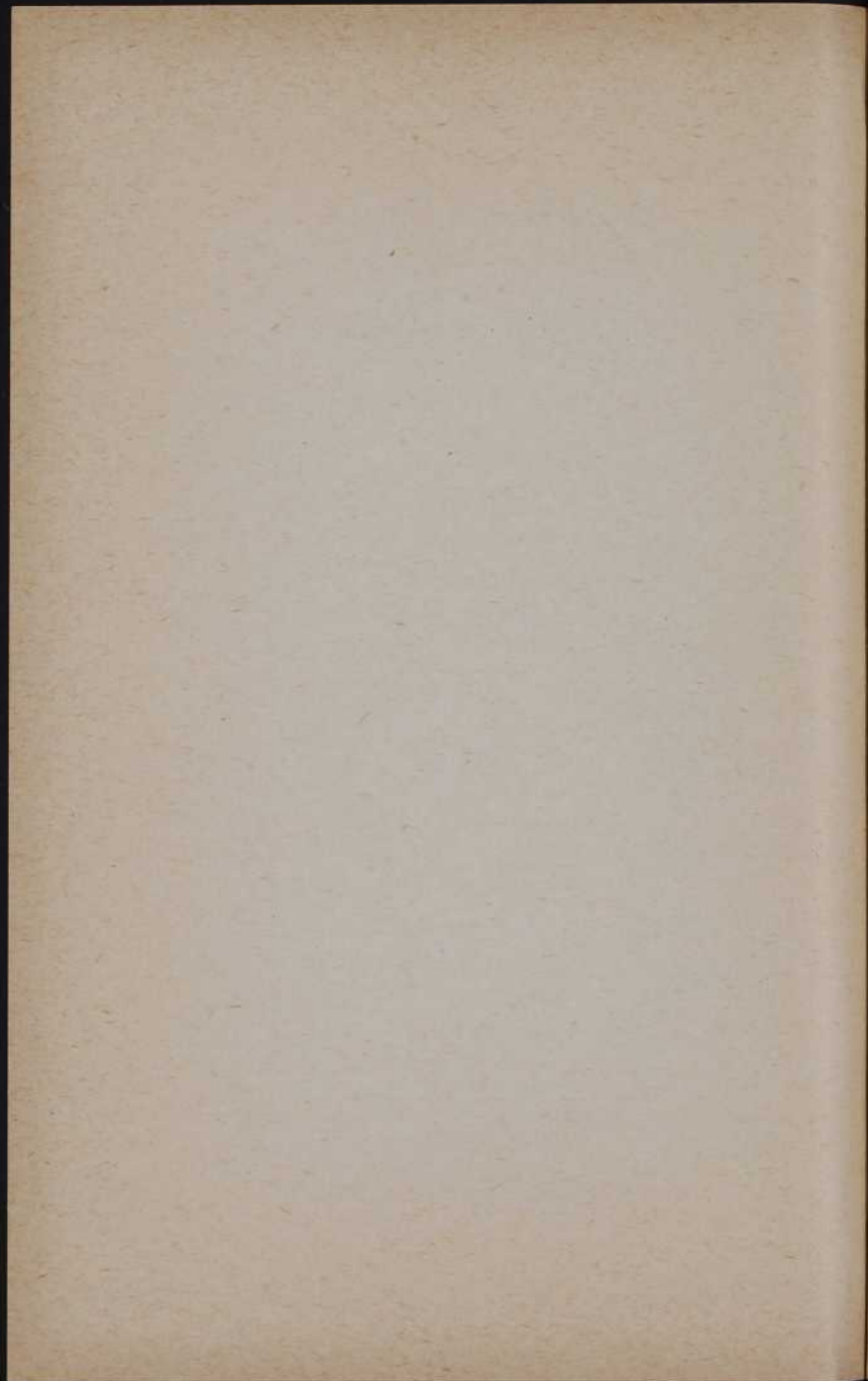
Le ministre plaça, le 1er avril 1692, le gouverneur de Plaisance sous l'autorité du gouverneur de Québec, M. de Frontenac, et il lui signifiait en même temps qu'au cas de plaintes contre les Récollets il eût à s'adresser à l'évêque de Québec²⁹; Terre-Neuve se trouva donc pour ainsi dire annexé, tant pour le civil que pour le spirituel, à la Nouvelle-France.

Nous présumons que les relations furent plus cordiales entre le nouveau gouverneur et les Récollets, car en 1694 probablement—la confirmation royale est du 22 mars 1695³⁰—M. de Brouillan cédait aux religieux un terrain pour agrandir leur résidence et ouvrir un cimetière. De son côté Mgr de Saint-Vallier, écrivant le 15 octobre 1693 au Définitoire des Récollets de la Province de Saint-Denis, déclarait aux pères définiteurs que le gouverneur et les habitants de Plaisance lui paraissaient avoir « une grande estime et affection » pour leurs pères³¹.

29. *Rap. sur les arch. féd.*, 1899, Richard. Coll. Moreau Saint-Mery, vol. 5, F. Page 86 du rapport.

30. *Ibid.*, p. 89.

31. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.



CHAPITRE XII

LE PÈRE DENIS À PLAISANCE

(suite)

Mais revenons en arrière, pour assister à l'installation des Récollets à Plaisance. Le Père Xiste le Tac avait été nommé supérieur¹ de la mission; Mgr de Saint-Vallier en établit le Père Denis curé avec le titre et l'office de vicaire général². Tout étant réglé, l'évêque quitta Plaisance le 21 juillet sur le vaisseau qui l'avait amené de Québec, pour se rendre d'abord aux Iles Saint-Pierre³, et de là en Acadie. Un des Récollets — probablement le Père Joseph — l'accompagna aux Iles Saint-Pierre⁴. M. Parat,

1. *Arch. de la Marine*. Lettres de M. Parat, du 4 septembre 1689, et de M. Pastour, du 18 septembre 1689.

2. D'après l'abbé H.-R. Casgrain, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, novembre, 1895, p. 163. Nous ignorons sur quel document précis l'abbé Casgrain fonde cette assertion. Son article *loc. cit.* est écrit d'après la correspondance des gouverneurs de Terre-Neuve.

3. *Arch. de la Marine*. Lettre de M. Parat du 29 juillet 1689.

4. *Ibidem*.

afin de protéger l'évêque contre les forbans anglais, le fit escorter par M. Pastour avec un détachement de soldats⁵. Aux Iles Saint-Pierre, Mgr de Saint-Vallier bénit une chapelle construite l'année précédente, et y laissa un prêtre séculier, amené de Québec⁶. Le dessein de l'évêque était de confier cette dernière mission aux Récollets, dès qu'ils pourraient y mettre des religieux; cela arriva un an plus tard, ou même en 1692 seulement.

Tandis que Mgr de Saint-Vallier continuait sa route vers l'Acadie, M. Pastour, les soldats et le Récollet étaient ramenés à Plaisance sur un bâtiment de 12 tonneaux, équipé et armé à cet effet par M. Parat. Ce vaisseau apportait aussi à Plaisance du pain, qui était fort rare en cet endroit⁷. Ceci se passait dans la première partie du mois d'août. Le contrat d'acquisition de la maison des Récollets se signait le 7 septembre, et quelques jours plus tard le Père

5. *Ibidem*. Cf. aussi l'abbé Casgrain, *Bul. des R. H.*, nov. 1895, *loc. cit.*

6. Abbé Casgrain, *Ibidem*.—*Arch. de la Marine*. Lettre de M. Parat, du 4 sept. 1689.

7. *Arch. de la Marine*. Lettre de M. Parat, du 29 juillet 1689.

Xiste le Tac s'embarquait pour la France⁸. Il y portait des lettres de Mgr de Saint-Vallier à la Cour et au provincial des Récollets, à qui le prélat demandait instamment des religieux pour les missions du Canada, et spécialement pour Terre-Neuve et les Iles Saint-Pierre, où il fallait immédiatement, exposait-il, cinq ou six missionnaires⁹.

Porter à Paris des lettres de Mgr de Saint-Vallier ne devait pas être le motif principal du voyage du Père Xiste le Tac. N'y allait-il pas, en sa qualité de supérieur de la mission, exposer au ministre la conduite du gouverneur et ses vexations à l'endroit des Récollets ?

Il ne paraît pas que le Père Xiste le Tac revint à Plaisance, et nous ignorons s'il fut adjoint un confrère au Père Joseph. M. Parat trouvait que deux séculiers, l'un à la grave et l'autre au fort, « il y en avait ce qu'il fallait. ». M. Pastour était d'un avis contraire, et en accordant même que le Père Joseph ait eu un compagnon après le départ du Père Xiste le Tac, M. Pastour ne jugeait pas le nombre suffisant. Peu après le dé-

8. *Ibidem*. Lettres de M. Parat, du 4 septembre, et de M. Pastour, du 18 sept. 1689.

9. Abbé Casgrain, *loc. cit.*

part de M. Parat, en 1690, il écrivait au ministre, à la date du 1er septembre :

« Comme je crois, Monseigneur, que M. Parat ayant quitté son gouvernement, je suis en droit de commander dans la place jusqu'à ce que le Roi y ait pourvu, je me vois obligé de vous instruire de plusieurs particularités et principalement de la nécessité qu'il y a pour la gloire de Dieu et le salut de plusieurs âmes qui ont vécu jusqu'à présent dans un grand aveuglement du christianisme de soutenir l'établissement des pères Récollets que Monsieur l'Evêque de Québec a mis en ce pays missionnaires. Vous ne sauriez croire, Monseigneur, le bien que cela ferait s'il y avait le nombre de trois ou quatre religieux à cause de l'éloignement de plusieurs habitants qui vivent pires que des Sauvages si on ne les va chercher pour les instruire ¹⁰ ».

L'année suivante, il revient à la charge :

« ... Je finis par où j'aurais dû commencer qui est le spirituel pour lequel je crois qu'on ne

10. *Arch. de la Marine.*

saurait mieux faire que d'y maintenir l'établissement des révérends pères Récollets que Monsieur l'Evêque de Québec y a fait venir en en augmentant le nombre pour être en état de continuer les fruits qu'ils y ont déjà faits et pouvoir aller instruire des personnes qui vivraient pire que les Sauvages si on ne les allait chercher pour leur apprendre l'importance de leur salut ¹¹ ».

Ces lettres de M. Pastour nous révèlent un peu les difficultés du ministère à Terre-Neuve. Nous le savons, les habitants étaient disséminés sur plusieurs points de la côte, où le missionnaire devait les visiter. Il y avait aussi par ci par là quelques Anglais ou huguenots à convertir ou à instruire. Les relations entre Anglais et Français provoquaient parfois de ces heureux événements. Ce n'est pas que ces relations fussent amicales. Nous l'avons dit, Terre-Neuve était une possession vivement disputée entre les deux races, et son histoire, jusqu'à la cession de l'Ile à l'Angleterre en 1713, par le traité d'Utrecht, et son évacuation par les Fran-

11. *Ibidem.* La copie de cette lettre ne porte que la mention de l'année : 1691.

gais, n'est que l'histoire sanglante et douloureuse des rivalités, des entreprises sur terre et sur mer, des occupants sur les possessions de l'adversaire, auxquelles s'ajoutaient les attaques de forbans anglais et de Français renégats contre les postes français. La correspondance officielle des gouverneurs de Plaisance n'est pour ainsi dire pleine que de ces luttes, auxquelles le Cour n'accordait—comme d'ailleurs pour le Canada—pas suffisamment d'attention efficace pour les faire tourner toujours à l'avantage des colons français.

A l'époque de l'établissement des Récollets, il n'en allait pas autrement. Ainsi, au mois de février 1690, quarante-cinq flibustiers anglais surprenaient Plaisance. Le gouverneur et le commandant du fort furent pris au lit, et les soldats, alors dispersés, faits prisonniers et désarmés. Les habitants durent se rendre à discrétion pour empêcher le massacre des prisonniers, dont on les menaçait. Puis, tout ce monde fut enfermé dans l'église, pendant que les forbans pillaient maisons et magasins, et qu'ils s'emparaient des armes, des munitions et des vivres, dont ils chargèrent leur vaisseau. Ce n'est qu'à leur départ que les prisonniers furent relâchés, après une captivité de six semaines,

au plus fort de l'hiver, dans une église sans feu, et avec la famine en perspective.

Les représailles ne se firent pas attendre. Le 20 mai 1690, le capitaine Lalande partait de Saint-Malo, à la tête de quatre vaisseaux, à destination du Chapeau-Rouge, sur la côte de Terre-Neuve. Arrivé là, il apprend le pillage de Plaisance. Il y porte aussitôt des secours au gouverneur et aux habitants, puis, mettant à la voile sur le *Saint-François*, il court châtier les forbans. C'était le 13 du mois d'août; trois jours après il arrivait à l'entrée du Torillon [*sic*] sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, repaire des fibustiers. Il force l'entrée du fort et va mouiller l'ancre entre un navire de guerre anglais de 24 canons qui était en rade, et le château-fort. Le *Saint-François* résiste vaillamment à la double bordée de projectiles lancée du navire et du fort, et à son tour faisant feu de tous bords, il démantibule les fortifications avancées. Alors s'engage un feu nourri contre le château et le navire anglais. Le capitaine Lalande pointe lui-même le canon sur le vaisseau ennemi, avec tant de bonheur qu'il tue l'un après l'autre tous les officiers anglais; après un combat de quatre heures il est maître du navire. Il y embarque une partie de ses hom-

mes, et les deux vaisseaux pointent tous leurs canons contre la forteresse ; aussitôt un détachement débarque, qui de son côté vole à l'assaut du château et des maisons fortifiées, avec tant d'ardeur que les ennemis prennent la fuite. Lalande est maître de la place qu'il livre au pillage. Il avait eu 23 hommes tués ou blessés ¹².

C'était très bien, mais ces représailles étaient le gage assuré d'une nouvelle vengeance de la part des flibustiers contre les Français de Terre-Neuve ! Les habitants de Plaisance ne se firent pas illusion, et tout en se réjouissant du coup d'éclat du brave Lalande, ils en appréhendèrent les suites. L'escadre du capitaine malouin ne serait plus là pour les protéger, et au besoin pour les venger. Le missionnaire de Plaisance, le Père Joseph Denis, se fit l'écho de l'anxiété générale et adressa au ministre, le 29 août 1690, cette lettre poignante, qu'on ne lira pas sans émotion :

12. *Coll. de documents relatifs à l'hist. de la N. F.*, II, p. 16.

« De Plaisance, ce 28 août 1690.

Vive Jésus et Marie.

Monseigneur,

« Je me sens obligé comme missionnaire de Monseigneur de Québec en ce lieu de prendre la liberté de vous adresser ce petit mot pour vous supplier, Monseigneur, d'avoir pitié d'un pauvre peuple exposé à la furie de mille brigands et forbans anglais et rênégats qui, désolés par les frégates de Saint-Malo, sont répandus par toute cette île et ne menacent rien moins cette pauvre colonie que d'une destruction entière.

« Nous avons tout sujet, Monseigneur, de l'appréhender par l'épreuve fâcheuse que nous en avons faite cet hiver dernier, et si après avoir été dépouillés de tout et un emprisonnement de six semaines dans l'église durant les plus grandes rigueurs de l'hiver, nous avons eu la vie sauve, ça a été contre la volonté des habitants anglais qui ne voulaient épargner que les femmes pour les emmener avec eux dans leurs habitations, mais Dieu qui ne veut pas la mort du pécheur n'a pas permis que les forbans fussent de leur sentiment !

« Pour ce qui est de la manière dont les choses sont arrivées, non plus que d'autres désordres qui se sont passés ici, permettez-moi, Monseigneur, de me taire sur ce sujet, ne croyant pas qu'il soit permis à un pauvre religieux de Saint-François d'en prendre connaissance que pour y mettre la paix, et s'il ne le peut, d'en gémir devant Dieu et de lui offrir sans cesse ses vœux et sacrifices, afin qu'il vous inspire, Monseigneur, le remède nécessaire à tout ce que vous apprendrez par la personne de M. le Gouverneur qui a cru être obligé de s'en aller pour vous le faire connaître.

« Je supplie donc Votre Excellence, par les entrailles de charité et de compassion de Notre-Seigneur et de sa Sainte Mère, d'avoir pitié de près de trente familles exposées non-seulement à la cruauté ordinaire des anglais, mais encore à l'inhumanité de misérables qui n'ont ni foi ni loi.

« Excusez, Monseigneur, il n'en faut pas tant pour vous exciter à compassion, puisque naturellement vous êtes tout de bonté et de charité pour les pauvres misérables.

« C'est dans cette confiance que nous attendons un prompt secours et soulagement avec le peu de force que nous avons, vous suppliant

d'être persuadé que toute notre vie nous offrirons à Dieu nos vœux et nos prières pour la conservation de votre illustre personne et moi particulièrement, qui suis avec toutes sortes de respect dans l'amour de Jésus et de Marie,

Monseigneur,

Votre très humble et très

obéissant serviteur,

F. JOSEPH DENIS, Récollet ¹³ ».

La France envoya-t-elle les secours si instantamment sollicités ? En tout cas, le roi rendit à Plaisance le bon service de lui envoyer un nouveau gouverneur, dans la personne de M. de Brouillan, qui n'était pas homme à se laisser surprendre au lit, comme son prédécesseur. Le capitaine Lalande, de son côté, avait remis le Fort Saint-Louis en état de défense, et l'on ne voit pas qu'il y ait eu d'entreprise contre Plaisance avant 1692, alors que le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre en personne, Sir William Phips, à qui sa brillante équipée de 1690 devant Québec n'avait pas suffi, vint demander

13. *Arch. de la Marine.*

son reste à Plaisance, à la tête d'une escadre de cinq vaisseaux. Phips battit honteusement en retraite, repoussé par les canons du fort et une soixantaine de matelots basques. Son Guillaume d'Orange ne lui portait pas bonheur ; c'est encore en effet ce nom magique qu'il présentait à M. de Brouillan pour se faire livrer la place. Cela prit juste comme à Québec, deux ans plus tôt...¹⁴.

Au cours de la lettre plus haut citée, le Père Denis fait allusion à certains désordres. Il s'agit sans doute d'un incident des plus malheureux et tout récent. Les marins d'un navire de pêche avaient, au cours du mois d'août 1690, pris d'assaut en quelque sorte le bourg de Plaisance. Ce fut une véritable sédition, au cours de laquelle deux soldats furent tués par un matelot du nom de Doyen ; le gouverneur lui-même fut insulté de la plus grossière façon par les matelots qui venaient à tour de rôle lui mettre le poing sous le nez. Ils voulaient tout massacrer à Plaisance. Le Père Denis et quelques autres personnes parvinrent à les en empêcher. Le meurtrier, armé de son fusil, menaçait de tuer quiconque oserait l'approcher. Au risque de sa

14. Voir Ferland, *Cours d'histoire*, I, 253.

vie le Père Denis risqua cette démarche et réussit par sa douceur à calmer le malheureux, qui regagna son navire. Les habitants ayant ensuite tenté de s'assurer de la personne de l'assassin, celui-ci s'enfuit dans les bois et l'on n'entendit plus parler de lui ¹⁵.

C'est peut-être de l'année 1692, et non de 1690, qu'il faut dater une lettre pastorale de Mgr de Saint-Vallier aux habitants de Plaisance et des Iles Saint-Pierre. Voici d'abord la lettre avant la courte discussion qu'elle va provoquer.

« JEAN, par la Grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Québec en la Nouvelle-France.

« A nos Chers Enfants les habitants de Plaisance et des Iles Saint-Pierre, Salut et Bénédiction.

« Je veux bien pour votre consolation, Mes Très Chers Enfants en Notre Seigneur, vous

15. Arch. des Colonies. Copie des archives fédérales, Série C 11—C., vol. 1, pp. 275, 277, 282. Lettres de M. Pastour de Costebelle, du 25 août 1690, de M. Parat, du 6 sept. 1690, et

faire connaître par cette lettre que je ne vous oublie pas devant lui ; je crois ne pouvoir vous en donner une meilleure preuve qu'en vous témoignant que j'ai pris tous les soins du monde de vous ménager quelques bons Religieux Récollets pour aller demeurer avec vous ; comme je suis persuadé que nos misères temporelles ne viennent que du peu de soin que nous prenons à faire finir nos péchés, je vous prie par celle-ci de faire une véritable pénitence pour entrer dans l'esprit de l'Eglise et du Souverain Pontife que Notre Seigneur a voulu donner dans ce malheureux temps de guerre pour la consolation du monde chrétien ; disposez-vous donc, Mes Très Chers Enfants, à recevoir les grâces qu'il veut bien vous procurer par le Jubilé. Il n'est point de péché dont vous ne puissiez avoir la rémission, il n'est point de grâce abondante que vous ne puissiez recevoir. Je prie Notre Seigneur de vous consoler dans votre pauvreté présente en vous enrichissant de ses grâces et de ses dons, je le supplie de tout mon cœur de

rapport signé de plusieurs habitants de Plaisance, du 8 sept. 1690. Les désordres de cette nature étaient d'occurrence plutôt fréquente. Un aumônier même, deux ans plus tôt, en 1688, avait, dans une circonstance semblable, été assassiné. Voir, au tome II, appendice III.

vous donner la sainte crainte de l'offenser et son saint amour : ce sont les vœux que je fais et que je continuerai de faire pour vous avec toute l'affection et toute la tendresse dont je puis être capable.

JEAN, Evêque de Québec¹⁶ ».

Cette lettre, comme d'ailleurs plusieurs autres de Mgr de Saint-Vallier, n'est pas datée. Par la place qu'elle occupe au registre manuscrit des actes épiscopaux, suivant immédiatement un acte du 16 décembre 1692, on en peut déjà déduire avec *probabilité* qu'elle est de 1692¹⁷. Son voisinage immédiat avec la lettre précitée du 16 décembre 1692, qui promulgue au Canada, en en fixant la date d'ouverture au 9 février 1693, le jubilé d'accession au souverain pontificat d'Innocent XII, élu pape le 12 juillet 1691, fortifie encore cette conclusion. En

16. Arch. de l'Archevêché de Québec. Registre A. Reproduit dans la Coll. des *Mandements des Evêques de Québec*, t. I, p. 288.

17. Nous disons avec *probabilité* seulement. C'est que plus d'une exception témoigne que dans ce registre des actes épiscopaux [Registre A], les pièces ne se suivent pas dans un ordre chronologique tellement rigoureux qu'il n'y ait pas d'exemple contraire.

effet, on aura remarqué que, dans sa lettre aux habitants de Plaisance et des Iles Saint-Pierre, Mgr de Saint-Vallier fait allusion à l'élection d'un nouveau pape et au jubilé qu'à cette occasion les fidèles du Canada comme de l'univers entier sont invités à gagner¹⁸.

Pour ces motifs, et d'autres exposés ci-après, il nous sera permis de différer de sentiment avec l'abbé H.-R. Casgrain, qui fixe à l'année 1690 la lettre de Mgr de Saint-Vallier aux habitants de Plaisance et des Iles Saint-Pierre.

« En 1690, écrit-il, voulant prouver aux habitants de Plaisance et de Saint-Pierre qu'il ne les avait pas oubliés, il leur adressait une lettre pastorale pleine d'exhortations au bien, et il leur promettait des Récollets pour demeurer permanemment au milieu d'eux¹⁹ ».

Ces dernières paroles, et celles de Mgr de Saint-Vallier qu'elles rappellent, ne se dres-

18. Chacun concluerait avec nous que cette allusion fixe, hors de toute contestation, à l'année 1692, la lettre aux habitants de Plaisance, si en 1689 n'était aussi monté sur le trône pontifical un pape, Alexandre VIII. Mais il ne paraît pas qu'à cette occasion il y ait eu de jubilé au Canada.

19. *Bulletin des Recherches Historiques*, I, p. 164.

sent-elles pas contre la date de 1692 ? C'est bien en 1689, en effet, que l'évêque de Québec procure aux habitants de Plaisance un établissement de « bons Religieux Récollets ». Eh bien ! non. Nous trouvons, au contraire, en cette allusion à l'établissement des Récollets, un nouvel appoint en faveur de la date de 1692.

Rappelons-nous que, des deux Récollets de Plaisance, le Père Xiste le Tac était passé en France en 1689. Restait le Père Denis. Or, d'après une source, de seconde main²⁰ il est vrai, le Père Denis lui-même aurait quitté Plaisance dès 1690, et se serait trouvé au siège de Québec cette année. Ces informations, peu sûres prises isolément, mais rapprochées des paroles de Mgr de Saint-Vallier et confirmées par le silence absolu qui se fait sur les Récollets de Plaisance, entre les années 1690 et 1692, nous inclinent à penser qu'effectivement les Récollets de Québec laissèrent ce poste vacant durant un an ou deux. Pour quels motifs ? Peut-être à cause des difficultés sans nombre, accompagnement inévitable d'une guerre sans fin, difficultés dont la lettre du Père Denis plus

20. Abbé Noisieux, *Liste chronologique*. Québec, 1834, p. 10.

haut citée nous fournit un exemple frappant ; peut-être surtout à cause du manque de sujets.

Or, Mgr de Saint-Vallier, passé en France au printemps de 1691, s'y employa auprès des supérieurs de la Province de Saint-Denis à obtenir un plus grand nombre de religieux pour les besoins de l'Église canadienne. L'évêque avait en effet formé le dessein de faire participer les Récollets au service des missions et des paroisses dans une mesure beaucoup plus large que ne l'avait fait Mgr de Laval. Dans cette vue et pour assurer aux établissements présents et futurs des Récollets toute la stabilité désirable, de concert avec les supérieurs de la Province il sollicita du roi des lettres-patentes confirmant tous ces établissements. Elles furent délivrées au printemps de 1692. Dès lors, assuré de la permanence des maisons qu'elle établirait au Canada, assuré aussi du bon vouloir de l'évêque et pour entrer dans ses vues, la Province de Saint-Denis fit passer dans la mission canadienne des religieux en plus grand nombre.

L'évêque de Québec, de retour au Canada en 1692, était désormais certain de ne pas manquer de Récollets pour ses missions, et il pouvait écrire aux habitants de Plaisance, comme à

ceux des Iles Saint-Pierre — au service desquels, nous l'avons vu, l'évêque avait commis en 1689 un prêtre séculier jusqu'à ce qu'il pût leur donner des Récollets — il pouvait leur écrire, en témoignage qu'il ne les oubliait pas, ainsi qu'il le dit : « J'ai pris tous les soins du monde de vous ménager quelques bons religieux Récollets pour aller demeurer avec vous. »

Mais il y a de l'abandon, vers 1690, puis de la reprise, en 1692, de la mission de Plaisance par les Récollets, une preuve plus convaincante encore s'il se peut.

Pendant son séjour à Paris en 1692, Mgr de Saint-Vallier, dans l'intérêt de son vaste diocèse, s'intéressa fort, on vient de le voir, en faveur des Récollets auprès de la Cour. Au cours des négociations pendantes, l'évêque ménagea entre les Récollets de Paris et M. de Lagny, « président de commerce et navigation de France », une entrevue officielle le 17 mars 1692. Au secrétaire de la Province, député pour cette entrevue, M. de Lagny signifia les intentions du Roi pour les missions des Récollets au Canada. Sa Majesté ordonnait à ceux-ci, entre autres choses, « de fournir des Religieux aux isles de Plaisance et de St-Pierre, qu'ils y trouveront leur subsistance et que l'on

fourniroit au reste pour l'établissement ». Au cours de la conversation le discours tomba sur Plaisance, et M. de Lagny exposa que si les Récollets avaient là « des gens intelligents ils pourraient deffraïer le poisson d'une partie de la province, que le poisson ne s'y vendoit [que] six livres le quintal et que le Roy nous donneroit sauve les quatorze francs de drois par quintal, que l'on pourroit avoir le port gratis »²¹.

L'entrevue se termina par toutes sortes d'assurances de la protection du roi et par les offres les plus obligeantes envers les Récollets.

Or, nous le demandons, de quoi témoignent les ordres du roi et les belles paroles de M. de Lagny au sujet de Plaisance, sinon de l'abandon de ce poste par les Récollets, et du désir très vif de l'évêque et du roi de les y voir retourner ?

Et comme tout cela cadre bien avec ce passage de la lettre que l'évêque de Québec adressait aux Pères définites de la Province de Saint-Denis, le 5 octobre 1693 : « Je suis bien aysé de vous remercier du soin que vous prenez de soutenir votre Mission de Plaisance. Je

21. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices, p. 238.

crois qu'elle vous donnera dans les suites de la satisfaction ²². »

Est-ce qu'il ne perce pas dans ces paroles une allusion presque évidente à l'état précaire de la mission de Plaisance avant 1692 ? C'est à ce point que les Récollets songent à l'abandonner ; ils la quittent même pour un temps mais, sur les instances de l'évêque et la volonté du roi, ils reprennent le fardeau avec un nouveau courage et un soin dont l'évêque les remercie ; et pour soutenir leur dévouement il leur exprime la confiance où il est que cette mission jusque-là ingrate leur donnera par la suite de la satisfaction.

Les Récollets de la Province de Saint-Denis desservirent Plaisance et les Iles Saint-Pierre jusqu'à l'année 1701, alors qu'ils y furent remplacés par les Récollets de Bretagne ²³. A la cession de Terre-Neuve aux Anglais, en 1713,

22. Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

23.

AU Sr DE MONIC

A Versailles, le 13 avril 1701.

.....
 "Le Roy a chargé le Provincial des Recolets de Bretagne d'envoyer à Plaisance trois Religieux de son ordre, sçavoir un pour faire les fonctions d'aumosnier dans le fort, et les deux autres de Curez des habitans. Sa Maté désire que vous les établissiez et que vous teniez la main à ce qu'on leur paye les retributions qu'ils ont accoutumé d'avoir, et à ce que la

BIBLIOTHÈQUE
 SAINT-SULPICE

ces religieux passèrent avec les habitants de Plaisance, la plupart Bretons comme leurs missionnaires, à l'Ile Royale ²⁴.

garnison et les habitans ayent pour eux les esgards qui sont deus a leur caractère.''

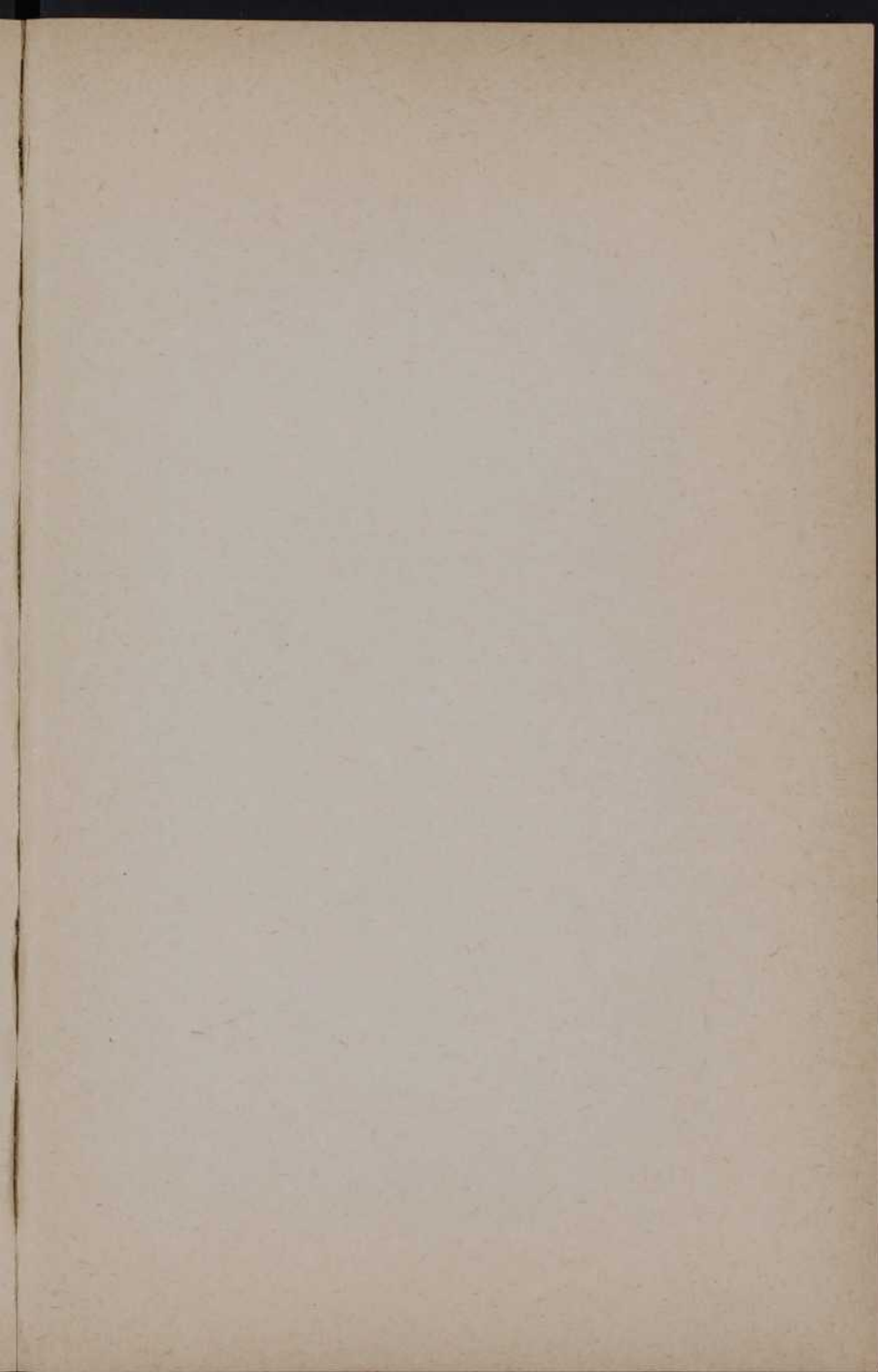
Rap. des Arch. féd., 1899, Richard. Coll. Moreau Saint-Mery, F. 275.

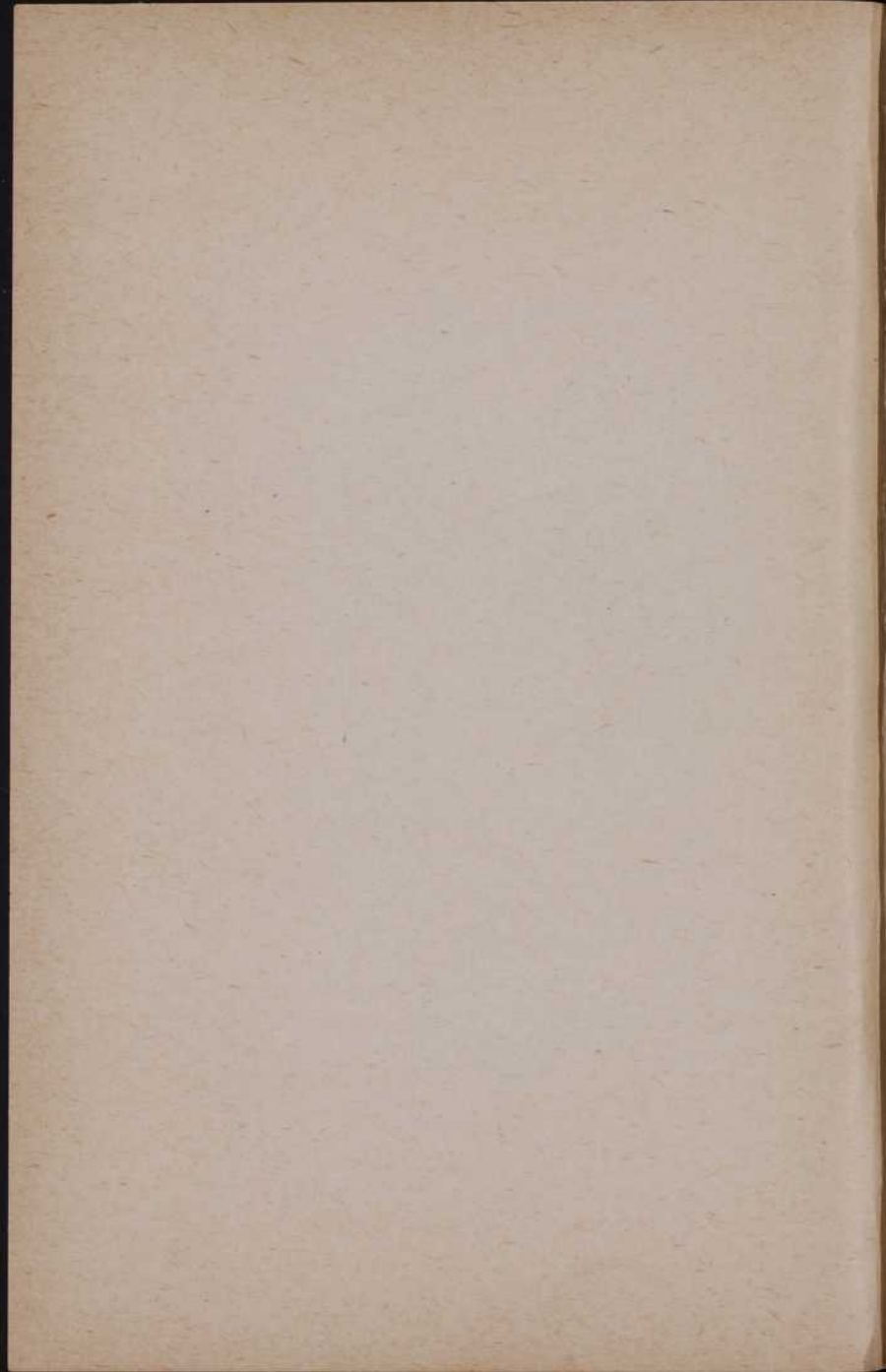
24. *Arch. des Colonies*, B.38, I. Lettre du Conseil de la marine à l'évêque de Bethléem, le 31 mars 1716.—*Rap. des Arch. féd.*, 1899, Richard, p. 488 du rapport.

FIN DU PREMIER VOLUME

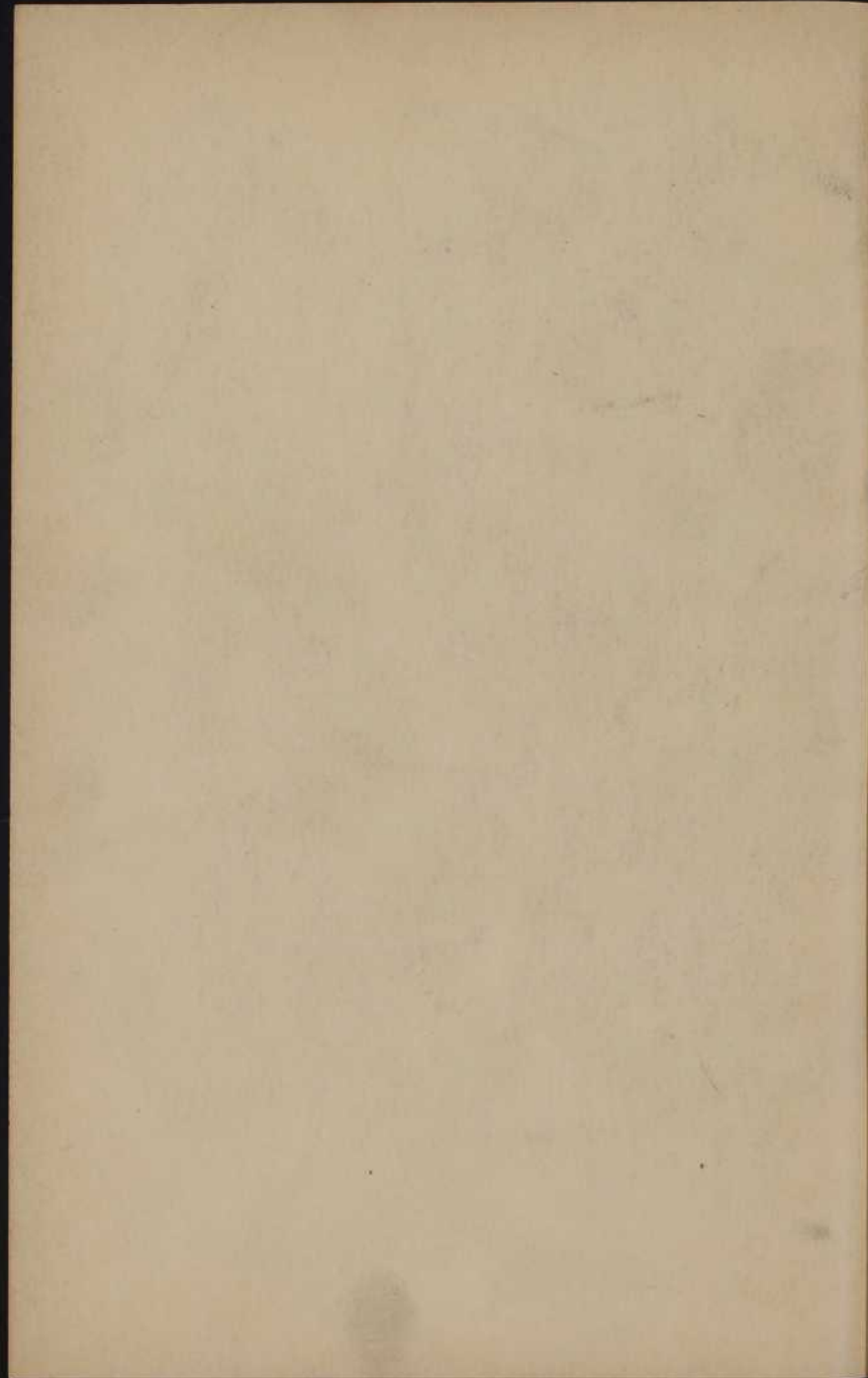
ARCHIVES
DES
COLONIES
FRANÇAISES

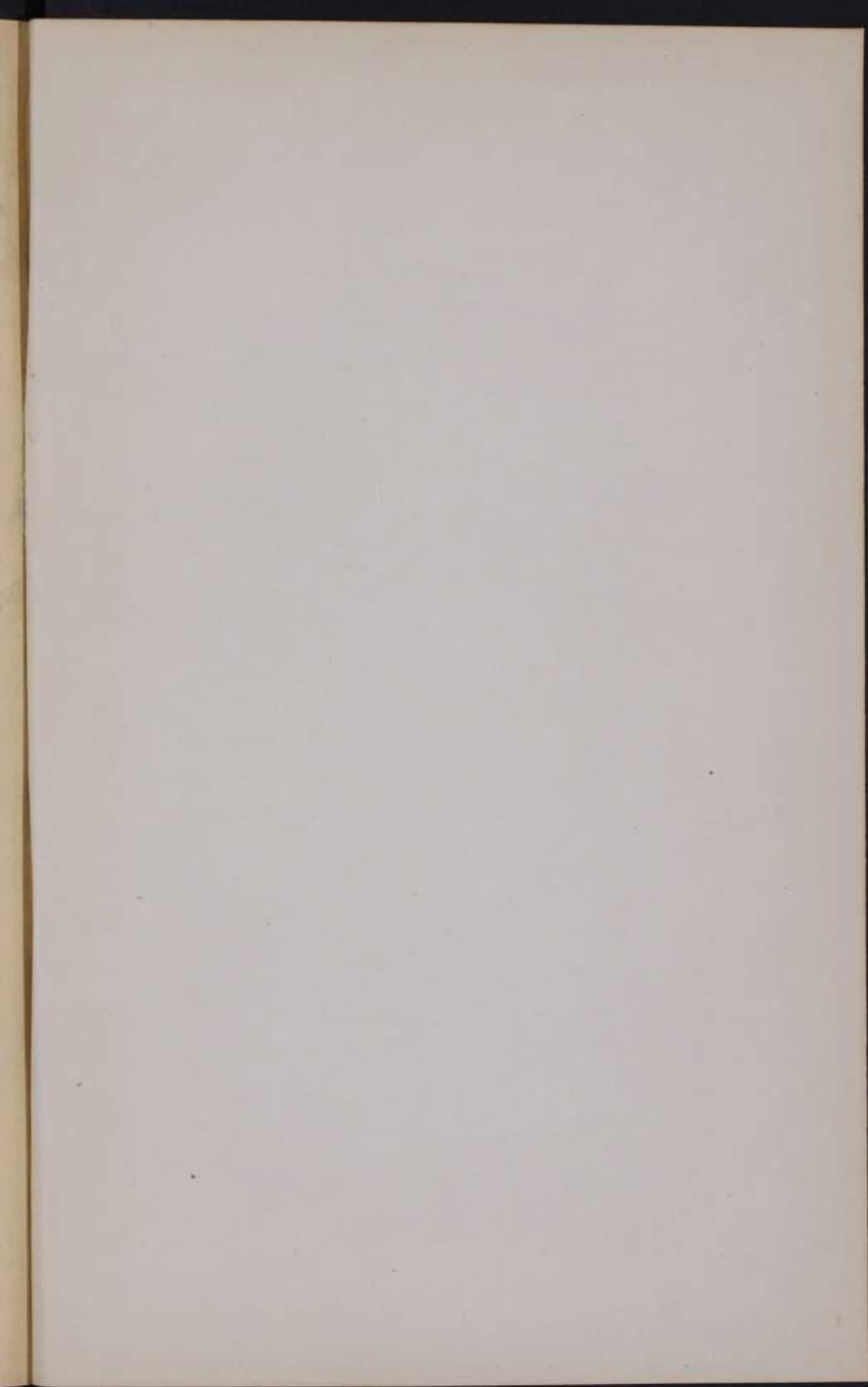
Imprimé en Canada
Imprimerie Laflamme, Québec.

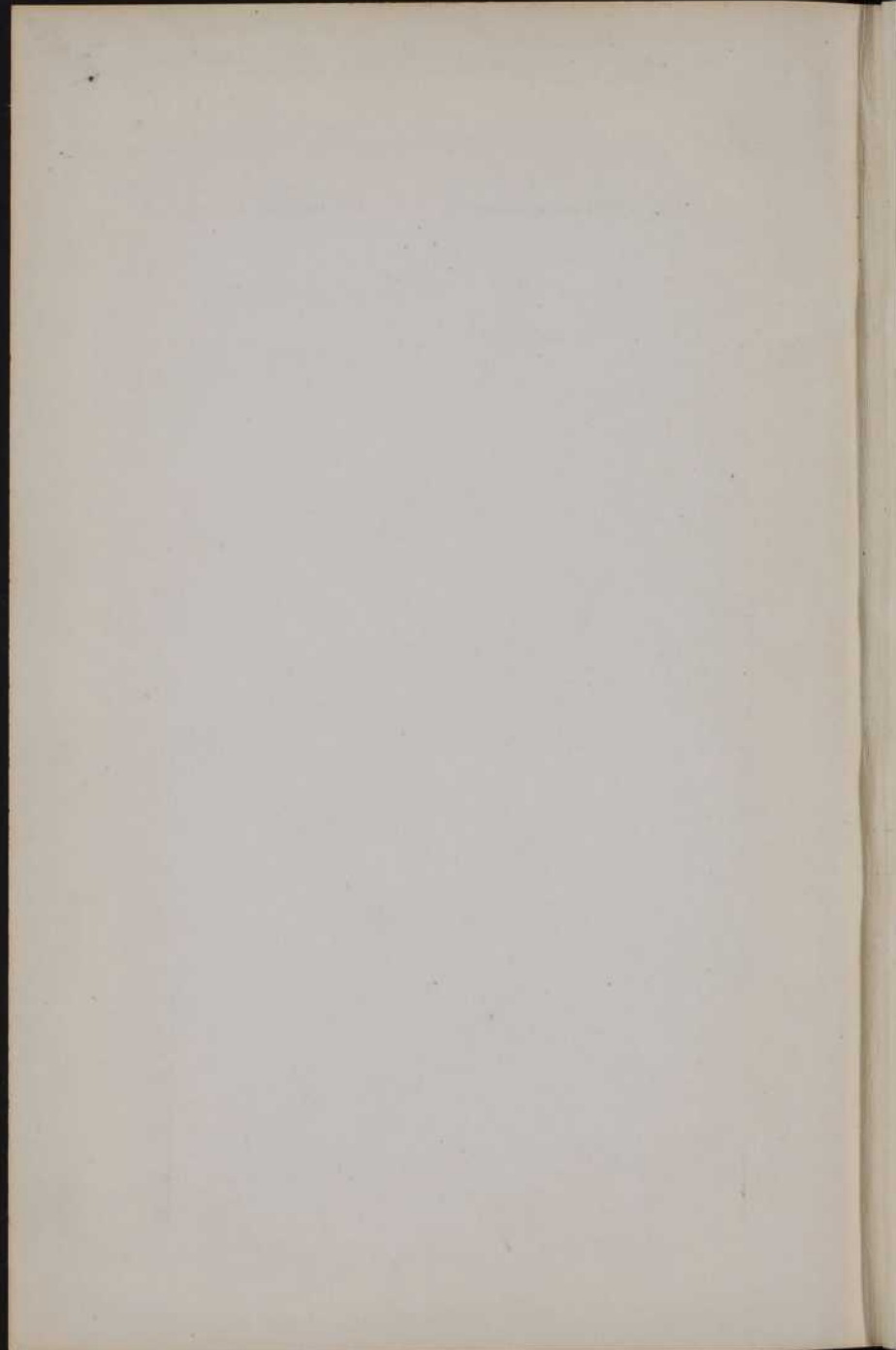












S 922.41

D 4164 hu HUGOLIN (le P.) o.f.m.

Le Père Joseph Denis.

v.1

69546

Date d'échéance du prêt

Date of return

BNQ



000 378 172

91
D
1
V